

Banque HSBC Canada

Rapport et états financiers annuels 2018

Aider les clients à saisir les occasions

Nous cherchons à être là où se trouve la croissance, afin de contribuer à l'essor des entreprises et à la prospérité de l'économie, et d'aider les gens à réaliser leurs rêves et à concrétiser leurs ambitions.

À propos de la HSBC

Ce qui nous définit

Le Groupe HSBC s'est taillé une place de choix à l'échelle mondiale grâce à son vaste réseau présent dans 66 pays et territoires, qui lui donne accès à plus de 90 % des flux associés au PIB, aux marchés commerciaux et aux marchés financiers de la planète. Forte de plus de 130 succursales et d'actifs de 103,4 G\$, la HSBC est le chef de file des banques internationales au pays. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente sur le marché canadien, et aucune banque locale n'a notre portée internationale. Nous offrons une expertise sans pareille dans le financement des comptes clients, les transactions en RMB et les fonds des marchés émergents, ainsi qu'une perspective unique du financement des infrastructures. Nous sommes un chef de file mondial de la gestion du risque lié aux crimes financiers et offrons des solutions bancaires hors pair aux particuliers et aux entreprises tournés vers l'international. Aucune autre institution n'est mieux placée pour servir les entreprises canadiennes qui mènent des affaires au pays et à l'étranger, ou les particuliers ayant besoin de services internationaux. Le Canada contribue grandement à la stratégie du Groupe HSBC et joue un rôle clé dans les efforts que déploie le Groupe pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de sa présence dans tous les grands corridors commerciaux, dont ceux de l'Amérique du Nord, ce qui englobe les États-Unis et le Mexique, et ceux de la Chine.

Nos valeurs

Nos valeurs nous définissent en tant qu'organisation et nous rendent uniques.

Fiabilité	Ouverture	Connexion
Nous sommes fiables, défendons toujours ce qui est juste et respectons nos engagements.	Nous sommes ouverts à différentes idées et cultures et nous acceptons les différents points de vue.	Nous sommes liés à nos clients, à la collectivité, aux organismes de réglementation et les uns aux autres, et nous nous soucions des personnes et de leur évolution.

Table des matières

Aperçu

Faits saillants	2
Message de la présidente et chef de la direction	4
Notre façon de faire des affaires	5

Rapport de gestion

8

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	58
Rapport de l'auditeur indépendant	59
États financiers	62
Notes annexes	67

Renseignements supplémentaires

Réseau international du Groupe HSBC	121
Comité de direction	122
Conseil d'administration	122
Renseignements à l'intention des investisseurs	123

Faits saillants

Le vaste réseau de la HSBC constitue un atout majeur pour nos clients qui voyagent et mènent des affaires à l'étranger. Cet avantage, conjugué à notre modèle bancaire universel et à la force de notre capital, représente une grande valeur à long terme pour nos clients et notre actionnaire.

Performance de la Banque HSBC

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018¹

Total du résultat d'exploitation (M\$)	Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat (M\$)	Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire (M\$)
Déc. 2018 2 264	Déc. 2018 991	Déc. 2018 681
Déc. 2017 2 070	Déc. 2017 895	Déc. 2017 630
(2017 : 2 070 M\$)	(2017 : 895 M\$)	(2017 : 630 M\$)
2 264 M\$ ▲ 9,4 %	991 M\$ ▲ 10,7 %	681 M\$ ▲ 8,1 %

31 décembre 2018

Total de l'actif (\$G)	Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire (%)	Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)
Déc. 2018 103,4	Déc. 2018 14,5 %	Déc. 2018 11,3 %
Déc. 2017 96,4	Déc. 2017 13,3 %	Déc. 2017 10,5 %
(2017 : 96,4 G\$)	(2017 : 13,3 %)	(2017 : 10,5 %)
103,4 G\$ ▲ 7,3 %	14,5 % ▲ 120 pb	11,3 % ▲ 80 pb

Principaux prix et reconnaissances

La liste qui suit donne quelques exemples de prix reçus cette année. Pour plus d'information, voir la page 10.

Meilleure banque de financement du commerce international au Canada et meilleure banque pour la qualité du service
Magazine Euromoney (2018-2019)

Meilleure banque de financement du commerce international au monde
Magazine Euromoney (2018-2019)

Parmi les 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada
Magazine Corporate Knights (2012-2018)

Notre parcours numérique

L'investissement dans le numérique est une priorité pour nous. La liste qui suit donne des exemples d'avancées réalisées cette année.

Nous avons lancé Crédit en ligne HSBC, une nouvelle façon de simplifier les services bancaires pour les petites entreprises

Nous avons lancé Aki, notre premier employé numérique, ce qui a permis d'accélérer les transactions courantes

Nous avons automatisé les renouvellements hypothécaires pour réduire le temps de traitement

Améliorations apportées à nos produits cette année

La liste qui suit donne quelques exemples d'améliorations apportées à nos produits cette année.

Nous avons supprimé les frais bancaires mensuels pour les clients HSBC Advanced²

Nous avons été l'une des premières banques au pays à annuler, pour les particuliers, les frais sur les transferts télégraphiques en devises dont le montant est d'au plus l'équivalent de 10 000 \$³

Nous avons lancé HSBC Horizon Patrimoine^{MC}, une façon simple d'obtenir des conseils et d'investir en ligne

Nos secteurs d'activité mondiaux⁴

Notre modèle d'exploitation s'articule autour de trois secteurs d'activité mondiaux et d'un centre général qui bénéficient du soutien de la division Opérations, services et technologie de la HSBC et de 11 fonctions mondiales.

Services aux entreprises (« SE »)

Nous offrons aux clients entreprises des produits et services bancaires afin de les aider à mener leurs activités et à croître. Notre clientèle hautement diversifiée va des petites entreprises aux grandes sociétés internationales.

Services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »)

Nous fournissons des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP »)

Nous offrons à tous les Canadiens une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018¹

Total du résultat d'exploitation

(2017 : 885 M\$)

954 M\$ ▲7,8 %

(2017 : 302 M\$)

331 M\$ ▲9,6 %

(2017 : 675 M\$)

737 M\$ ▲9,2 %

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

(2017 : 590 M\$)

589 M\$ ▼0,2 %

(2017 : 170 M\$)

180 M\$ ▲5,9 %

(2017 : 80 M\$)

71 M\$ ▼11,3 %

Actifs des clients⁴

(2017 : 23,3 G\$)

27,2 G\$ ▲16,7 %

(2017 : 4,9 G\$)

5,7 G\$ ▲16,3 %

(2017 : 26,9 G\$)

28,1 G\$ ▲4,5 %

¹ En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 Instruments financiers de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

² Des conditions s'appliquent. Pour tous les détails, consulter la page <https://www.hsbc.ca/1/2/fr/personal/banking/ways-to-bank/personal-internet-banking/wire-transfers>.

³ Des conditions s'appliquent. Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://www.hsbc.ca/1/2/fr/personal/banking/ways-to-bank/personal-internet-banking/wire-transfers>.

⁴ Nous gérons notre exploitation en fonction de trois secteurs d'activité mondiaux dont nous présentons les résultats. Les résultats consolidés de la Banque HSBC Canada présentés à la page précédente englobent également ceux du centre général (voir la page 21 du rapport de gestion pour de plus amples renseignements). Les résultats du centre général ont été les suivants : total du résultat d'exploitation – 242 M\$ (208 M\$ en 2017), bénéfice avant charge d'impôt sur le résultat – 151 M\$ (55M\$ en 2017) et actifs des clients – néant (néant en 2017).

⁵ Les actifs des clients comprennent les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Message de la présidente et chef de la direction



J'en suis à ma troisième année au poste de présidente et chef de la direction de la Banque HSBC Canada, l'une des entités qui contribuent le plus aux bénéfices réalisés par le Groupe HSBC. Chaque année, nous avons pu miser sur les investissements du Groupe à l'échelle nationale et avons travaillé d'arrache-pied pour offrir à nos clients une expérience améliorée, plus simple, plus rapide et sécuritaire. Notre connaissance des marchés internationaux et l'envergure du réseau de la HSBC nous ont permis d'obtenir de tels résultats. La croissance solide et durable enregistrée dans nos trois secteurs d'activité s'est traduite par une augmentation de 11 % du bénéfice avant impôt et de 9 % des revenus. De plus, pour la première fois, notre actif a franchi le seuil des 100 milliards de \$. Tous les investissements réalisés au fil des ans ont donc porté fruit et ont été largement compensés par la forte croissance des revenus.

Les clients des services aux entreprises, le secteur qui a contribué pour la plus large part à notre réussite, reconnaissent la valeur que nous apportons à leur entreprise. Les soldes de prêts ont atteint un niveau inégalé depuis 2010, notre part de marché a grandi et nos résultats aux sondages sur le service à la clientèle sont bien meilleurs, la croissance des revenus du secteur ayant par ailleurs atteint 8 %.

Le secteur des services bancaires internationaux et marchés a continué à offrir des solutions parfaitement adaptées à nos clients, dignes du chef de file que nous sommes, et à approfondir nos relations avec les autres secteurs d'activité et les autres régions où la HSBC est présente. Ce secteur s'est d'ailleurs classé bon premier dans le tableau des obligations de PPP et a enregistré une augmentation de 10 % de ses revenus.

Du côté des services bancaires de détail et gestion de patrimoine, nous avons recentré nos efforts sur la réponse aux besoins des clients, et la stratégie a eu du succès puisque nous affichons une forte croissance des soldes de la relation globale (prêts, dépôts et gestion de patrimoine) ainsi que de notre part de marché au chapitre des dépôts et des prêts hypothécaires. La présence de notre marque sur le marché est de plus en plus visible, alors que nous offrons de nouveaux produits et services à nos clients par l'entremise de notre plateforme numérique. Nous leur permettons ainsi de gagner du temps et de voir à leurs affaires bancaires au moment qui leur convient. Mentionnons, pour ne nommer que ceux-là, le processus de demande de crédit en ligne pour les petites entreprises et la plateforme de placement HSBC Horizon

Patrimoine. Ajoutons à cela des taux concurrentiels, et le tout s'est traduit par une croissance de 9 % des revenus dans ce secteur.

En portant un regard sur 2018, je me sens privilégiée d'être entourée de collègues aussi brillants, dévoués et intentionnés au Canada et partout dans le monde. Des personnes qui, quel que soit le poste qu'elles occupent, sont motivées par leur désir de placer le client au cœur de toutes nos activités, à chaque moment. J'apprécie tout autant la confiance que nous accordent les clients, les nouveaux comme ceux, et ils sont nombreux, qui nous font confiance depuis longtemps.

Je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble, mais aussi très fière de la façon dont nous y sommes arrivés.

Notre entreprise est un chef de file reconnu au chapitre de la diversité et de l'intégration. Le conseil d'administration et le comité de direction de la Banque HSBC Canada présentent une parité hommes-femmes, et 47 % de nos employés font partie des minorités visibles. Nos discussions s'en trouvent enrichies, les défis que nous rencontrons au fil de nos échanges nous fournissant les clés d'un solide processus de prise de décision, en toute circonstance. Nous sommes la preuve que la diversité entraîne des résultats probants. Célébrons les secteurs et les leaders de notre entreprise qui défendent un milieu de travail plus diversifié parce qu'ils savent qu'il s'agit du meilleur choix à faire.

Nous tenons également à apporter notre soutien aux collectivités dans lesquelles nous menons nos activités. Cette année, au Canada, nous avons remis plus de 3,8 millions de dollars à divers programmes de bienfaisance consacrés au perfectionnement des compétences de l'avenir, au développement de la chaîne d'approvisionnement durable et à l'entrepreneuriat. Plus de 135 000 personnes ont pu profiter de cet appui. Certains, dont moi-même, s'investissent personnellement. Nous avons collectivement offert plus de 5 000 heures de travail et consacré encore bien plus de temps personnel en faisant du bénévolat dans nos communautés.

J'ai beaucoup d'admiration pour nos clients, qui imaginent toujours de nouvelles façons de réaliser leurs ambitions. L'année 2018 a été bonne sur le plan économique au Canada, mais on ne peut ignorer les perturbations géopolitiques auxquelles nous avons fait face. Selon les résultats de notre rapport Navigateur, 80 % des entreprises canadiennes avaient confiance qu'elles pourraient connaître du succès dans l'environnement actuel.

Les possibilités de croissance continuent à se multiplier pour nos clients. Nous voulons être à leur côté lorsqu'ils partiront à la recherche de sources d'approvisionnement moins coûteuses à l'international, qu'ils voudront s'installer dans de nouveaux marchés et explorer les occasions que le monde a à leur offrir. Avec l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) qui a été signé, le Partenariat transpacifique qui entre bientôt en vigueur, l'Accord économique et commercial global (AECG) qui est déjà en application et toutes les autres ententes commerciales déjà en place, les occasions d'affaires foisonneront.

Le changement nourrit la croissance. Au cours de l'année que nous venons d'entamer, nous continuerons à déployer notre stratégie, à miser sur la croissance et la création de valeur tout en gérant activement les risques et nos coûts. Nos trois secteurs d'activité, soit les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les services aux entreprises et les services bancaires internationaux et marchés, seront là pour nos clients, prêts à les aider à naviguer, peu importe ce que le temps leur apportera.

Sandra Stuart

Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada
15 février 2019

Notre façon de faire des affaires

Nous menons nos affaires de façon à soutenir la réussite continue de nos clients, de nos employés et de la collectivité.

Nous cherchons à être là où se trouve la croissance, à assurer un lien entre clients et occasions d'affaires. Nous contribuons à l'essor des entreprises et à la prospérité de l'économie, en plus d'aider les gens à réaliser leurs rêves et à concrétiser leurs ambitions.

Pour atteindre notre objectif, nous devons établir et entretenir des relations étroites avec toutes nos parties prenantes, y compris les clients, nos employés et les collectivités où nous exerçons nos activités. En 2018, le Groupe s'est donné comme ambition de devenir le système humain le plus sain du secteur des services financiers afin de resserrer les liens entre ces groupes. Nous pourrions ainsi mettre en œuvre notre stratégie dans le respect de nos valeurs à long terme et assurer la pérennité de nos activités.

Le Groupe HSBC publie régulièrement des mises à jour sur sa performance relativement aux enjeux liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance. Cette information est accessible sur notre site Web à l'adresse <https://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>.

La Banque HSBC Canada publie également une déclaration sur les responsabilités envers la collectivité qui s'intitule *La Banque HSBC Canada à l'œuvre dans la communauté*. Il y est question des programmes d'investissement de la banque dans la collectivité, de ses contributions à l'économie et des initiatives qui aident ses clients à atteindre leurs objectifs financiers. Cette publication est accessible sur notre site Web à l'adresse <https://www.about.hsbc.ca/fr-ca/hsbc-in-canada/community>.

Dans la présente rubrique, nous donnons de l'information sur nos clients, nos employés et notre façon de créer une culture d'entreprise responsable.

Nos clients

Nous créons de la valeur en offrant aux clients les produits et services dont ils ont besoin tout en veillant à en rendre l'utilisation facile. Cette optique nous aide à établir des relations harmonieuses et durables avec les clients. Nous leur inspirons confiance en protégeant leurs données et leurs renseignements personnels et en assurant des résultats équitables pour eux. En cas de problème, toute plainte est traitée rapidement. Le respect de normes de conduite élevées est essentiel à notre réussite à long terme et sous-tend notre capacité à bien servir les clients.

Nous avons investi de fortes sommes dans l'amélioration de nos produits et services à la suite de commentaires formulés par les clients et de l'analyse des nouvelles tendances de marché. Nous

avons à cœur de continuer à répondre aux besoins en constante évolution de notre clientèle tout en continuant de simplifier les processus et d'améliorer l'expérience numérique. Nous comprenons qu'il est essentiel de demander aux clients ce qu'ils pensent de notre service pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations. C'est pourquoi nous allons demeurer à l'écoute pour déterminer la meilleure façon d'investir nos ressources.

Dans le tableau qui suit, nous donnons des exemples de commentaires de clients qui ont été à l'origine d'améliorations apportées dans les SBDGP et les SE au Canada :

Ce que nous ont dit les clients	Notre solution
Faciliter les activités des clients entreprises	
De nouveaux clients des services aux entreprises nous ont dit que le processus d'adhésion était trop long et trop compliqué.	Nous avons simplifié à la fois le processus et la documentation requise. Ensuite, nous avons lancé un procédé permettant la vérification de l'identité des clients de façon électronique et ne nécessitant aucune visite en succursale.
Limiter les interruptions de service pour les clients	
Des clients MasterCard nous ont parlé d'inconvénients liés aux interruptions de service en période de renouvellement des cartes expirées, ces inconvénients touchant surtout nos nombreux clients qui voyagent souvent.	Pour limiter le risque d'interruption de service en raison des séjours à l'extérieur, nous envoyons désormais la carte de remplacement 60 jours avant l'expiration de la précédente.
Permettre aux clients d'effectuer leurs opérations bancaires facilement et en toute sécurité, où qu'ils soient	
Des clients ont mentionné que notre ancienne application mobile n'était pas conviviale.	Nous avons lancé une toute nouvelle application simple et conviviale dotée de la fonction <i>Touch ID</i> et offrant un processus simplifié pour effectuer des paiements et des virements.

Investir dans le numérique

Dans le cadre de notre stratégie, nous nous sommes engagés à améliorer l'expérience client en investissant dans la technologie.

Voici quelques exemples d'avancées numériques que nous avons réalisées cette année :

- Nous avons lancé une nouvelle application de services bancaires mobiles
- Nous avons lancé Aki, notre premier employé numérique, qui effectue les transactions courantes et accélère ainsi le processus
- Nous avons lancé HSBC Horizon Patrimoine^{MC}, une façon simple d'obtenir des conseils et d'investir en ligne

- Nous avons automatisé les renouvellements hypothécaires pour réduire le temps de traitement
- Nous avons instauré pour les clients la possibilité de présenter une demande de carte de crédit en ligne.

L'expérience client, notre responsabilité

Nous nous employons à bien servir nos clients dans une optique à long terme, et cette philosophie a toujours été au cœur de notre réussite. Nous sommes déterminés à assurer des résultats équitables pour nos clients et à faire notre part pour garantir un fonctionnement organisé et transparent des marchés financiers. Nous avons mis en place des politiques, des cadres de travail et des règles de gouvernance clairs pour nous aider à atteindre ces objectifs.

Ceux-ci portent sur notre comportement, sur notre façon de concevoir des produits et services et de former et récompenser les employés, ainsi que sur notre façon d'interagir entre nous et avec les clients. Nous misons sur notre cadre de bonne conduite pour nous guider dans nos activités afin de renforcer notre entreprise et de mieux comprendre les répercussions que peuvent avoir nos décisions sur les clients et les autres parties prenantes. Pour plus d'information sur ce cadre de bonne conduite, consulter le site Web www.hsbc.com.

Nos employés

Notre succès repose sur notre capacité à recruter, à perfectionner et à fidéliser une main-d'œuvre diversifiée regroupant les meilleurs talents. Notre présence s'étend au monde entier, et la diversité des points de vue, des perspectives et des expériences fait partie de notre ADN.

Nos employés sont au cœur même de notre réussite et il est important de les écouter et de les inciter à prendre la parole. Nous nous efforçons de créer une culture qui favorise l'adoption de comportements équitables, où les employés sont encouragés à donner leur opinion et à exprimer leurs préoccupations. Nous sommes d'avis que la parité hommes-femmes et la diversité à l'échelle de l'entreprise sont des atouts qui nous aident à créer un environnement où tous peuvent s'épanouir, ce qui nous aide à mieux répondre aux besoins de nos clients et des collectivités où nous sommes présents.

Écouter nos employés

Il est essentiel pour nous de comprendre ce que les employés pensent de la banque. Nous pouvons ainsi nous assurer de leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel et faire ce qui est juste pour nos clients. Le soutien offert pour aider les employés à prendre la parole passe notamment par *HSBC Exchange*, un type de rencontres sans ordre du jour où les employés peuvent s'exprimer et auxquelles assistent des gestionnaires et des leaders. Grâce à ces rencontres, les employés peuvent donner leur point de vue sur n'importe quel sujet et aborder les questions qui leur tiennent le plus à cœur. En outre, notre sondage trimestriel *Sur le vif* nous permet de prendre le pouls d'un échantillon représentatif d'employés sur une variété de sujets, comme notre stratégie, la réglementation, notre culture et l'expérience client. Les résultats de ce sondage font ensuite l'objet de discussions avec le conseil d'administration et le comité de direction.

Favoriser un milieu de travail inclusif et diversifié pour tous

Notre engagement

Nous avons à cœur de créer un environnement stimulant où les employés sont valorisés et respectés et reçoivent le soutien nécessaire pour réaliser leur plein potentiel. En tirant parti de la grande variété d'idées, d'expériences, de styles et de perspectives de nos employés pour répondre efficacement aux besoins de nos différentes parties prenantes, nous pouvons offrir de meilleurs résultats pour tous.

Au Canada, nous comptons 5 779 employés. Nous déployons beaucoup d'efforts pour maintenir notre culture inclusive, positive et axée sur la performance. En 2018, soit pour la troisième année consécutive, la Banque HSBC Canada s'est vu attribuer par le gouvernement du Canada un Prix de réalisation pour l'équité en emploi pour souligner son engagement à créer un milieu de travail diversifié et inclusif.

L'entreprise offre aux employés des perspectives de carrière stimulantes et la possibilité de travailler avec des collègues et des clients du monde entier. Nous récompensons la performance et offrons d'excellentes occasions de formation et de perfectionnement professionnel ainsi que des régimes d'avantages sociaux et des formules de travail flexibles.

La parité hommes-femmes dans les postes de haute direction

Nous maintenons nos efforts pour améliorer l'équilibre hommes-femmes dans les postes de haute direction. Nous avons atteint la parité au sein du conseil d'administration et du comité de direction de la Banque HSBC Canada.

Groupes de ressources pour les employés

L'entreprise compte huit groupes de ressources pour les employés qui offrent une plateforme où des collègues peuvent parler de questions et d'opportunités internes et commerciales, créer un réseau et tirer parti de l'expérience des autres. Ces groupes se penchent sur le genre, l'âge, l'origine ethnique et la culture, la communauté LGBTQ+ et les aptitudes.

Pour en savoir davantage sur notre approche de la diversité et de l'inclusion, sur les avantages offerts aux employés et sur les possibilités de carrière, visiter le site Web www.about.hsbc.ca/fr-ca/careers.

Signalement des infractions et des incidents inappropriés

Nous reconnaissons l'importance d'établir un climat où les employés se sentent libres de prendre la parole. Bien que ceux-ci soient activement invités à signaler les infractions et les comportements contraires à l'éthique au moyen des mécanismes habituels et du recours à la hiérarchie, nous comprenons que les employés souhaitent dans certains cas avoir un moyen plus discret d'exprimer leurs préoccupations. HSBC Confidentiel offre cette plateforme à tous les employés. Ils peuvent y exprimer leurs préoccupations sur n'importe quel sujet sans devoir faire appel aux canaux hiérarchiques habituels, en toute confidentialité, sans crainte de représailles. Les signalements peuvent être effectués de différentes façons, notamment par l'intermédiaire d'un service téléphonique, en ligne ou par courriel, et ces modes de communication permettent de recueillir des signalements de natures et de gravité variées.

La banque n'approuve ni ne tolère aucune forme de représailles contre une personne ayant effectué un signalement de bonne foi. Les faits qui sont signalés font l'objet d'une enquête approfondie et indépendante.

Les questions couramment soulevées vont du comportement d'employés, aux allégations de fraude en passant par les lacunes en matière de sécurité de l'information. Dans les cas pertinents, des mesures correctives ont été prises, notamment des mesures disciplinaires ainsi que l'ajustement de la rémunération variable ou de la cote de performance ou de comportement.

Le comité d'audit du Groupe a la responsabilité de passer en revue les politiques et procédures de dénonciation du Groupe, et il est régulièrement informé des questions pertinentes soulevées dans le cadre de ces procédures ainsi que des mesures correctives ayant été prises par la direction.

Une culture d'entreprise responsable

Nous avons pour objectif d'assurer un lien entre les clients et les occasions d'affaires, ce qui implique la responsabilité de protéger les clients, les collectivités et l'intégrité du système financier.

Risques non financiers

Nous utilisons une série d'outils pour surveiller et gérer nos risques non financiers, tels que la tolérance au risque, la catégorisation des risques, la liste des risques prioritaires et émergents et les processus de simulation de crise. En 2018, nous avons continué de renforcer notre approche de la gestion du risque opérationnel conformément à notre cadre de gestion du risque opérationnel. Cette approche établit les critères de gouvernance et de tolérance au risque et donne une vue globale des risques non financiers en mettant l'accent sur ceux qui importent le plus et sur la façon de les gérer. De l'information détaillée sur nos risques non financiers se trouve à la rubrique « Risques », à la page 28.

Risque lié aux crimes financiers

Il incombe au Groupe HSBC, ainsi qu'à la Banque HSBC Canada, d'aider à préserver l'intégrité du système financier mondial. Pour nous acquitter de cette responsabilité, nous avons investi – et continuons d'investir – de fortes sommes dans notre capacité de détection, de dissuasion et de prévention à l'égard des crimes financiers. Le Groupe HSBC s'est retiré de certaines relations-clients et a cessé d'offrir certains produits dans de nombreux pays, y compris le Canada, lorsque les risques liés aux crimes financiers étaient jugés trop élevés pour être gérés. En outre, un programme d'examen des sociétés affiliées du Groupe HSBC a été mis sur pied pour veiller à ce que chacune d'elles soit en mesure de protéger adéquatement le reste du Groupe. Nous collaborons également avec les gouvernements et les autres banques pour faire avancer notre intérêt commun dans ce domaine. Ces mesures nous permettent de réduire bien plus efficacement le risque lié aux crimes financiers.

Lutte contre la corruption

Dans le cadre de la gestion du risque lié aux crimes financiers, nous nous sommes dotés d'une politique mondiale en matière de lutte contre la corruption. Cette politique concrétise des initiatives mondiales comme la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le dixième principe du pacte mondial des Nations Unies.

Nous continuons d'investir dans la technologie et la formation. En 2018, 99 % de nos employés ont suivi une formation obligatoire sur le risque lié aux crimes financiers, ce cours en ligne s'intitulant *Mes responsabilités en matière de risque lié aux crimes financiers*.

Fiscalité

Nous nous engageons à respecter l'esprit et la lettre des lois fiscales en vigueur partout où nous exerçons nos activités, y compris au Canada. Nous comptons entretenir une relation ouverte et transparente avec les autorités fiscales pour faire en sorte que toutes les zones d'incertitude ou de litige fassent l'objet d'une entente et soient réglées de façon rapide et efficace. Par conséquent, nous estimons payer notre juste part d'impôt au Canada. Nous gérons notre risque fiscal selon un cadre structuré de gestion de ce risque et nous appliquons les initiatives mondiales visant à accroître la transparence, comme la *U.S. Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)* et la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration).

Base d'établissement

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », « nous », « notre »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ».

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2018, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière de nos états financiers consolidés et des notes annexes de 2018 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (les « états financiers consolidés »). Il est daté du 15 février 2019, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les « notes » dont il est question tout au long de ce rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), comme l'exige le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Nos documents d'information continue, dont les documents intermédiaires et annuels que nous déposons, sont disponibles par voie d'un lien sur le site de la banque, au www.hsbc.ca. Ces documents ainsi que la notice annuelle de la banque peuvent également être consultés sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com. Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC Canada, de même que toutes les informations destinées aux investisseurs, dont des exemplaires du Rapport et états financiers annuels 2018 de HSBC Holdings, sur le site www.hsbc.com. Les informations figurant sur ces sites ou qui y sont accessibles par leur intermédiaire ne font pas partie intégrante du présent rapport.

Table des matières

	Page
Base d'établissement	8
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	8
À propos de la HSBC	9
Notre stratégie	9
Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS	11
Faits saillants financiers	11
Performance financière	12
Évolution de la situation financière	17
Sommaire de la performance trimestrielle	22
Survot et perspectives économiques ¹	23
Faits nouveaux en matière de réglementation	24
Estimations comptables et jugements critiques	25
Changements de méthodes comptables en 2018	26
Changements comptables à venir	26
Arrangements hors bilan	26
Instruments financiers	27
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	27
Transactions avec des parties liées	27
Risques	28
Notre cadre de gestion des risques	28
Capital	56
Actions en circulation et dividendes	57

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document renferme des informations prospectives, dont des énoncés concernant les activités et projets futurs de la banque. Ces énoncés se caractérisent par le fait qu'ils ne reposent pas strictement sur des données ou événements passés ou en cours. Des énoncés prospectifs renferment souvent des termes ou expressions comme « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier » et « croire », ainsi que des mots ou expressions similaires qui sont employés pour décrire le rendement financier ou opérationnel à venir. Par exemple, les énoncés prospectifs figurant dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux indiqués dans les sections « Message de la présidente et chef de la direction », « Nos priorités stratégiques », « Survot et perspectives économiques », « Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Rémunération et avantages du personnel », aux pages 4, 9, 23, 24 et 86, respectivement. De par leur nature même, ces énoncés nous obligent à poser plusieurs hypothèses et sont assujettis à divers risques et incertitudes qui leur sont inhérents et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Nous prions le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés puisque de nombreux facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels nettement différents des attentes exprimées par les énoncés. Dans le rapport de gestion, la section sur la gestion des risques décrit les principaux risques auxquels la banque est exposée, lesquels, s'ils ne sont pas gérés comme il se doit, pourraient influencer grandement sur ses résultats financiers à venir. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement et le risque de marché ainsi que les risques opérationnels (dont ceux liés à la non-conformité à la réglementation, à la criminalité financière et à la sécurité ainsi que le risque fiduciaire), le risque réputationnel, le risque lié à la caisse de retraite et le risque lié au développement durable. Il y a lieu de se reporter à la section « Gestion des risques » de ce rapport pour en obtenir la description. Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées par les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique dans son ensemble et les conditions de marché, les politiques budgétaires et monétaires, les modifications des lois, de la réglementation et de l'approche de supervision, le degré de concurrence et les technologies de rupture, les modifications de nos notations de crédit, les risques relevant de nos activités et des infrastructures, ainsi que d'autres risques comme les risques matériels liés aux changements climatiques, aux changements touchant les normes comptables, aux changements de taux d'imposition, aux changements de lois et règlements fiscaux et à notre capacité à recruter, à perfectionner et à retenir du personnel clé. La section « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats futurs » du présent rapport renferme une analyse de ces facteurs de risque. Nous tenons à aviser le lecteur que la liste de facteurs de risque présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et qu'il se peut que d'autres incertitudes et facteurs éventuels non mentionnés aux présentes nuisent à nos résultats et à notre situation financière. Tout énoncé prospectif paraissant dans ce document n'est valable qu'en date de celui-ci. Nous ne nous engageons nullement à réviser, à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou d'autres circonstances, et nous déclinons expressément toute obligation de le faire, sauf dans la mesure où les lois pertinentes sur les valeurs mobilières nous y contraignent.

A propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au pays. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances au pays et à l'échelle mondiale par l'entremise de trois secteurs d'activité mondiaux, soit les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale.

Le Canada contribue grandement à la stratégie de croissance du Groupe HSBC, et il joue un rôle clé dans les efforts que le Groupe déploie pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de sa présence dans tous les grands corridors commerciaux, dont celui en Amérique du Nord qui englobe les États-Unis et le Mexique et celui avec la Chine.

Notre stratégie

Notre stratégie à long-terme nous positionne pour bien tirer parti de la valeur de notre réseau international en mettant à profit les tendances touchant le secteur à l'échelle mondiale et notre combinaison unique d'avantages stratégiques.

Avantages stratégiques

La plus grande banque internationale du monde	La Banque HSBC Canada fait partie intégrante de l'un des plus grands groupes de services bancaires et services financiers internationaux au monde. La valeur de notre réseau international provient des liens que nous avons bâtis avec des gens et des entreprises qui sont les véritables moteurs de l'économie dans le monde entier. Nous fournissons des produits et services qui comblent une large gamme de besoins financiers, depuis l'achat d'une pièce musicale en téléchargement jusqu'au financement de grands projets d'infrastructure comme l'expansion d'un hôpital régional. Ces liens reflètent la portée géographique de notre réseau et la grande diversité de notre clientèle.
Un accès inégalé aux marchés à forte croissance et aux corridors commerciaux qui les relient entre eux	Notre clientèle nous fournit de précieux renseignements sur les flux commerciaux et de capitaux de divers secteurs. Lorsque nous secondons des clients de part et d'autre d'une même transaction, nous les aidons à surmonter les obstacles et à être plus efficaces. Nous savons mieux que quiconque comment faire le pont entre nos clients du Canada et du monde entier, et ce, quelle que soit leur taille.
Croissance des activités	La Banque HSBC Canada mise sur la croissance en s'appuyant sur une solide position en matière de capital, de financement et de liquidité et sur un modèle économique diversifié.

Nos priorités stratégiques

Comme il en a informé les investisseurs en juin 2018, le Groupe HSBC a amorcé la nouvelle phase de sa stratégie, laquelle repose sur la croissance et la création de valeur. Pour y arriver, nous avons établi huit priorités stratégiques dont les résultats devraient se matérialiser d'ici 2020. Ces priorités visent à assurer la croissance, à transformer les secteurs d'activité à faible rendement, à mettre les clients au cœur de tout ce que nous faisons et à motiver nos employés.

Parmi ces huit priorités stratégiques, cinq s'appliquent directement au Canada.

Le Groupe HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde, ses actifs totalisant 2 558 G\$ US au 31 décembre 2018. Il sert des clients du monde entier dans 66 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Tout au long de notre existence, nous avons accompagné nos clients pour qu'ils saisissent les occasions de croissance, où qu'elles se trouvent. Nous contribuons à l'essor des entreprises et à la prospérité économique, et aidons les gens à concrétiser leurs aspirations et à réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.



Gagner des parts de marché et assurer la croissance grâce à notre réseau international

Réseau international

Le Groupe HSBC dispose d'un réseau international inégalé qui donne accès à plus de 90 % des flux associés au produit intérieur brut (« PIB »), aux marchés commerciaux et aux marchés financiers de la planète. Nous utilisons ce réseau pour proposer des produits qui facilitent le commerce et l'investissement et pour aider nos clients à tirer parti d'occasions de croissance à l'échelle mondiale. La HSBC continue d'investir dans ses produits clés, notamment le passage au numérique et le secteur croissant du financement du commerce international, et de renforcer sa position de chef de file dans la gestion des liquidités et de la trésorerie.

Notre réseau international et nos vastes connaissances des marchés mondiaux nous aident à tisser des liens plus étroits et durables avec des entreprises et des particuliers tournés vers le monde, et constituent des atouts concurrentiels de taille pour la prestation de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine au Canada.

Débouchés dans le corridor commercial américain

Nous continuons de tirer parti de notre réseau en Amérique du Nord, car nos secteurs d'activité travaillent en étroite collaboration avec nos sociétés affiliées des États-Unis et du Mexique. Nous collaborons en vue de satisfaire les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, ce qui comprend la réalisation de projets portant sur les produits et les ventes outre-frontière ainsi que l'amélioration des systèmes et des processus afin d'offrir un service transfrontalier efficace. En 2018, la HSBC a une fois de plus été désignée « Meilleure banque d'Amérique du Nord pour les services de transaction » par le magazine *Euromoney* dans le cadre de la remise annuelle de ses prix d'excellence.

Se concentrer sur la Chine élargie

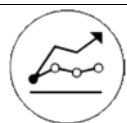
Cette mesure vise à cerner de nouvelles occasions pour nos clients, grâce à la présence du Groupe en Chine élargie et à sa capacité à réaliser des transactions en RMB, qui peuvent être des sources de valeur pour eux. Nous collaborons étroitement avec nos collègues en Chine élargie pour aider nos clients à mener des activités dans ce corridor commercial clé. En mai 2018, HSBC a été désignée « Meilleure banque RMB au Canada » par la publication *The Asset* dans le cadre de la remise de ses prix Triple A Treasury, Trade, Supply Chain and Risk Management.



Assurer l'efficacité du capital

À cet ensemble bien équilibré d'activités se greffe une excellente base de capital et de financement, ce qui nous permet d'offrir à nos employés une rémunération concurrentielle et de générer des rendements stables pour nos actionnaires.

Nous continuons de nous concentrer sur l'optimisation des actifs pondérés en fonction des risques et de nous assurer que les rendements de ces actifs sont à la mesure des risques que pose le contexte actuel.



Créer une capacité d'investissement accrue grâce à l'efficacité

La forte croissance de nos revenus a contribué à soutenir les investissements que nous continuons d'effectuer pour accroître notre capacité numérique et réaliser des progrès sur le plan de l'efficacité en automatisant ou en remaniant nos processus. Nous continuons de simplifier notre technologie et de maintenir un contrôle rigoureux des coûts pour créer une capacité d'investissement accrue.

Nous avons pour objectif de maintenir le contrôle des coûts en continuant à comparer nos coûts avec ceux du marché et à absorber l'inflation en réalisant des gains de productivité et en continuant de nous concentrer sur l'amélioration de la rentabilité des activités.



Améliorer le service à la clientèle en investissant dans la technologie

Investir dans les capacités numériques pour offrir un meilleur service à la clientèle

Nous avons continué d'investir dans les ressources humaines et la technologie pour améliorer le service à la clientèle au sein de nos principaux secteurs d'activité. Par exemple, nous avons fait appel à la technologie pour simplifier les demandes et automatiser les décisions relativement aux prêts consentis aux petites entreprises clientes et nous poursuivons la numérisation de nos services d'échanges commerciaux. Les améliorations numériques apportées permettent également d'offrir un meilleur service aux clients des services aux entreprises.

Protéger nos clients et appliquer des normes exemplaires pour le secteur en matière de lutte contre les crimes financiers

Nous voulons protéger nos clients, notre entreprise et le secteur des services financiers contre les crimes financiers. Nous avons investi de fortes sommes dans l'établissement de nos normes mondiales et avons réalisé de grands progrès dans le renforcement des pratiques et procédures nous permettant de remplir nos obligations de connaissance de nos clients à l'échelle de notre réseau.

Les améliorations numériques ont renforcé notre capacité de gestion des risques de crime financier, en plus d'accroître la cybersécurité.



Simplifier l'organisation et motiver nos employés

Nous continuons de mettre l'accent sur la simplification des processus et la réduction de la complexité organisationnelle pour favoriser le développement des employés et leur offrir du soutien.

Nous investissons dans la formation et le développement axés sur le leadership, les capacités techniques et les compétences numériques et futures pour nous assurer que nos employés les plus prometteurs puissent orienter et développer leur propre cheminement de carrière.

Principaux prix et reconnaissances

Prix	Remis par
Prix obtenus par la Banque HSBC Canada	
Meilleure banque de financement du commerce international au Canada et meilleure banque pour la qualité du service	Magazine <i>Euromoney</i> (2018-2019)
Meilleure banque RMB au Canada	Prix Triple A Treasury, Trade, Supply Chain and Risk Management de la publication <i>The Asset</i> (2018)
Parmi les 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada en 2018	Magazine <i>Corporate Knights</i> (2012-2018)
Distinction sectorielle et engagement exceptionnel	Prix de réalisation pour l'équité en emploi – Gouvernement du Canada (2016-2018)
Prix du service de courtage en direct	DALBAR (2012-2018)
Prix obtenus par le Groupe HSBC	
La plus innovatrice des banques d'investissement à l'échelle mondiale	Magazine <i>The Banker</i> (2018)
Meilleure banque de financement du commerce international au monde	Magazine <i>Euromoney</i> (2018-2019)
Meilleure banque internationale de l'année, services de gestion des liquidités et de trésorerie, et Meilleure banque en Amérique du Nord, gestion de la chaîne d'approvisionnement financière	Treasury Management International (TMI) (2018)

Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour évaluer sa performance, la banque utilise, entre autres, des mesures financières dérivées des résultats qu'elle publie. Or, ces mesures ne sont ni présentées dans les états financiers consolidés ni définies aux termes des IFRS. Elles sont considérées comme non conformes aux IFRS et il est donc improbable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Les mesures financières non conformes aux IFRS suivantes sont utilisées tout au long du présent document.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire correspond au bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire de la période et divisé par la moyenne¹ des capitaux propres ordinaires.

Le rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et divisé par la moyenne¹ des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio d'efficience correspond au total des charges d'exploitation exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation.

Le levier d'exploitation/effet ciseau s'entend de l'écart entre le taux de variation des produits et celui des charges d'exploitation.

La marge d'intérêts nette désigne les produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage de la moyenne¹ des actifs productifs d'intérêts.

La variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations s'entend de la variation des pertes de crédit attendues² et exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des acceptations.

La variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations s'entend de la variation des pertes de crédit attendues² sur les actifs de stade 3² et exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des acceptations.

Le total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3 s'entend du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les prêts et avances à des clients et les acceptations de stade 3² exprimé en pourcentage des prêts et avances à des clients et des acceptations de stade 3².

Les sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances à des clients et des acceptations correspondent aux sorties du bilan nettes et exprimées en pourcentage de la moyenne¹ du montant net des prêts et avances à des clients et des acceptations.

¹ Les soldes moyens sont calculés à l'aide des soldes de fin de trimestre.

² Depuis le 1^{er} janvier 2018 et aux termes d'IFRS 9, les expressions « variation des pertes de crédit attendues » et « actifs de stade 3 » sont utilisées, alors qu'avant cette date et en vertu d'IAS 39, les expressions correspondantes « pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives aux risques de crédit » et « actifs dépréciés » étaient employées.

Faits saillants financiers

Performance et situation financières

		Exercices clos les		
	Notes	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre				
Total du résultat d'exploitation		2 264	2 070	2 079
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		991	895	715
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire		681	630	486
Variation des pertes de crédit attendues – reprise		27	s. o.	s. o.
Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		s. o.	108	(107)
Charges d'exploitation		(1 300)	(1 289)	(1 255)
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,36	1,26	0,97
Situation financière au 31 décembre				
Total de l'actif		103 406	96 379	94 657
Prêts et avances à des clients		57 123	50 337	46 907
Comptes des clients		59 812	57 054	56 674
Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%) ¹	2	95,5	88,2	82,2
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire		4 733	4 860	4 565

Mesures financières et mesures du capital

	Notes	Exercices clos les	
		31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017
Mesures financières %	2		
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire		14,5	13,3
Rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques	3, 4	2,3	2,1
Ratio d'efficience		57,4	62,2
Levier d'exploitation/effet ciseau		8,5	(3,1)
Marge d'intérêts nette		1,53	1,50
Variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations	5	s. o.	s. o.
Variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations	5	s. o.	s. o.
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3	5	35,8	35,8
Sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances et des acceptations		0,15	0,14
Mesures du capital	3		
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)		11,3	10,5
Ratio du capital de catégorie 1 (%)		13,4	12,4
Ratio du capital total (%)		16	14,7
Ratio de levier (%)		4,6	4,9
Actifs pondérés en fonction des risques (M\$)		40 142	45 035
Ratio de liquidité à court terme (%)		132	137

1. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »).
2. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.
3. La banque évalue l'adéquation de ses fonds propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.
4. En janvier 2018, le BSIF a fait part de sa décision de réviser le plancher de fonds propres en vigueur pour les institutions qui utilisent une approche avancée à l'égard du risque de crédit et du risque opérationnel. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres est établi selon l'approche standard aux termes de Bâle II, et son coefficient de rajustement est intégré sur trois trimestres. Ce coefficient était de 70 % au deuxième trimestre de 2018, puis il a augmenté à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 et à 75 % au quatrième trimestre de 2018.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et aux termes d'IFRS 9, les expressions « variation des pertes de crédit attendues » et « actifs de stade 3 » sont utilisées, alors qu'avant cette date et en vertu d'IAS 39, les expressions correspondantes « pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit » et « actifs dépréciés » étaient employées. La mention « s. o. » est indiquée lorsque la banque est en position de reprise nette, ce qui donne lieu à un ratio négatif.

Performance financière

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017
	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	335	318	1 292	1 177
Produits de commissions nets	164	159	673	653
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction (produits de négociation nets en 2017)	26	31	136	125
Autres éléments de produits	40	32	163	115
Total du résultat d'exploitation	565	540	2 264	2 070
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)/reprise	(19)	s. o.	27	s. o.
(Pertes de valeur)/reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	s. o.	(1)	s. o.	108
Résultat d'exploitation net	546	539	2 291	2 178
Total des charges d'exploitation	(324)	(333)	(1 300)	(1 289)
Bénéfice d'exploitation	222	206	991	889
Quote-part du résultat d'entreprises associées	—	—	—	6
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	222	206	991	895
Charge d'impôt sur le résultat	(65)	(54)	(273)	(227)
Bénéfice de la période	157	152	718	668

1. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39.

La Banque HSBC Canada a affiché d'excellents résultats pour le trimestre et l'exercice. Le total du résultat d'exploitation a augmenté de 25 M\$, ou 4,6 %, pour le trimestre et de 194 M\$, ou 9,4 %, pour l'exercice tandis que nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie et mettons l'accent sur la croissance et la création de valeur, profitant ainsi de cet élan pour continuer d'établir les bases du rendement futur.

Nos résultats ont été alimentés par l'augmentation des produits d'intérêts nets découlant de l'accroissement des soldes des prêts et des dépôts ainsi que par l'amélioration des marges attribuable à la hausse des taux d'intérêt. En outre, l'augmentation des profits réalisés à la cession de placements financiers et l'accroissement des revenus tirés des services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe expliquent également les bons résultats que nous avons obtenus.

Dans le secteur des services aux entreprises, la plupart des produits et des segments ont affiché une croissance, ce qui a entraîné une augmentation du résultat d'exploitation de 10 M\$, ou 4,2 %, pour le trimestre et de 69 M\$, ou 7,8 %, pour l'exercice. Nous avons continué d'investir dans les initiatives de croissance et notre capacité numérique, et nos efforts portent leurs fruits : les soldes de prêts ont augmenté et atteint leur niveau le plus élevé depuis 2010.

Dans les services bancaires internationaux et marchés, le total du résultat d'exploitation a fléchi de 1 M\$, ou 1,3 % pour le trimestre, l'augmentation des produits d'intérêt nets associée à la hausse des taux d'intérêt et l'intensification des activités de prêt et de crédit ayant été contrebalancée par l'effet défavorable des ajustements d'évaluation de crédit et de débit et des ajustements de la juste valeur liés au financement. Pour l'exercice, le total du résultat d'exploitation a augmenté de 29 M\$, ou 9,6 %, en raison de l'augmentation des transactions sur le marché des capitaux d'emprunt destinés aux infrastructures, de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation des ventes et des activités de négociation visant des produits de change.

Dans le secteur services bancaires de détail et gestion de patrimoine, nous avons continué d'afficher une forte croissance selon le total des soldes des comptes¹ et d'accroître notre part de marché,

essentiellement à l'égard des dépôts et des prêts hypothécaires. Ces résultats, conjugués à l'amélioration des marges, ont permis d'augmenter le total du résultat d'exploitation de 8 M\$, ou 4,5 %, pour le trimestre et de 62 M\$, ou 9,2 %, pour l'exercice.

La gestion active des risques, alliée aux conditions de crédit favorables, a fait en sorte que la variation des pertes de crédit attendues² pour l'exercice nous a permis de réaliser une reprise nette de 27 M\$, soit une réduction par rapport au niveau de reprise élevé connu en 2017. Pour le trimestre, la variation des pertes de crédit attendues a consisté en une charge de 19 M\$ par suite de la comptabilisation de plusieurs petites charges dans le portefeuille de prêts de gros non productifs et par suite de l'accroissement des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs, sous l'effet des facteurs économiques prospectifs ayant trait aux portefeuilles de prêts de gros et de détail.

Nous continuons d'investir dans les ressources humaines et la technologie afin d'assurer la croissance de notre entreprise et de rendre nos services bancaires encore plus pratiques pour nos clients. En conséquence, les charges d'exploitation ont augmenté dans les secteurs d'activité mondiaux. Ce facteur a été contrebalancé en partie par la diminution des charges d'exploitation du centre général maintenant que certains projets de restructuration et de rationalisation menés de 2015 à 2017 sont terminés. Au final, les charges d'exploitation ont diminué de 9 M\$, ou 2,7 %, pour le trimestre et augmenté de 11 M\$, ou 0,9 %, pour l'exercice.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 16 M\$, ou 7,8 %, pour le trimestre et de 96 M\$, ou 10,7 %, pour l'exercice, la forte croissance des revenus, la gestion active des risques, les conditions de crédit favorables et la gestion rigoureuse des coûts ayant plus que compensé le coût des investissements de l'entreprise.

1. Le total des soldes des comptes des clients se compose des soldes des prêts, des dépôts et des comptes de gestion de patrimoine.
2. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et en vertu d'IFRS 9, l'expression « variation des pertes de crédit attendues » est utilisée, alors qu'avant cette date et en vertu d'IAS 39, l'expression correspondante « pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives aux risques de crédit » était employée.

Performance par élément de produits et de charges

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des périodes correspondantes de l'exercice précédent

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets se sont accrus de 17 M\$, ou 5,3 %, pour le trimestre et de 115 M\$, ou 9,8 %, pour l'exercice. Les hausses enregistrées tant pour le trimestre que pour l'exercice ont découlé notamment de l'accroissement du volume des prêts et des dépôts du secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine ainsi que de l'augmentation des prêts et avances des secteurs des services aux entreprises et des services bancaires internationaux et marchés. En outre, nos marges se sont améliorées en raison des hausses de

taux d'intérêt. Ces facteurs ont été atténués par la réduction des intérêts sur les prêts douteux et la diminution des soldes des dépôts dans les secteurs des services aux entreprises et des services bancaires internationaux et marchés, certains de nos clients ayant réagi à la réforme fiscale américaine en rapatriant des soldes vers leur société mère aux États-Unis.

Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

Notes	Trimestres clos les						Exercices clos les					
	31 déc. 2018 ¹			31 déc. 2017			31 déc. 2018 ¹			31 déc. 2017		
	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement
	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%
Fonds à court terme et prêts et avances à des banques	785	1	0,62	1 179	2	0,70	804	4	0,53	1 137	10	0,88
Prêts et avances à des clients	55 095	514	3,70	49 171	421	3,42	52 599	1 858	3,53	47 445	1 561	3,29
Prises en pension à des fins autres que de transaction	7 076	31	1,78	6 927	21	1,21	6 782	113	1,67	7 495	62	0,83
Placements financiers	24 981	126	2,01	23 038	82	1,41	23 877	442	1,85	22 458	277	1,23
Autres actifs productifs	434	2	2,28	—	—	—	340	4	1,28	—	—	—
Total des actifs productifs d'intérêts (A)	88 371	674	3,03	80 315	526	2,61	84 402	2 421	2,87	78 535	1 910	2,43
Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	4 422	25	2,19	4 887	22	1,79	4 885	101	2,06	5 875	72	1,23
Actifs non productifs d'intérêts	11 941	—	—	11 099	—	—	11 544	—	—	11 171	—	—
Total	104 734	699	2,65	96 301	548	2,27	100 831	2 522	2,50	95 581	1 982	2,07

Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

Notes	Trimestres clos les						Exercices clos les					
	31 déc. 2018 ¹			31 déc. 2017			31 déc. 2018 ¹			31 déc. 2017		
	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement	Solde moyen	Produits d'intérêts	Taux de rendement
	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%
Dépôts effectués par des banques	926	1	0,39	981	1	0,11	928	2	0,25	952	1	0,10
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur – titres de créance émis par la banque	—	—	—	—	—	—	—	—	—	109	1	1,22
Comptes des clients	52 700	187	1,41	50 394	116	0,92	51 471	623	1,21	49 519	394	0,80
Mises en pension à des fins autres que de transaction	8 807	40	1,79	5 433	15	1,14	7 688	128	1,66	5 396	45	0,84
Titres de créance émis et créances subordonnées	14 696	96	2,60	11 059	63	2,29	13 133	330	2,52	10 654	235	2,21
Autres passifs portant intérêt	2 118	15	2,75	2 615	13	2,09	1 852	46	2,45	2 299	57	2,49
Total des passifs portant intérêt (B)	79 247	339	1,69	70 482	208	1,18	75 072	1 129	1,50	68 929	733	1,06
Passifs détenus à des fins de transaction	2 008	12	2,34	3 092	14	1,84	2 658	58	2,18	3 469	49	1,42
Comptes courants ne portant pas intérêt	6 264	—	—	6 393	—	—	6 141	—	—	6 207	—	—
Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt	17 215	—	—	16 334	—	—	16 960	—	—	16 976	—	—
Total	104 734	351	1,33	96 301	222	0,92	100 831	1 187	1,18	95 581	782	0,82
Produits d'intérêts nets (A-B)	335			318			1 292			1 177		

- En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Il y a lieu de se reporter au tableau « Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2018 » figurant à la note 33 des états financiers consolidés pour des détails sur les changements apportés au mode de présentation du bilan.
- Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction de l'état consolidé du résultat net.
- N'incluent que les dépôts effectués par des banques et portant intérêt.
- N'incluent que les comptes des clients portant intérêt.

Produits de commissions nets

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017 ¹	31 déc. 2018	31 déc. 2017 ¹
	M\$	M\$	M\$	M\$
Services à l'égard des comptes	16	14	64	63
Produits de courtage	3	3	10	9
Cartes	16	15	61	55
Facilités de crédit	80	68	294	269
Fonds sous gestion	46	49	190	191
Importations/exportations	4	4	12	11
Commissions d'agence d'assurance	2	0	6	6
Autres	6	13	44	46
Services de paiement	9	7	34	30
Prise ferme	7	9	47	49
Produits de commissions	189	182	762	729
Moins les charges de commissions	(25)	(23)	(89)	(76)
Produits de commissions nets	164	159	673	653

¹ Certains montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les périodes à l'étude.

Les produits de commissions nets ont augmenté de 5 M\$, ou 3,1 %, pour le trimestre et de 20 M\$, ou 3,1 %, pour l'exercice. Les commissions tirées des facilités de crédit se sont accrues sous l'effet de l'augmentation du volume d'acceptations bancaires pour ces deux

périodes. Ces facteurs ont été atténués, pour le trimestre, par un repli des fonds sous gestion et des commissions de prise ferme et, pour l'exercice, par la diminution des produits nets tirés des cartes de crédit résultant de meilleurs incitatifs et récompenses sur cartes de crédit.

Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	M\$	M\$	M\$	M\$
Activités de négociation	18	28	92	106
Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement	(5)	(3)	—	(1)
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	13	8	43	23
Inefficacité des couvertures	—	(2)	1	(3)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction (produits de négociation nets en 2017)	26	31	136	125

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction du trimestre ont affiché une baisse de 5 M\$, ou 16,1 %. Cette baisse a résulté surtout de l'effet défavorable des ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement, alliés à la volatilité comptable associée aux activités de gestion du bilan. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'intensification des transactions visant les produits de change, par l'augmentation des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation attribuable aux rendements plus élevés et au portefeuille

de produits ainsi que par les inefficacités de couverture, qui ont été favorables.

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction pour l'exercice ont grimpé de 11 M\$, ou 8,8 %, en raison essentiellement du volume accru d'opérations de change, de la hausse des intérêts nets gagnés sur les activités de négociation attribuable aux rendements plus élevés et au portefeuille de produits, ainsi que des inefficacités de couverture, qui ont été favorables. Ces facteurs ont été annulés en partie par une perte liée à la volatilité comptable attribuable aux activités de gestion du bilan.

Autres éléments de produits

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	M\$	M\$	M\$	M\$
Variations de la juste valeur de la dette à long terme (charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur en 2017)	(2)	—	(2)	(4)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	11	6	56	31
Produits de dividendes	—	—	1	—
Autres produits d'exploitation	31	26	108	88
Autres éléments de produits	40	32	163	115

Pour le trimestre et l'exercice, les autres éléments de produits ont respectivement augmenté de 8 M\$, ou 25 %, et de 48 M\$, ou 41,7 %. Les hausses enregistrées pour le trimestre et l'exercice proviennent surtout de la hausse des produits générés auprès d'autres entités du Groupe HSBC pour la prestation de services de technologie de

l'information à des sociétés membres du Groupe. En outre, nous avons bénéficié d'une augmentation des profits réalisés à la cession de placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque.

Variation des pertes de crédit attendues

	Trimestres clos les	Exercices clos les
	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2018 ¹
	M\$	M\$
Variation des pertes de crédit attendues – prêts productifs (stades 1 et 2) – charge	12	8
Variation des pertes de crédit attendues – prêts non productifs (stade 3) – charge/(reprise)	7	(35)
Variation des pertes de crédit attendues – charge/(reprise)	19	(27)
<i>Postes correspondants aux termes d'IAS 39</i>		
	31 déc. 2017	31 déc. 2017
Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts évalués collectivement	(15)	(49)
Pertes de valeur/(reprises sur pertes de valeur) liées aux prêts évalués individuellement	25	(14)
Pertes de valeur/(reprises sur pertes de valeur) liées aux prêts	10	(63)
Autres provisions relatives au risque de crédit	(9)	(45)
Montant net des pertes de valeur/(reprises sur pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	1	(108)

¹ En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39.

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre a consisté en une charge de 19 M\$, comparativement à des pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de 1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le résultat pour le trimestre reflète surtout une série de faibles charges dans le portefeuille de prêts non productifs du secteur des services aux entreprises ainsi qu'une augmentation des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs, sous l'effet des facteurs économiques prospectifs touchant l'ensemble des secteurs d'activité mondiaux.

La variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice a donné lieu à une reprise de 27 M\$, comparativement à des reprises sur pertes de

valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de 108 M\$ pour l'exercice précédent. La reprise enregistrée pour l'exercice est imputable aux reprises sur provisions dans le portefeuille de prêts non productifs du secteur des services aux entreprises attribuables à l'amélioration de la qualité du crédit, en particulier en ce qui concerne les clients du secteur des services énergétiques.

En 2017, le montant élevé des reprises avait découlé d'importantes reprises sur provisions spécifiques à l'égard de comptes du secteur des services énergétiques, ainsi que de reprises sur provisions collectives, ce qui témoignait alors d'une amélioration générale de la qualité de crédit.

Total des charges d'exploitation

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération et avantages du personnel	157	168	696	705
Charges générales et administratives	154	149	555	537
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	8	10	32	33
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	5	6	17	14
Total des charges d'exploitation	324	333	1 300	1 289

Le total des charges d'exploitation du trimestre a diminué de 9 M\$, ou 2,7 %. Nous continuons d'investir dans les ressources humaines et la technologie pour favoriser la croissance de tous nos secteurs d'activité mondiaux. Toutefois, cet investissement a été plus que contrebalancé par une diminution des charges d'exploitation du centre général maintenant que certains projets de transformation et de rationalisation menés de 2015 à 2017 sont terminés. En outre, nous avons bénéficié d'une baisse des frais de marketing et de l'amortissement pour le trimestre.

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 11 M\$, ou 0,9 %, pour l'exercice, tandis que nous continuons d'investir afin d'assurer la croissance de notre entreprise et de rendre nos services bancaires encore plus pratiques pour nos clients. Ce facteur a été contrebalancé en partie par la diminution des charges d'exploitation du centre général, comme nous l'avons mentionné plus tôt, ainsi que par la réduction des coûts attribuables aux locaux pour bureaux et à la centralisation de certaines activités au sein du Groupe.

Quote-part du résultat d'entreprises associées

Pour le trimestre et l'exercice, la quote-part du résultat d'entreprises associées a été de néant, comparativement à des profits respectifs de néant et de 6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Cette quote-part reflète les variations de la valeur des placements de la banque dans des fonds d'actions de sociétés fermées.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif pour le trimestre a été de 29,4 %, comparativement à 26,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice a été de 27,6 %, contre 25,4 % pour 2017. Les variations de taux pour le trimestre et l'exercice sont attribuables à la comptabilisation de passifs d'impôt additionnels.

Évolution de la situation financière

Sommaire du bilan consolidé

	31 déc. 2018 ¹ M\$	31 déc. 2017 M\$
Actif		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	78	411
Actifs détenus à des fins de transaction	3 875	5 373
Dérivés	4 469	3 675
Prêts et avances	58 344	51 558
Prises en pension à des fins autres que de transaction	5 860	6 153
Placements financiers	24 054	22 913
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 932	4 801
Autres actifs	2 794	1 495
Total de l'actif	103 406	96 379
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts effectués par des banques	1 148	1 696
Comptes des clients	59 812	57 054
Mises en pension à des fins autres que de transaction	8 224	4 604
Passifs détenus à des fins de transaction	2 164	3 701
Dérivés	4 565	3 516
Titres de créance émis	13 863	10 820
Acceptations	3 937	4 801
Autres passifs	4 110	4 477
Total du passif	97 823	90 669
Total des capitaux propres	5 583	5 710
Total du passif et des capitaux propres	103 406	96 379

¹ En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39. Il y a lieu de se reporter au tableau « Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2018 » figurant à la note 33 des états financiers consolidés pour obtenir plus de détails sur les changements apportés au mode de présentation du bilan.

Actif

Le total de l'actif s'élevait à 103,4 G\$ au 31 décembre 2018, en hausse de 7,0 G\$, ou 7,3 %, par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la vigoureuse croissance de 6,8 G\$ des prêts et avances dans l'ensemble de nos secteurs d'activité mondiaux. Le secteur des services aux entreprises a connu une forte croissance dans l'ensemble des régions, conformément à notre plan stratégique, ce qui a donné lieu à la progression la plus marquée des soldes des prêts depuis 2010. Notre image de marque, l'innovation et nos investissements stratégiques, alliés aux taux hypothécaires concurrentiels, ont alimenté la croissance des prêts hypothécaires résidentiels du secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine. L'intensification des activités de financement du commerce international s'est traduite par une croissance dans notre secteur des services bancaires internationaux et marchés.

Les autres actifs ont augmenté de 1,3 G\$, ce qui est principalement imputable à l'accroissement des montants en trésorerie donnés en garantie par suite de variations de la juste valeur du portefeuille de dérivés et à la hausse des soldes non réglés à la clôture de la période. Les activités de gestion du bilan ont mené à une augmentation de 1,1 G\$ des placements financiers.

L'augmentation de l'actif a été contrebalancée en partie par un recul de 1,5 G\$ des actifs détenus à des fins de transaction dans le cadre des activités de négociation normales et par la réduction de 0,9 G\$ des engagements de clients en contrepartie d'acceptations attribuable à une diminution des volumes.

Passif

Le total du passif s'établissait à 97,8 G\$ au 31 décembre 2018, en hausse de 7,1 G\$, ou 7,9 %, par rapport à celui au 31 décembre 2017. L'accroissement des volumes des mises en pension et les activités de gestion du bilan ont mené à une hausse de 3,6 G\$ des mises en pension à des fins autres que de transaction. Les titres de créance émis se sont accrus de 3 G\$ en raison surtout de l'augmentation du financement de gros.

Les comptes des clients ont augmenté de 2,8 G\$, en raison surtout de l'efficacité des campagnes menées dans tous nos secteurs d'activité mondiaux. Cette croissance a été atténuée par le fait que certains de nos clients ont réagi à la réforme fiscale américaine en rapatriant des soldes vers leur société mère aux États-Unis.

Ces hausses ont été contrebalancées en partie par une réduction de 1,5 G\$ des passifs détenus à des fins de transaction par suite du recul des positions vendeur nettes qui étaient détenues à la clôture de la période à la suite des activités de négociation normales.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 5,6 G\$ au 31 décembre 2018, pour une baisse de 0,1 G\$, ou 2,2 %, par rapport à celui au 31 décembre 2017. Cette baisse est attribuable surtout aux profits de 0,7 G\$ générés au cours de la période, déduction faite de dividendes de 0,8 G\$ versés au cours de la période, y compris un dividende spécial de 0,4 M\$ sur les actions ordinaires de la Banque HSBC Canada versé au cours de l'exercice.

Secteurs d'activité mondiaux

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises (« SE »), les services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »), ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP »). Ce dernier secteur comprend aussi le portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation à la suite d'une décision antérieure d'abandonner progressivement ces activités au Canada.

Services aux entreprises (« SE »)

Le secteur des services aux entreprises (« SE ») propose un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Le Groupe HSBC compte environ 1,7 million de clients commerciaux répartis dans 53 pays et territoires. Le Canada est un marché prioritaire pour le secteur des services aux entreprises du Groupe HSBC et le quatrième en importance sur le plan de l'apport au bénéfice de ce secteur. Nous entendons être reconnus comme la plus grande banque pour ce qui est des services de commerce international et des services aux entreprises en reliant nos clients aux marchés mondiaux et en rehaussant la collaboration au sein du Groupe.

Nos clients sont répartis en fonction de la nature et du degré de complexité de leurs besoins : les services bancaires aux PME sont destinés aux petites entreprises ayant des besoins en services bancaires ordinaires et les services bancaires aux sociétés sont destinés aux entreprises ayant des besoins bancaires complexes et une présence mondiale. Notre personnel de première ligne est réparti dans quatre régions, soit les régions de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique, et du Québec, où des gestionnaires de relations bancaires attirés offrent leurs services, soit à des PME, soit à de grandes sociétés.

Produits et services

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme d'outils de financement, que ce soit au pays ou outre-frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, le financement sur une base consortiale, le financement à effet de levier et le financement d'acquisitions et de projets.
- *Commerce international et financement des comptes clients* – Nous facilitons l'accès de nos clients aux flux commerciaux mondiaux et les faisons profiter d'une expérience inégalée lorsqu'il s'agit de relever les défis les plus complexes en matière de commerce. Les nombreux produits et services que nous proposons, soit les lettres de crédit, les encaissements, les garanties, le financement de créances, les solutions de chaîne d'approvisionnement, le financement des marchandises, le financement structuré et la répartition des risques, peuvent être regroupés en solutions mondiales qui aident véritablement les entreprises à gérer les risques, à traiter leurs transactions et à financer leurs activités tout au long du cycle commercial.
- *Gestion des liquidités et de la trésorerie* – Nous sommes membre d'un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Nous offrons des services bancaires visant les transactions locales, régionales et mondiales, ce qui englobe les paiements, les encaissements, les services aux comptes, le cybercommerce et la gestion des liquidités par voie de diverses plateformes numériques telles HSBC*net* et HSBC Connect. Nous offrons une gamme de services en RMB qui dominent leur marché pour répondre aux besoins grandissants de nos clients canadiens.
- *Collaboration* – Les SE constituent une source de clients clés pour les produits et services que proposent les SBIM et les SBDGP, dont les produits de change et de taux d'intérêt, les services-conseils, les services liés aux marchés financiers et aux comptes personnels ainsi que les services de gestion et de transfert de patrimoine.

Orientation stratégique

Nous proposons à nos clients des services de gestion des relations personnalisée et des solutions financières sur mesure afin de les aider à mieux mener leurs activités et à croître. Nous nous efforçons de créer de la valeur grâce à un réseau qui donne accès à 90 % des flux associés au PIB, aux marchés commerciaux et aux marchés financiers de la planète. Ainsi, nous offrons à notre clientèle des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement, de l'aide au commerce international, du financement de projets, un savoir-faire en acquisitions et un accès aux marchés financiers.

Tisser des liens à long terme avec des clients de renom est au cœur de notre stratégie de croissance et de nos valeurs organisationnelles. Nous continuons d'investir dans notre technologie et nos produits afin de soutenir la croissance de nos clients dans un monde en rapide évolution. Par exemple, en 2018, le Groupe HSBC a été la première institution du monde à effectuer une transaction de commerce international basée sur la technologie de la chaîne de blocs extensible. Cette réalisation souligne notre position de chef de file dans le commerce international et illustre notre capacité à tirer parti de la puissance de l'innovation pour faciliter les transactions et les rendre plus simples, plus rapides et plus sécuritaires pour nos clients.

Au pays, notre plan stratégique consiste avant tout à accroître notre part de marché par voie d'une expansion dans l'Est (plus particulièrement en Ontario et au Québec), à augmenter la productivité grâce à une meilleure pénétration de nos produits, à rationaliser les processus, à optimiser notre gamme différenciée de produits du Commerce international et financement des comptes clients et du Service mondial de gestion des liquidités et de trésorerie et à consolider notre statut de chef de file des banques internationales grâce à un meilleur positionnement dans les principaux corridors commerciaux. En 2018, ces mesures stratégiques ont donné lieu à une augmentation de 16 % des soldes des prêts – la hausse la plus marquée depuis 2010 –, à un accroissement de 8 % des revenus dans l'ensemble ainsi qu'à une croissance supérieure à 10 % dans bon nombre de régions et de segments de marché, dont la région de l'Ontario, les services bancaires aux filiales internationales et le corridor commercial nord-américain. Nous continuons de bonifier notre gamme de produits en y ajoutant des produits comme le financement des créances, le financement des chaînes d'approvisionnement, les cartes destinées aux entreprises et des instruments de dépôt additionnels, lesquels sont l'un de nos principaux moteurs de croissance. Notre investissement dans la technologie en ligne et l'amélioration des processus nous a permis de réduire de beaucoup la durée du processus de contrôle diligent des clients, ce qui est avantageux tant pour les nouveaux clients que pour les clients existants. Ces progrès ont eu une incidence sur les résultats de notre sondage auprès des clients, qui se sont nettement améliorés : le pourcentage de ceux-ci ayant attribué à notre processus d'ouverture de compte la cote « excellent » a doublé depuis décembre 2017.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercices clos les	
	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	586	545
Produits autres que d'intérêts	368	340
Total du résultat d'exploitation	954	885
Variation des pertes de crédit attendues - reprise	38	s. o.
Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	s. o.	93
Résultat d'exploitation net	992	978
Total des charges d'exploitation	(403)	(388)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	589	590

¹ En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes.

Aperçu¹

Le total du résultat d'exploitation du secteur des services aux entreprises a augmenté de 69 M\$, ou 7,8 %, pour l'exercice. La plupart des segments et produits du secteur ont affiché une progression grâce à l'exécution de notre plan stratégique et à l'effet favorable de la hausse des taux d'intérêt.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat est resté essentiellement inchangé, la hausse du résultat d'exploitation ayant été contrebalancée par la baisse des reprises sur pertes de valeur liées aux prêts comparativement à celles de l'exercice précédent. En outre, les charges d'exploitation ont augmenté sous l'effet des investissements dans les services de première ligne et la technologie visant à stimuler la croissance des activités.

Performance financière par élément de produits et de charges¹

Les **produits d'intérêts nets** ont augmenté de 41 M\$, ou 7,5 %. Cette hausse reflète l'accroissement des prêts et avances, tant aux anciens clients qu'aux nouveaux clients, ainsi que l'amélioration des marges par suite des hausses de taux d'intérêt, facteurs atténués par la réduction des recouvrements d'intérêts sur les prêts douteux. Les soldes des dépôts ont progressé du fait de l'offre de nouveaux produits, mais ce facteur a été plus que contrebalancé par les cessions de portefeuilles entre les secteurs d'activité mondiaux² ainsi que par la réaction de nos clients à la réforme fiscale américaine qui ont rapatrié des soldes vers leur société mère aux États-Unis.

Les **produits autres que d'intérêts** se sont accrus de 28 M\$, ou 8,2 %. Cette hausse a résulté surtout de l'accroissement des soldes moyens des acceptations bancaires au cours de la période ainsi que des revenus tirés des swaps de taux d'intérêt et de devises.

La **variation des pertes de crédit attendues** a consisté en une reprise de 38 M\$ attribuable surtout aux reprises sur provisions constatées à l'égard du portefeuille de prêts non productifs auxquelles ont donné lieu de meilleures conditions de crédit, particulièrement à l'égard de clients spécifiques du secteur des services énergétiques.

Les reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit aux termes d'IAS 39 pour l'exercice précédent ont consisté en une reprise de 93 M\$, ce qui reflète l'amélioration des conditions de crédit, surtout en ce qui a trait aux positions dans le secteur de l'énergie.

Le **total des charges d'exploitation** a augmenté de 15 M\$, ou 3,9 %. Cette hausse reflète la poursuite de nos investissements planifiés dans les initiatives de croissance et la capacité numérique.

¹ Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de la période correspondante de l'exercice précédent.

² En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de clients totalisant 696 M\$ ont été reclassés depuis le secteur des services aux entreprises à celui des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés (« SBIM ») offrent des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Nos nombreux produits et solutions de services-conseils axés sur le financement par capital de services bancaires visant les transactions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients.

Orientation stratégique

Les SBIM conservent leur stratégie qui est bien établie, à savoir offrir des solutions financières sur mesure, l'objectif étant de devenir une banque de choix pour les clients qui sont prioritaires. Cette stratégie a évolué et met désormais davantage l'accent sur la connectivité entre les secteurs d'activité mondiaux de HSBC et entre les régions, mettant à profit le vaste réseau de distribution du Groupe HSBC.

Nous concentrons nos efforts sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau géographique distinctif qui relie des régions développées et des régions à croissance plus rapide
- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale

- avoir un bon positionnement dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité mondiaux afin de répondre aux besoins de notre clientèle internationale.

Il est essentiel pour nous d'observer des normes de conduite élevées pour assurer notre succès à long terme et préserver notre capacité à servir les clients. Nous avons mis en place des politiques, des encadrements et une gouvernance clairs à l'appui du respect de cet engagement. Notre gestion du risque de crimes financiers et des autres risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des SBIM.

Produits et services

Les SBIM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée auprès des services bancaires et est assurée par des gestionnaires de relations qui s'efforcent de cerner les besoins de la clientèle et de lui proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBIM fournissent des services liés aux marchés financiers de gros ainsi que des services liés aux transactions par l'intermédiaire des sous-divisions indiquées ci-dessous.

- La sous-division **crédit et taux** vend, négocie et distribue des titres à revenu fixe aux clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Elle aide ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et les seconde dans leurs activités de financement.
- La sous-division **change** offre des produits au comptant et des dérivés afin de combler les besoins des investisseurs institutionnels, les besoins de couverture d'entreprises de toute taille et les besoins de la clientèle de détail et commerciale.
- Les services de **financement par capital** proposent aux clients une solution unique de financement intégré qui s'articule autour de leur structure du capital. Notre savoir-faire va des marchés primaires des capitaux propres et des emprunts, aux solutions spécialisées de financement structuré telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier, le financement d'acquisitions, le financement des projets et des exportations, les services-conseils et les services de réalisation en matière de fusions-acquisitions et les activités de crédit et de prêt.
- Le **Service mondial de gestion des liquidités et de trésorerie** aide les clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir. Ses produits englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie.
- Le service **Commerce international et financement des comptes clients** fournit des services en matière de commerce à ses clients afin de les aider tout au long de leur cycle commercial.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercices clos les	
	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	107	98
Produits autres que d'intérêts	224	204
Total du résultat d'exploitation	331	302
Variation des pertes de crédit attendues – charge	(1)	s. o.
Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	s. o.	6
Résultat d'exploitation net	330	308
Total des charges d'exploitation	(150)	(138)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	180	170

¹ En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39.

Aperçu¹

Le total du résultat d'exploitation du secteur des services bancaires internationaux et marchés a progressé de 29 M\$, ou 9,6 %, sous l'effet de l'augmentation des transactions sur le marché des capitaux d'emprunt destinés aux infrastructures, de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation des ventes et des activités de négociation visant des produits de change.

Nous continuons de tirer parti du réseau mondial du Groupe pour offrir des produits et des solutions répondant aux besoins de nos clients mondiaux. Nous avons aussi étendu la portée de nos activités à l'international en accroissant la pénétration des produits auprès de nos clients existants.

Pour l'exercice, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffré à 180 M\$, en hausse de 10 M\$, ou 5,9 %, la forte croissance des revenus ayant plus que couvert le coût des investissements de l'entreprise et la hausse de la charge liée à la variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice, alors que des reprises avaient été comptabilisées pour l'exercice précédent.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** se sont accrus de 9 M\$, ou 9,2 %, en raison surtout de l'incidence des hausses de taux d'intérêt par la Banque du Canada en 2017 et en 2018 et de l'intensification des activités de crédit et de prêt.

Les **produits autres que d'intérêts** se sont accrus de 20 M\$, ou 9,8 %, en raison essentiellement de l'augmentation des ventes et des activités de négociation visant des produits de change, et en raison des transactions sur le marché des capitaux d'emprunt destinés aux infrastructures.

La **variation des pertes de crédit attendues** a donné lieu à une charge de 1 M\$, comparativement à des reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de 6 M\$ pour l'exercice précédent, reprises qui reflétaient alors l'amélioration continue de la conjoncture du secteur de l'énergie.

Le **total des charges d'exploitation** s'est inscrit en hausse de 12 M\$, ou 8,7 %, car nous avons investi dans des initiatives du secteur des services bancaires internationaux visant à accroître la clientèle desservie et à assurer la gestion des risques et la conformité.

¹ En date de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice précédent.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP »)

Le secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP ») offre, à tous les Canadiens, une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

Les services HSBC Premier et HSBC Advance sont destinés aux clients bien nantis ou en voie de le devenir qui apprécient la prestation de services bancaires axés sur une approche relationnelle. En outre, Jade offre un service exclusif aux clients à valeur nette élevée.

Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine sont fournis par une équipe compétente et dévouée à l'échelle de notre réseau national de succursales et de guichets automatiques, ainsi que par téléphone, en ligne et sur les appareils mobiles.

Produits et services

Nous offrons à nos clients des services de dépôts et liés aux opérations bancaires pour les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous leur proposons des facilités de crédit afin de les aider à combler leurs besoins d'emprunt, et nous leur fournissons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placement afin qu'ils puissent mieux gérer leurs finances.

Orientation stratégique

En offrant aux particuliers une gamme complète de produits et services bancaires et de gestion de patrimoine par l'entremise de nos succursales et de canaux directs, nous mettons l'accent sur ce qui suit :

- offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes et de premier ordre qui mettent à contribution nos ressources en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine, tout en mettant le client au cœur de tout ce que nous faisons
- tirer parti de notre expertise internationale pour fournir de manière efficiente des solutions et services bancaires de grande qualité à notre clientèle
- mettre à profit notre savoir-faire à l'échelle mondiale pour mieux différencier nos produits et services et
- investir dans des activités de transformation afin d'améliorer les processus et l'expérience client, tout en réduisant les coûts, en rehaussant nos capacités de distribution (principalement par voie numérique) et en bonifiant notre éventail de produits de gestion du patrimoine et de services bancaires de détail.

À l'appui de ces initiatives, nous cherchons sans cesse à consolider nos relations avec la clientèle et à améliorer nos capacités de distribution. La gestion du risque de crimes financiers et des autres risques constitue également l'une des grandes priorités des SBDGP.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercices clos les	
	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	489	425
Produits autres que d'intérêts	248	250
Total du résultat d'exploitation	737	675
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)	(10)	s. o.
Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	s. o.	9
Résultat d'exploitation net	727	684
Total des charges d'exploitation	(656)	(604)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	71	80

¹ En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39.

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

	Exercices clos les	
	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017
	M\$	M\$
Activités poursuivies des services bancaires de détail et gestion de patrimoine	60	56
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	11	24
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	71	80

Aperçu¹

Le total du résultat d'exploitation du secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine a augmenté de 62 M\$, ou 9,2 %. Nous avons de nouveau enregistré une forte croissance du total des soldes des comptes des clients² et avons encore gagné des parts de marché, essentiellement pour les dépôts et les prêts hypothécaires, grâce à notre image de marque, à l'innovation et aux investissements stratégiques que nous avons effectués afin de simplifier les services bancaires que nous offrons à nos clients et de les rendre encore plus rapides et plus efficaces.

Au cours de l'exercice, nous avons adopté de nouveaux critères d'admissibilité concurrentiels pour nos services Premier et Advance et lancé un centre hypothécaire, constitué d'un groupe de spécialistes expressément formé pour mieux servir nos clients titulaires de prêts hypothécaires, et nous avons renoncé aux frais associés aux transactions en monnaies étrangères pour les virements sortants jusqu'à une certaine limite. Nous avons également poursuivi nos investissements dans les technologies numériques, notamment un processus d'ouverture de compte numérique et la possibilité pour tous les clients de présenter une demande de carte de crédit en ligne. En outre, nous avons lancé une nouvelle application de services bancaires mobiles et HSBC Horizon Patrimoine^{MC}, une façon simple d'obtenir des conseils et d'investir en ligne, ainsi que l'automatisation des renouvellements hypothécaires pour réduire le temps de traitement pour les clients.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 9 M\$, ou 11,3 %, en raison de la poursuite des investissements visant à assurer la croissance de notre entreprise et de l'augmentation des coûts associée à la proposition d'un meilleur modèle de prestation de services et à la poursuite de la croissance déjà réalisée. Par exemple, nous avons poursuivi nos investissements dans la mise en place de services bancaires aux entreprises du secteur du commerce de détail et de services de prêts non garantis ainsi que dans Jade, un service exclusif que nous offrons à nos clients à valeur nette élevée. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a également été touché par la variation des pertes de crédit attendues et par la baisse des revenus tirés de notre portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation dont il est question plus en détail ci-après. Les hausses des investissements ont été contrebalancées en partie par l'accroissement des revenus attribuable à la forte croissance du total des soldes des comptes des clients, le secteur poursuivant sa croissance par suite de ces investissements, et par l'incidence positive de marges plus élevées.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation a diminué de 13 M\$, ou 54,2 %, en raison essentiellement de la baisse des reprises sur pertes de crédit attendues et de la diminution des produits d'intérêts causée par le recul des soldes des prêts.

Performance financière des activités poursuivies par élément de produits et de charges¹

Les **produits d'intérêts nets** se sont élevés à 478 M\$, soit une hausse de 69 M\$, ou 16,9 % en raison principalement de l'accroissement des soldes des dépôts et des prêts et de l'augmentation des marges.

Les **produits autres que d'intérêts** se sont chiffrés à 248 M\$, soit approximativement le même niveau qu'à l'exercice précédent.

La **variation des pertes de crédit attendues** a consisté en une charge de 14 M\$ attribuable essentiellement à l'incidence des facteurs

économiques prospectifs sur notre portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers et sur les sorties du bilan.

Les pertes de valeur annuelles liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit pour l'exercice précédent ont donné lieu à une charge de 3 M\$ en raison surtout de sorties du bilan, déduction faite des reprises liées à notre portefeuille de cartes.

Le **total des charges d'exploitation** s'est établi à 652 M\$, en hausse de 53 M\$, ou 8,8 %. Cette hausse est essentiellement attribuable aux investissements stratégiques que nous avons faits afin de faire croître nos activités, à l'augmentation des coûts associée à la proposition d'un meilleur modèle de prestation de services à notre clientèle grandissante.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice précédent.
2. Le total des soldes des comptes des clients se compose des soldes des prêts, des dépôts et des comptes de gestion de patrimoine.

Centre général

Le secteur « Centre général » englobe les activités de gestion du bilan, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, les revenus afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale et les recouvrements connexes, ainsi que les autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité mondiaux.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercices clos les	
	31 déc. 2018 ¹	31 déc. 2017
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	110	109
Produits autres que d'intérêts	132	99
Résultat d'exploitation net	242	208
Total du résultat d'exploitation	(91)	(159)
Bénéfice d'exploitation	151	49
Quote-part du résultat d'entreprises associées	—	6
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	151	55

1. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39.

Aperçu¹

Le résultat d'exploitation net s'est accru de 34 M\$, ou 16,3 %, en raison surtout de la hausse des profits réalisés à la cession de titres dans le cadre d'activités de gestion du bilan.

Les charges d'exploitation ont diminué de 68 M\$, ou 42,8 %, puisque certains projets de transformation et de rationalisation menés de 2015 à 2017 sont maintenant terminés.

Ces variations ont fait en sorte que le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 96 M\$ pour l'exercice.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice précédent.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestres clos les							
	2018 ¹				2017			
	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$
Produits d'intérêts nets	335	332	319	306	318	292	285	282
Produits de commissions nets	164	175	179	155	159	169	165	160
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction (produits de négociation nets en 2017)	26	35	39	36	31	41	22	31
Autres éléments de produits	40	46	33	44	32	26	24	33
Total du résultat d'exploitation	565	588	570	541	540	528	496	506
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)/reprise	(19)	7	11	28	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
(Pertes de valeur)/reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(1)	14	46	49
Résultat d'exploitation net	546	595	581	569	539	542	542	555
Total des charges d'exploitation	(324)	(324)	(334)	(318)	(333)	(327)	(318)	(311)
Résultat d'exploitation	222	271	247	251	206	215	224	244
Quote-part du résultat d'entreprises associées	—	—	—	—	—	3	4	(1)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	222	271	247	251	206	218	228	243
Charge d'impôt sur le résultat	(65)	(73)	(67)	(68)	(54)	(56)	(60)	(57)
Bénéfice de la période	157	198	180	183	152	162	168	186
Bénéfice attribuable :								
– à l'actionnaire ordinaire	148	189	171	173	142	153	158	177
– aux détenteurs d'actions privilégiées	9	9	9	10	10	9	10	9
Bénéfice par action ordinaire de base et après dilution (\$)	0,29	0,38	0,34	0,35	0,28	0,31	0,32	0,35

1. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39.

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Les produits d'intérêts nets suivent une tendance à la hausse depuis le troisième trimestre de 2017 en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, jumelée à l'accroissement des prêts et avances et des comptes des clients après une période de relative stabilité au début de 2017.

Les produits de commissions nets ont diminué au quatrième trimestre de 2018, et ce, en raison surtout du repli des commissions tirées de la prise ferme et de l'augmentation des incitatifs sous forme de récompenses sur cartes de crédit attribués aux nouveaux clients, ces facteurs s'ajoutant à la hausse des charges de commissions liées à la compensation en raison du calendrier des dépenses. Ce recul fait suite à deux trimestres de forte croissance attribuable essentiellement à la hausse des commissions tirées des facilités de crédit puisque les volumes d'acceptations bancaires avaient augmenté, et à l'accroissement des commissions tirées de la prise ferme. Les produits de commissions avaient diminué au quatrième trimestre de 2017 en raison du repli des commissions tirées de la prise ferme après une croissance ininterrompue pour les trois premiers trimestres de 2017.

De par leur nature, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre. Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont augmenté en 2018, et ce, en raison surtout du volume accru des opérations de change, de la hausse des intérêts nets gagnés sur les activités de négociation attribuable aux rendements plus élevés et au portefeuille de produits, ainsi que de l'effet favorable des inefficacités de couverture. Ces facteurs ont été atténués par une perte causée par la volatilité comptable associée aux activités de gestion du bilan.

Les autres éléments de produits comprennent les profits et pertes sur la vente de placements financiers, lesquels peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre en raison des activités de gestion du bilan sous-jacentes. Les autres éléments de produits comprennent également les produits réalisés auprès des entités membres du Groupe, lesquels peuvent fluctuer en raison du moment des refacturations au Groupe. Pour l'exercice, les autres éléments de produits se sont accrues du fait de la hausse des produits générés auprès d'autres entités du Groupe HSBC pour des services de technologie de l'information qu'a effectués la banque, cette hausse se conjuguant à l'augmentation des profits à

la cession de placements financiers résultant du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque.

En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9. L'excellente performance sur le plan du crédit et la gestion active du risque ont généré une reprise nette pour ce qui est de la variation des pertes de crédit attendues¹ pour la plupart des périodes depuis le début de 2017, même si cette position a diminué en 2018 par rapport aux niveaux de reprise élevés qui avaient été constatés à l'exercice précédent. Des reprises avaient été réalisées en 2017 grâce aux améliorations observées dans plusieurs secteurs, mais plus particulièrement dans celui des services énergétiques. Au quatrième trimestre de 2017, une augmentation des pertes de valeurs liées à des prêts spécifiques du secteur des services aux entreprises a mené à l'inscription d'une perte de valeur nette pour cette période. Les reprises constatées aux trois premiers trimestres de 2018 résultent de l'amélioration de la conjoncture de plusieurs secteurs, soit plus particulièrement de ceux des services énergétiques et de la fabrication, de reprises sur corrections de valeur liées à certaines entreprises de services énergétiques, de fabrication et de construction et à des sociétés immobilières. Une charge de 19 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2018 en raison d'une série de faibles charges dans le portefeuille de prêts de gros non productifs ainsi que d'une hausse des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs attribuable aux facteurs économiques prospectifs touchant les portefeuilles de prêts de gros et de détail.

Les charges d'exploitation affichent une légère augmentation (0,9 %) depuis le début de l'exercice et elles s'étaient par ailleurs accrues entre 2015 et 2017, en raison d'investissements dans des activités de gestion des risques et de conformité et dans certains projets de restructuration et de rationalisation. Notre objectif consiste désormais à faire croître nos activités afin de favoriser l'exécution de notre plan stratégique, ce qui explique cette hausse des charges d'exploitation, laquelle a été en partie annulée par la baisse des coûts associée à la réduction des espaces de bureau et aux économies liées à la centralisation de certains secteurs d'activité au sein du Groupe. Le moment où sont engagées les charges est à l'origine des variations enregistrées d'un trimestre à l'autre.

1. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et en vertu d'IFRS 9, l'expression « variation des pertes de crédit attendues » est utilisée, alors qu'avant cette date et en vertu d'IAS 39, l'expression correspondante « pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives aux risques de crédit » était employée.

Survol et perspectives économiques

Les prévisions et projections de la présente section reposent sur l'information et les hypothèses obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Si cette information ou ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats économiques réels pourraient différer significativement des perspectives présentées dans cette section.

Les problèmes auxquels fait face l'économie se sont aggravés vers la fin de 2018. Parmi ceux-ci, et non le moindre, la forte pression à la baisse pesant sur le Western Canada Select (« WCS »), l'un des principaux prix de référence du pétrole canadien. Le recul du WCS s'explique par une série de facteurs, dont l'accroissement marqué de la production au cours des deux dernières années qui a monopolisé la capacité d'exportation pipelinrière restante, facteur conjugué à la saturation presque complète des installations de stockage. En conséquence, le WCS a atteint un creux historique de 13,50 \$ US le baril. En réaction à ce recul, le gouvernement de l'Alberta a annoncé au début de décembre 2018 qu'il ordonnerait une réduction de la production de pétrole de 325 000 barils par jour à compter de janvier 2019. Le gouvernement fédéral a également annoncé un programme de soutien au secteur pétrolier. Même si ces mesures ont atténué la pression à la baisse sur le WCS, elles sont le reflet des difficultés qui limiteront les exportations, l'emploi et les investissements dans le secteur du pétrole au début de 2019.

Parmi les autres problèmes observés, notons surtout l'intensification des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. Ces tensions ont exacerbé l'incertitude entourant la croissance économique mondiale en 2019, cette incertitude ayant pesé sur les indices boursiers mondiaux et les prix des marchandises. Dans ce contexte, un baromètre de la confiance des chefs de PME publié par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a affiché en décembre son plus fort recul mensuel depuis la crise financière de 2008-2009.

Ces facteurs risquent de freiner la croissance du PIB au quatrième trimestre de 2018 et au premier trimestre de 2019. Selon nos plus récentes prévisions, le PIB devrait augmenter en moyenne de 1,3 % pour ces deux trimestres, un chiffre en baisse par rapport à la moyenne de 1,7 % qu'annonçaient nos prévisions précédentes. À la lumière de cette révision à la baisse, nous avons ramené à 1,6 % nos prévisions de croissance économique pour 2019.

Toutefois, à mesure que les difficultés se résorberont, la croissance du PIB devrait s'améliorer pour le reste de 2019, et nous nous attendons à ce qu'elle atteigne jusqu'à 1,8 % en 2020. Auparavant, nos prévisions annonçaient une croissance économique de 1,7 % pour 2019 et 2020.

Accords de libre-échange

L'économie pourrait tirer un avantage considérable du fait que le Canada est désormais partie à des accords de libre-échange avec 51 pays. Citons parmi ces accords l'ALENA, qui demeure en vigueur jusqu'à l'approbation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), ainsi que l'Accord économique et commercial global (AECG), qui unit le Canada et les 28 pays de l'Union européenne et est en vigueur de façon provisoire depuis septembre 2017. Récemment, le Canada a forgé de nouvelles alliances commerciales avec l'entrée en vigueur, à la fin de 2018, de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) dans six pays du bassin du Pacifique, soient l'Australie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Singapour, ainsi qu'au Canada.

Les efforts déployés récemment par le Canada pour accroître le nombre de partenaires de libre-échange coïncident avec une montée du protectionnisme, surtout aux États-Unis. Malgré tout, le nombre de partenaires de libre-échange disponibles donne aux entreprises canadiennes une occasion unique de diversifier leur clientèle à l'échelle mondiale. Bien que les turbulences économiques mondiales risquent d'amener les entreprises à reporter leurs mesures visant à stimuler les exportations, nous croyons que celles-ci devraient acquérir

rapidement de l'information sur les possibles marchés d'exportation pour que les échanges commerciaux puissent s'accroître dès que les difficultés économiques mondiales se seront résorbées. Selon nos prévisions, l'augmentation du nombre d'accords de libre-échange devrait permettre une croissance des exportations.

Indicateurs

Malgré la croissance des exportations, nous persistons à croire que la croissance économique canadienne restera modérée pour les quelques années à venir, et ce, en raison surtout du fait que le logement et la consommation des ménages offriront moins de soutien qu'au cours des dernières années. Ce facteur s'expliquera notamment par la hausse des taux d'intérêt qui obligera les ménages à consacrer une plus grande part de leur budget au service de la dette. Nous croyons également que la progression des emplois et des salaires sera inférieure à celle de 2017 et de 2018, ce qui aurait pour effet de réduire le revenu disponible et pourrait accroître le nombre de ménages qui éprouvent des difficultés financières.

L'un des indicateurs qui pourraient pénaliser les ménages est l'augmentation du coût des intérêts hypothécaires qui, selon l'indice des prix à la consommation, a augmenté de 7,2 % par rapport à l'année précédente, soit l'augmentation la plus rapide des dix dernières années. D'autres coûts se sont également accrus, y compris les primes d'assurance auto et habitation, les impôts fonciers, les frais de garde et d'entretien ménager et, jusqu'à la toute fin de 2018, les prix de l'essence.

À notre avis, cette hausse des prix ne résulte pas d'une demande excédentaire. Si l'on prend par exemple le coût des intérêts hypothécaires, son ascension est le résultat des hausses de taux de la Banque du Canada. L'augmentation des primes d'assurance habitation est, quant à elle, attribuable aux changements apportés par les compagnies d'assurance en réponse au nombre accru de sinistres entraînés par les phénomènes climatiques extrêmes. De façon similaire, l'augmentation des primes d'assurance auto a résulté du nombre grandissant d'accidents causés par des conducteurs distraits et du coût accru des travaux de carrosserie. Les frais de garde et d'entretien ménager ont également monté sous l'effet des hausses obligatoires du salaire minimum et d'autres frais, comme les taxes sur le carbone et les impôts fonciers, augmentent en raison de mesures prises par les gouvernements.

Ainsi, nous sommes d'avis que les principales sources d'inflation comprimeront le revenu disponible des ménages, d'autant plus que bon nombre de ces dépenses sont difficiles à éviter. Nous avons en outre observé que la croissance des ventes au détail a carrément fait du surplace, alors qu'elle était de 8 % d'un exercice à l'autre au milieu de l'année 2017. Une situation qui s'est présentée alors que les ménages s'efforçaient de soutenir leurs dépenses en réduisant leur épargne. Le taux d'épargne s'est replié pour atteindre 0,8 % du revenu disponible au troisième trimestre de 2018, comparativement au pourcentage déjà faible de 1,3 % enregistré au premier trimestre de 2018. Dans son énoncé de politique du 9 janvier 2019, la Banque du Canada a affirmé que les dépenses de consommation et les investissements dans l'immobilier ont été plus faibles que prévu. Nous croyons que le ralentissement de la consommation est un reflet de la sensibilité accrue des ménages à la hausse des taux d'intérêt étant donné leur niveau d'endettement historiquement élevé.

Le fléchissement du marché immobilier s'explique aussi par le resserrement des règles hypothécaires, qui a eu lieu en janvier 2018. Les nouvelles règles empêchent les propriétaires potentiels de prendre des risques financiers excessifs pour acquérir une habitation. Cela signifie qu'en 2018, les emprunteurs hypothécaires étaient en général mieux outillés pour absorber une hausse des taux d'intérêt. Malgré tout, le ratio de la dette privée du secteur autre que financier au PIB demeure exceptionnellement élevé, à près de 215 %.

Étant donné le niveau d'endettement élevé, nous nous attendons à ce que la Banque du Canada relève légèrement les taux par rapport à leur niveau actuel de 1,75 %. La Banque du Canada a parlé d'accroître les

taux pour les amener au niveau neutre, ce qui correspondrait à un taux directeur de 2,5 % à 3,5 %. Toutefois, nous croyons que, compte tenu de la vulnérabilité de l'économie aux taux d'intérêt, ceux-ci n'augmenteront pas au-delà de 2,25 %.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Comme toutes les institutions financières canadiennes, nous sommes confrontés à des changements de réglementation qui se succèdent à un rythme accéléré. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation et de leur incidence potentielle sur nos résultats ou nos activités.

Modernisation de l'assurance-dépôts

Les modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« SADC ») entérinées le 21 juin 2018 ont élargi la protection offerte par l'assurance-dépôts pour y inclure pour la première fois les dépôts en devises étrangères ainsi que d'autres types de dépôts qui n'étaient pas couverts auparavant. En outre, de nouvelles règles de classement et de collecte obligatoire d'information sur les comptes en fiducie sont en voie d'être adoptées pour contribuer au règlement rapide des réclamations en cas de faillite d'une banque. La banque évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications.

Protection des consommateurs

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a mené une étude approfondie sur les pratiques de vente des banques canadiennes en 2018 et a également publié un rapport sur les pratiques exemplaires en matière de protection des consommateurs de produits et services financiers. Par la suite, soit en décembre 2018, des modifications ont été apportées à la Loi sur les banques pour qu'y figure un cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers comportant de nouvelles obligations pour les banques relativement à la présentation d'information, à la gouvernance d'entreprise, aux pratiques commerciales et à la protection des consommateurs. Des modifications législatives entérinées en décembre 2018 donnent également des pouvoirs accrues à l'ACFC.

Protection des renseignements personnels

Depuis le 1^{er} novembre 2018, les banques sont tenues, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels du gouvernement fédéral, de conserver un registre de toutes les atteintes à la vie privée et de signaler ces atteintes, au-delà d'un certain seuil, au commissaire à la protection de la vie privée du Canada et aux personnes touchées par cette atteinte. Le commissaire à la protection de la vie privée demande que d'autres réformes soient adoptées afin qu'on lui confère l'autorité nécessaire pour ouvrir des enquêtes et imposer des amendes aux entités qui contreviennent aux règlements. Selon nos prévisions, ces modifications n'auront pas d'incidence significative pour la banque.

Modernisation de l'infrastructure des paiements

La modernisation prévue de l'infrastructure nationale des paiements du Canada remplacera les plateformes existantes par de nouveaux systèmes de base qui fonctionneront dans un cadre renforcé de gestion des risques, de réglementation et de règles. Une fois mise en place, la nouvelle infrastructure devrait aider les institutions à échanger des paiements plus rapidement et plus fréquemment pour leurs clients.

Système bancaire ouvert

En janvier 2019, le ministère des Finances a lancé des consultations sur les avantages associés à un système bancaire ouvert pour le marché canadien. Un système bancaire ouvert pourrait représenter des changements pour les modèles d'affaires traditionnels des banques.

Réforme réglementaire prudentielle

Modifications apportées aux directives sur les fonds propres réglementaires

Révision du plancher de fonds propres fondé sur Bâle

Le 12 janvier 2018, le BSIF a fait part de sa décision d'actualiser le plancher de fonds propres en vigueur pour les institutions qui utilisent une approche avancée à l'égard du risque de crédit et du risque opérationnel. Le plancher de fonds propres de 90 % fondé sur Bâle I a été remplacé par un plancher de fonds propres plus sensible au risque fixé aux termes de Bâle II. Ce nouveau plancher est entré en vigueur avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, et son coefficient de rajustement a été intégré sur trois trimestres. Ce coefficient était de 70 % au deuxième trimestre de 2018, puis il a augmenté à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 et à 75 % au quatrième trimestre de 2018. Le plancher de fonds propres fera l'objet d'autres révisions au fil du temps, à mesure que des changements seront apportés au cadre de capital du BSIF. Cette transition accentuera la sensibilité aux risques du plancher de fonds propres tout en assurant que les objectifs à son égard demeurent atteints, et ce, jusqu'au début de l'instauration du plancher de fonds propres qui est envisagé aux termes de Bâle III, soit en 2022.

Modification de la méthode d'évaluation standard de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (*Standardized Approach for Measuring Counterparty Credit Risk Exposures*, ou SA-CCR)

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'exposition au risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés sera calculée selon la méthode SA-CCR, une nouvelle approche standard du Comité de Bâle adoptée par le BSIF. Les normes de fonds propres applicables à l'exposition à des contreparties centrales ont également été modifiées. L'incidence de ces changements sur les éléments suivants est négligeable : APR en fonction du risque de crédit, APR pour rajustement de la valeur du crédit et ratio de levier.

Réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Comité de Bâle a publié des réformes de Bâle III avec comme principaux objectifs de réduire la variabilité des actifs pondérés en fonction des risques et d'offrir un fondement réglementaire pour assurer la résilience du système bancaire. La version finale de ces réformes englobe ce qui suit : des changements généraux aux pondérations du risque en vertu de l'approche standard à l'égard du risque de crédit, la modification de la portée de l'application de l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes, des changements de la méthode employée pour ces notations, pour le risque opérationnel et pour le cadre de capital applicable à l'ajustement d'évaluation du crédit, un plancher de fonds propres global, et des changements de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier. Le Comité de Bâle a annoncé que ces réformes entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Canada

Le BSIF a donné son appui à la mise en œuvre des réformes de Bâle III que le Comité de Bâle a publiées en décembre 2017. Toutefois, en juillet 2018, le BSIF a proposé d'apporter certaines modifications aux réformes en fonction des caractéristiques uniques du marché canadien, en vue de leur mise en œuvre au Canada. Nous avons répondu au document de consultation en octobre 2018 par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens. Nous participerons en 2019 aux consultations que le BSIF effectuera au pays sur la modification des réformes de Bâle III.

Modification des exigences de fonds propres minimales relatives au risque de marché

En janvier 2019, le Comité de Bâle a publié la version finale de sa norme relative aux exigences minimales de fonds propres pour couvrir le risque de marché, après avoir achevé l'Examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN). Cette norme prévoit des critères plus stricts pour l'attribution d'instruments au portefeuille de négociation, comporte une refonte de l'approche des modèles internes visant à mieux réagir aux risques, renforce le processus d'approbation et de supervision, et introduit une nouvelle approche standard plus sensible aux risques. Cette norme modifiée devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Estimations comptables et jugements critiques

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2018. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

Pertes de crédit attendues

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues (« PCA ») est décrite à la note 2. Les jugements les plus importants consistent à définir ce qui est considéré comme une augmentation marquée du risque de crédit, à déterminer la durée de vie des facilités renouvelables et le moment de leur comptabilisation initiale et à formuler des hypothèses et des estimations pour y intégrer des informations pertinentes concernant des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. Un degré élevé d'incertitude entre en jeu dans la formulation d'estimations basées sur des hypothèses présentant une subjectivité élevée et une forte sensibilité aux facteurs de risque.

Les modèles de calcul de la probabilité de défaillance (la « PD »), de l'exposition en cas de défaillance (la « ECD ») et de la perte en cas de défaillance (la « PCD ») servant à étayer ces évaluations sont examinés sur une base régulière à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Toutefois, comme les exigences d'IFRS 9 sont entrées en vigueur récemment, peu de temps a pu être consacré à ces comparaisons. Par conséquent, les modèles sous-jacents et leur calibration, y compris leur réaction aux conjonctures économiques prospectives, peuvent être appelés à être raffinés. Cela est d'autant plus pertinent pour les PD sur la durée de vie, qui n'étaient auparavant pas utilisées dans la modélisation réglementaire, et pour l'intégration de scénarios optimistes n'ayant en général pas été soumis à l'expérience acquise au moyen de simulations de crise.

L'exercice du jugement pour faire des estimations nécessite l'emploi d'hypothèses très subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, particulièrement à l'évolution de la conjoncture économique et des conditions du crédit dans un grand nombre de régions. Nombre de ces facteurs présentent une forte interdépendance, et les corrections de valeur pour dépréciation des prêts, prises dans leur ensemble, ne sont pas influencées par un seul facteur. La rubrique Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA du présent rapport présente les hypothèses qui sous-tendent les scénarios ainsi que l'information sur la façon dont ceux-ci sont élaborés en fonction des risques prioritaires et émergents de la banque et de ses jugements, avec à l'appui des prévisions consensuelles émises par des professionnels du secteur.

Comptabilité de couverture

À l'heure actuelle, les principaux jugements comptables visant le remplacement des taux de référence des prêts interbancaires concernent le maintien de la comptabilité de couverture pour les relations de couverture liées aux taux interbancaires de référence des flux de trésorerie ou du risque.

Différents pays sont en voie de remplacer les actuels taux de référence des prêts interbancaires non garantis par des taux de remplacement sans risque, les changements évoluant à des rythmes différents d'un endroit à l'autre et les solutions proposées variant également. Il existe une incertitude quant au calendrier et à la méthode de transition qui seront adoptés pour de nombreux produits, et on ignore aussi si certains des taux de référence existants seront maintenus d'une façon ou d'une autre. Le jugement est nécessaire pour déterminer comment les relations de couverture existantes seront touchées par la transition. Tout bien considéré, suffisamment de facteurs justifient le maintien de la comptabilité de couverture pour les relations qui sont touchées.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 2. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est établie en fonction du cours acheteur des actifs détenus et du cours vendeur des passifs émis. La juste valeur d'un instrument financier inscrit dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par le cours sur le marché. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. L'écart cours acheteur-cours vendeur représente la différence entre les prix auxquels un intervenant du marché serait disposé à acheter comparativement au prix auquel il serait disposé à vendre. Les techniques d'évaluation peuvent intégrer des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations, notamment :

- la probabilité que des flux de trésorerie futurs soient générés par l'instrument et le moment prévu de leur réalisation. Le jugement peut être nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à verser les intérêts requis sur l'instrument aux termes du contrat. Les flux de trésorerie futurs peuvent être affectés par les fluctuations des taux de marché.
- le choix d'un taux d'actualisation approprié à l'instrument. Le jugement est nécessaire pour déterminer quel serait l'écart de taux jugé approprié par un intervenant du marché pour l'instrument par rapport au taux sans risque adéquat.
- le choix du modèle à utiliser. Le jugement est nécessaire pour calculer la juste valeur dans les secteurs où la sélection d'un modèle d'évaluation est particulièrement subjective, comme dans le cas, par exemple, de produits dérivés complexes.

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les projections font intervenir des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaillance. Dans le cas des dérivés de taux d'intérêt libellés en devises importantes et dont les contreparties sont garanties,

la banque utilise une courbe d'actualisation qui reflète les taux d'intérêt à un jour.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Le calcul de la juste valeur relève alors davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser l'impôt sur le résultat et les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2. Les lois fiscales sont complexes et incertaines et peuvent prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les administrations fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon nos meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des administrations fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale. Les principaux jugements concernent la rentabilité future prévue et le caractère applicable des stratégies de planification fiscale, notamment les réorganisations d'entreprise.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2. Dans le cadre de son programme de rémunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaire, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 5.

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies ont trait au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires qui forment la base de l'évaluation des coûts futurs des régimes. La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en tenant compte du taux de rendement moyen courant et approximatif des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées.

Changements de méthodes comptables en 2018

La banque a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* en date du 1^{er} janvier 2018, à l'exception des dispositions concernant la présentation des profits et des pertes sur les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, lesquelles ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2017. Cette modification comprend l'adoption des *Clauses de remboursement anticipé* prévoyant une compensation négative (modifications d'IFRS 9), qui entreront en vigueur pour les exercices

ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. L'adoption de la nouvelle norme ne devrait pas avoir d'incidence significative. IFRS 9 autorise un choix de méthode comptable qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39, option dont la banque s'est prévalu. Les exigences qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront appliquées de manière rétrospective au moyen d'un ajustement du bilan d'ouverture à la date de première application. Comme le permet IFRS 9, la banque n'a pas retraité les données comparatives. L'incidence de l'adoption sur l'actif net au 1^{er} janvier 2018 est présentée à la note 33.

La banque a adopté les exigences d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* le 1^{er} janvier 2018. Conformément aux options d'IFRS 15, la banque a appliqué la norme de manière rétrospective, et a donc comptabilisé l'effet cumulatif de son application initiale à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués à cette date. Comme la banque a déterminé que l'adoption d'IFRS 15 n'aurait pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés, aucun ajustement n'a été apporté aux résultats non distribués.

En outre, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur ses états financiers consolidés.

Changements comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des normes sur les contrats de location et les contrats d'assurance en 2017 et au cours d'années précédentes. Ces normes sont décrites ci-après et pourraient représenter des changements importants dans les futures exigences comptables.

Contrats de location

IFRS 16 *Contrats de location* s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 exige que le preneur comptabilise la plupart des contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme d'une manière similaire à la façon dont les contrats de location-financement sont présentement comptabilisés conformément à IAS 17 *Contrats de location*. Le preneur comptabilisera un actif lié au droit d'utilisation et un passif financier correspondant au bilan. L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et le passif financier sera évalué au coût amorti. La comptabilisation par le bailleur demeure sensiblement similaire à celle prévue par IAS 17. La banque adoptera la norme au 1^{er} janvier 2019 au moyen de la méthode rétrospective modifiée, aux termes de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme sera comptabilisé comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués et les soldes comparatifs ne seront pas retraités. L'application de la norme devrait faire augmenter les actifs (liés au droit d'utilisation) d'environ 275 M\$ et les passifs financiers d'un montant équivalent, sans effet sur l'actif net ni les résultats non distribués.

Contrats d'assurance

IFRS 17 *Contrats d'assurance* a été publiée en mai 2017 et précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des traités de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, mais l'IASB envisage de reporter d'un an la date de son application obligatoire. La banque étudie actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur ses états financiers consolidés.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts du présent rapport de gestion.

La note 28 renferme plus de détails sur les arrangements hors bilan.

Instruments financiers

Étant donné la nature des activités de la banque, les instruments financiers composent une bonne partie de son bilan. La banque peut en tirer des profits de négociation, des intérêts et des produits de commissions. Les instruments financiers comprennent notamment la trésorerie, les comptes des clients, les titres, les prêts, les avances, les dérivés utilisés à des fins de couverture ou détenus à des fins de transaction, les mises en pension, les passifs de titrisation et les créances subordonnées. Nous utilisons des instruments financiers dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation. Ces dernières comprennent les prêts, les placements, les activités de couverture et les activités de gestion du bilan. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de titres et la négociation de dérivés et d'instruments de change pour faciliter les opérations de clients et fournir des liquidités et, dans une moindre mesure, des activités de tenue de marché.

La comptabilisation des instruments financiers, qui fait appel au jugement, est effectuée selon le classement de ceux-ci. On trouve une description détaillée du classement et de l'évaluation des instruments financiers à la note 2 des états financiers.

Il est possible que l'utilisation d'instruments financiers expose la banque à des risques de marché, de crédit ou de liquidité, ou encore qu'elle la protège contre ceux-ci. On trouve à la page 28 du rapport de gestion une description de la méthode qu'emploie la banque pour gérer ces risques.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2018, la direction a, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances ou sous leur supervision, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2018.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle. La Banque HSBC Canada a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. Les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui ont été touchés par l'adoption de la nouvelle norme comptable ont été actualisés et modifiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers au monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 30 contient plus de détails à ce sujet.

Toutes nos actions ordinaires sont indirectement détenues par HSBC Holdings, dont la banque est une filiale en propriété exclusive.

Risques

(Les données présentées comme ayant été auditées doivent être considérées comme telles dans le contexte des états financiers pris dans leur ensemble.)

	Page
Gestion des risques	
Notre cadre de gestion des risques	28
Principaux risques associés à nos activités bancaires	30
Risque de crédit	32
Risque de liquidité et de financement	49
Risque de marché	51
Risque opérationnel	53
Gestion du risque réputationnel	54
Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs	54

Gestion des risques

Principaux éléments de notre cadre de gestion des risques

Valeurs et culture de gestion des risques de HSBC		
Gouvernance du risque	Gouvernance du risque par des non-dirigeants	Le comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration approuve le degré de tolérance au risque, les plans et les objectifs de rendement de la banque.
	Gouvernance du risque par les dirigeants	Responsables de la gestion de tous les risques à l'échelle de l'entreprise, y compris des principaux cadres de travail et politiques de gestion des risques.
Rôles et responsabilités	Modèle des trois lignes de défense	Notre modèle des trois lignes de défense définit les rôles et les responsabilités liés à la gestion des risques. La fonction de gestion des risques indépendante contribue à assurer l'équilibre nécessaire dans les décisions axées sur le rapport risque-rendement.
Processus et outils	Tolérance au risque	Processus visant à identifier/évaluer, surveiller et gérer les risques et à établir des rapports connexes afin de veiller à ce que nous respections notre tolérance au risque.
	Outils de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise	
	Gestion proactive des risques, identification/ évaluation, surveillance, gestion et établissement de rapports	
Contrôles internes	Politiques et procédures	Les politiques et procédures définissent les exigences de contrôle minimales nécessaires à la gestion de nos risques.
	Activités de contrôle	Le cadre de gestion du risque opérationnel définit les normes minimales et les processus de gestion des risques opérationnels et des contrôles internes.
	Systèmes et infrastructure	Systèmes ou processus qui permettent l'identification, la collecte et l'échange d'information à l'appui des activités de gestion des risques.

Systèmes et outils

Notre culture de gestion du risque

On entend par culture de gestion des risques les normes de la banque ainsi que les attitudes et comportements relatifs à la conscience des risques, à la prise de risques et à la gestion des risques.

La HSBC reconnaît depuis longtemps l'importance d'une culture de gestion des risques bien implantée, et en faire la promotion est l'une des principales responsabilités des hauts dirigeants. Notre culture de gestion des risques est renforcée par les valeurs de la HSBC. Elle est essentielle pour harmoniser le comportement des personnes avec notre attitude à l'égard de la prise de risques et de la gestion des risques, ce qui contribue à assurer la concordance entre notre profil de risque et notre tolérance au risque.

Nous avons recours à des communications claires et cohérentes sur le risque pour transmettre aux employés des messages stratégiques et bien faire connaître les intentions de la haute direction et du conseil. La banque a également mis en place un programme de formation obligatoire sur le risque et la conformité afin de favoriser l'intégration des compétences et la compréhension dans le but de renforcer notre culture de gestion des risques et de promouvoir une meilleure réaction

La présente rubrique décrit le cadre de gestion des risques de l'entreprise ainsi que les principales politiques et pratiques employées par la banque pour gérer ses risques importants, que ces risques soient de nature financière ou non.

Notre cadre de gestion des risques

Nous utilisons un cadre de gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques. Ce cadre s'appuie sur notre culture de gestion des risques et il est renforcé par les valeurs de la HSBC.

Notre cadre de gestion des risques favorise un suivi permanent des conditions du risque, en plus de contribuer à la sensibilisation aux risques et à la prise de décisions opérationnelles et stratégiques judicieuses. Il permet également d'avoir une approche uniforme de la surveillance, la gestion et l'atténuation des risques auxquels nous acceptons de nous exposer dans le cadre de nos activités.

Le tableau suivant et les descriptions qu'il contient résumant les principaux éléments de notre cadre, notamment la gouvernance et la structure, les outils de gestion des risques et notre culture de gestion des risques, ces éléments nous aidant à faire concorder le comportement des employés avec notre degré de tolérance au risque.

face aux risques de la part des employés, comme il est décrit dans nos politiques à l'égard des risques.

Nous avons mis sur pied HSBC Confidentiel, une plateforme permettant aux employés de dénoncer de façon confidentielle des situations qui les préoccupent.

Notre approche à l'égard de la rémunération vient renforcer notre culture face aux risques. Les primes individuelles, dont celles accordées aux cadres, sont fondées sur le respect des valeurs de la HSBC et sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers qui s'articulent autour de notre degré de tolérance au risque et de notre stratégie mondiale.

Gouvernance du risque

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit et de gestion des risques, a la responsabilité ultime d'assurer la gestion efficace des risques et d'approuver le degré de tolérance au risque de la banque.

La responsabilité du suivi permanent, de l'évaluation et de la gestion des conditions du risque ainsi que de la surveillance de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques incombe au chef de la gestion des risques. Il bénéficie de l'appui des hauts dirigeants de la banque participant à la réunion sur la gestion des risques (« RGR »).

La gestion du risque lié aux crimes financiers incombe à la responsable en chef, gestion du risque lié aux crimes financiers. La responsable bénéficie de l'appui des participants au comité sur la gestion du risque lié aux crimes financiers.

La responsabilité de la gestion des risques au quotidien est déléguée à des hauts dirigeants qui sont responsables individuellement de la prise de décisions. La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel. Le rôle de chacun est défini au moyen du modèle des trois lignes de défense, qui tient compte du secteur et des structures fonctionnelles.

Nous avons recours à une structure déterminée de gouvernance du risque par les dirigeants afin d'assurer le caractère adéquat de la surveillance et de la responsabilité à l'égard des risques, ce qui facilite la communication des informations et le report de questions à la RGR. Cette structure est résumée dans le tableau suivant.

Structure de gouvernance pour la gestion des risques

Autorité	Membres	Exemples de responsabilités :
Réunion sur la gestion des risques	Chef de la gestion des risques Chef de la direction Chef des finances Chef de l'exploitation Responsable en chef, conformité à la réglementation Responsable en chef, gestion du risque lié aux crimes financiers Responsable en chef, ressources humaines Responsable en chef, communications Avocate générale Responsables en chef des trois secteurs d'activité	- Appuyer le chef de la gestion des risques dans l'exercice des responsabilités de gestion des risques qui lui sont déléguées par le conseil - Superviser la mise en œuvre d'initiatives liées à la tolérance au risque et du cadre de gestion des risques de l'entreprise - Faire l'évaluation prospective des conditions du risque, analyser des incidences possibles sur les risques et prendre les mesures appropriées - Faire le suivi de toutes les catégories de risques et déterminer les mesures appropriées pour atténuer ces risques - Faire la promotion d'une culture de soutien à l'égard de la gestion des risques et de la conduite en la matière.

Nos responsabilités

Il incombe à tous les employés d'identifier et de gérer les risques inhérents à leur rôle dans le cadre du modèle des trois lignes de défense.

Trois lignes de défense

Pour instaurer un environnement de contrôle rigoureux de gestion des risques, nous employons un modèle de trois lignes de défense fondées sur les activités. Ce modèle circonscrit les obligations de reddition de comptes à la direction et les responsabilités à l'égard de la gestion des risques et de l'environnement de contrôle.

Le modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, en favorisant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes de défense se résument comme suit :

- La première ligne de défense est responsable des risques et elle doit repérer et enregistrer les risques, en faire rapport et les gérer, ainsi que s'assurer que les contrôles et les évaluations appropriés sont en place pour les atténuer.
- La deuxième ligne de défense est celle qui élabore les politiques et les lignes directrices de gestion des différents aspects des risques. Elle fournit des conseils et des recommandations sur la gestion efficace des risques à la première ligne de défense et elle met cette dernière à l'épreuve.
- La troisième ligne de défense est le service d'audit interne de la banque, qui fournit une assurance indépendante et objective quant au caractère adéquat de la conception et de l'efficacité opérationnelle du cadre de gestion des risques et du processus de gouvernance des contrôles.

Fonction de gestion des risques

La fonction de gestion des risques, qui est dirigée par le chef de la gestion des risques, est chargée du cadre de gestion des risques de la banque. Cette responsabilité comprend l'établissement des politiques, le suivi des profils de risque ainsi que l'identification et la gestion prospectives des risques. La fonction de gestion des risques regroupe des sous-fonctions représentant tous les risques auxquels nos activités sont exposées et constitue la deuxième ligne de défense. Indépendante du reste de l'entreprise, cette fonction peut ainsi

remettre des idées en question, assurer un suivi approprié et amener un équilibre entre risque et rendement dans la prise de décisions.

Outils de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise

La banque utilise un éventail d'outils pour cerner, surveiller et gérer les risques. Les principaux outils de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise sont résumés ci-dessous.

Tolérance au risque

Notre politique de tolérance au risque constitue la présentation écrite du degré et des types de risques que la banque est disposée à accepter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires. Elle sert de point de référence pour la prise de décisions axées sur l'équilibre risque-rendement et pour faire le meilleur emploi possible de notre capital. La politique de tolérance au risque est liée aux plans stratégique et financier de la banque, ainsi qu'à sa politique de rémunération. Elle se compose d'énoncés qualitatifs et de paramètres quantitatifs concernant les risques financiers et non financiers, et elle est officiellement approuvée tous les six mois par le comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration, à la recommandation du chef de la gestion des risques et avec l'appui de la RGR. Cette politique est essentielle à l'élaboration des stratégies des différents secteurs, à la planification stratégique et commerciale et aux tableaux de pointage équilibré des membres de la haute direction.

Un rapport est présenté chaque mois à la RGR sur l'observation de la politique de tolérance au risque afin que les écarts par rapport au degré de tolérance au risque établie soient traités et que des mesures d'atténuation soient déterminées. La présentation de cette information permet de cerner et d'atténuer rapidement les risques, et de déterminer de façon éclairée la rémunération ajustée en fonction des risques afin de favoriser une culture de gestion des risques rigoureuse.

Catégorisation des risques

La catégorisation des risques offre une vue à un moment précis du profil de risque de la banque selon les différentes catégories de risques. Cette catégorisation permet d'évaluer les probabilités selon lesquelles ces risques auront une incidence significative sur les résultats financiers de la banque, sur sa réputation ou sur la viabilité de ses activités. Les risques auxquels sont attribuées les cotes « ambre » ou « rouge » nécessitent un suivi et un plan d'atténuation doit avoir été mis en place ou du moins amorcé à leur égard afin que le risque soit ramené à des niveaux acceptables.

Rapport de gestion

Risques prioritaires et émergents

Nous employons un processus de classement des risques prioritaires et émergents pour offrir un aperçu prospectif des enjeux susceptibles de compromettre l'exécution de notre stratégie ou de nos activités à moyen ou à long terme.

Nous évaluons de façon proactive les conditions du risque internes et externes et passons en revue les thèmes identifiés à l'échelle du Groupe HSBC et des secteurs d'activité mondiaux, afin de repérer tous les risques devant être soumis à un échelon supérieur et de mettre à jour nos risques prioritaires et émergents au besoin.

Un « risque prioritaire » s'entend d'un enjeu thématique qui pourrait se matérialiser en l'espace de six mois à un an et qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats financiers, la réputation ou le modèle d'affaires de la banque. Un risque prioritaire peut provenir de toute combinaison de type de risques, d'activité, ou de région. Les conséquences peuvent être bien comprises par la haute direction et des mesures d'atténuation peuvent être déjà en place. Des simulations de crise à granularité variable peuvent également avoir été effectuées pour évaluer l'incidence de ce risque.

Un « risque émergent » s'entend d'un enjeu thématique comportant une grande part d'inconnu qui pourrait se matérialiser sur un horizon de plus d'un an. Le cas échéant, il pourrait avoir une incidence significative sur la stratégie, la rentabilité ou la réputation à long terme

du Groupe. Les plans d'atténuation existants sont probablement minimaux étant donné le caractère incertain de ces risques. Une analyse ou des simulations de crise sommaires peuvent avoir été effectuées pour évaluer l'incidence potentielle de ce risque.

Simulations de crise

Notre programme de simulations de crise est un élément clé de l'évaluation du cadre de gestion des risques et du capital de la banque, ces simulations de crise étant élaborées à l'interne ou issues des exigences réglementaires.

Nos simulations de crise évaluent l'incidence de scénarios graves mais plausibles et permettent la compréhension des risques prioritaires et émergents. Ces scénarios comprennent notamment des événements macroéconomiques défavorables, des défaillances à l'échelle des pays, des secteurs ou des contreparties, des événements géopolitiques et différents facteurs de risque importants prévus touchant l'exploitation.

L'analyse des simulations de crise aide la direction à comprendre la nature et la portée des vulnérabilités auxquelles la banque est exposée. Au moyen de l'information recueillie, la direction détermine si elle peut ou doit adopter des mesures pour atténuer les risques identifiés, ou encore, advenant le cas où les risques se matérialisent, s'ils doivent être absorbés au moyen du capital. Ce processus permet ensuite la prise de décisions éclairées sur les niveaux de capital à privilégier.

Principaux risques associés à nos activités bancaires

Les principaux types de risques associés à nos activités bancaires sont décrits dans les tableaux suivants.

Description des risques – activités bancaires

Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
Risque de crédit (voir page 32) Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.	Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés.	Le risque de crédit : • correspond au montant qui pourrait être perdu si un client ou une contrepartie n'effectuait pas les remboursements prévus • est surveillé au moyen de diverses mesures internes de gestion du risque dans le respect des limites approuvées par les personnes désignées dans le cadre de délégation d'autorités • est géré au moyen d'un cadre de gestion des risques rigoureux qui définit des politiques, principes et directives clairs et constants à l'intention des responsables de la gestion du risque
Risque de liquidité et de financement (voir page 49) Le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne disposons pas des fonds nécessaires pour faire face à nos engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou que nous devions obtenir ces fonds à un coût excessif. Le risque de financement représente le risque qu'un financement considéré comme viable et donc utilisé pour financer des actifs, se révèle non viable avec le temps.	Le risque de liquidité découle des décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants. Le risque de financement se pose lorsque le financement requis pour les positions en actifs non liquides ne peut être obtenu selon les modalités escomptées et au moment voulu.	Le risque de liquidité et de financement : • est déterminé au moyen de divers paramètres, dont le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme • est évalué au moyen du processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités (<i>internal liquidity adequacy assessment process</i>, ou <i>ILAAP</i>) • est surveillé à la lumière du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque • est géré de façon individuelle sans l'intervention d'une entité du Groupe HSBC (à moins d'un engagement antérieur) ou de la banque centrale, sauf si cette intervention est reconnue comme une pratique habituelle courante sur le marché.
Risque de marché (voir page 51) Le risque de marché s'entend du risque que notre résultat net ou la valeur de nos portefeuilles soient réduits par suite de fluctuations de facteurs de marché, notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions et les prix des marchandises.	L'exposition au risque de marché est divisée en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. L'exposition au risque de marché découlant des activités est présentée à la page 44.	Le risque de marché : • est évalué au moyen des sensibilités, de la valeur à risque (« VaR ») et des simulations de crise, ces éléments donnant une perspective détaillée des profits et pertes potentiels associés à divers mouvements de marché et scénarios, ainsi que des risques extrêmes pouvant se présenter sur des horizons temporels spécifiques • est surveillé au moyen de la VaR, de simulations de crise et d'autres mesures, dont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la sensibilité au risque de change structurel • est géré en fonction des limites de risque approuvées par la RGR.

Description des risques – activités bancaires (suite)

Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
Risque opérationnel (voir page 53) Le risque opérationnel s'entend du risque que nous ne réalisions pas notre stratégie ou nos objectifs en raison de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.	Le risque opérationnel découle de nos activités courantes ou d'événements externes, et touche tous les aspects de nos activités. Le risque de non-conformité à la réglementation et le risque lié aux crimes financiers sont présentés ci-après.	Le risque opérationnel : - est évalué selon le processus d'évaluation des risques et des contrôles, qui détermine le niveau de risque et l'efficacité des contrôles, et évalué en fonction de la gestion du capital économique au moyen de l'analyse du risque de pertes et de scénarios - est surveillé au moyen d'indicateurs clés et d'autres mesures de contrôle interne - est géré essentiellement par secteur d'activité mondial et par des responsables fonctionnels qui identifient et évaluent les risques, mettent en place des contrôles pour les gérer et surveillent l'efficacité de ces contrôles au moyen du cadre de gestion du risque opérationnel.
Risque de non-conformité à la réglementation (voir page 54) Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter l'esprit et la lettre des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents relatifs aux bons usages du marché et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités.	Le risque de non-conformité à la réglementation fait partie du risque opérationnel, et découle des risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur le marché et de contrevenir à d'autres normes réglementaires.	Le risque de non-conformité à la réglementation : - est mesuré en fonction de paramètres identifiés, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation et du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la conformité à la réglementation - est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions de la deuxième ligne de défense, et des résultats d'audits internes et externes et d'inspections réglementaires - est géré par l'établissement et la communication de politiques et procédures appropriées, par la formation des employés à cet égard et par des activités de surveillance permettant de veiller au respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation des risques sont entreprises.
Risque lié aux crimes financiers (voir page 54) Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que nous aidions, sciemment ou pas, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement criminelles au sein de la banque.	Le risque lié aux crimes financiers fait partie du risque opérationnel et découle des opérations bancaires courantes.	Le risque lié aux crimes financiers : - est évalué en fonction de paramètres identifiés, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation et du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées du risque lié aux crimes financiers - est surveillé en fonction de nos énoncés et paramètres de tolérance au risque lié aux crimes financiers, du résultat des activités de surveillance et de contrôle des fonctions de la deuxième ligne de défense, et des résultats d'audits internes et externes et d'inspections réglementaires - est géré par l'établissement et la communication de politiques et procédures appropriées, par la formation des employés à cet égard et par des activités de surveillance permettant de veiller au respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation des risques sont entreprises.
Autres risques importants		
Risque réputationnel (voir page 54) Le risque réputationnel est le risque de ne pas répondre aux attentes des parties intéressées par suite d'un événement, d'un comportement, d'actions ou d'inactions, de la part de la banque, de nos employés ou des parties auxquelles nous sommes associés, un tel événement, comportement, action ou inaction pouvant amener les parties intéressées à adopter une vision négative de la banque au Canada et du Groupe.	Le risque réputationnel principal découle directement d'actions ou d'inactions de la part de la banque, de ses employés ou de ses parties liées ne découlant pas d'un autre type de risque. Le risque réputationnel secondaire est une conséquence indirecte et découle d'un manquement au contrôle d'un autre risque.	Le risque réputationnel : - est évalué par comparaison avec notre réputation, à la lumière de nos interactions avec toutes les parties intéressées pertinentes, y compris les médias, les autorités de réglementation et les employés - est géré par tous les membres du personnel et fait l'objet de diverses politiques et directives. Une structure bien établie regroupant des personnes et des comités a été prévue pour atténuer le risque réputationnel.
Risque lié à la caisse de retraite Le risque lié à la caisse de retraite s'entend du risque que la banque doive engager des coûts supplémentaires relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qu'elle offre à ses employés.	Le risque lié à la caisse de retraite découle d'un rendement insuffisant des placements, d'une fluctuation défavorable des taux d'intérêt ou d'inflation, ou de la longévité des participants supérieure aux prévisions. Le risque lié à la caisse de retraite comprend également le risque réputationnel associé à la gestion d'un régime de retraite.	Le risque lié à la caisse de retraite : - est évalué en fonction de la capacité du régime à générer des fonds suffisants pour couvrir le coût des droits à prestations - est surveillé en fonction de la tolérance au risque spécifique qui a été élaborée tant à l'échelle du Groupe qu'à l'échelle canadienne - est géré à l'échelle locale au moyen de la structure de gouvernance appropriée au risque lié à la caisse de retraite et, à l'échelle mondiale, par le forum mondial de surveillance des régimes de retraite (Global Pensions Oversight Forum), voire par la RGR.
Risque lié au développement durable Le risque lié au développement durable s'entend du risque que les services financiers offerts aux clients aient des conséquences défavorables inacceptables indirectes sur les gens ou l'environnement.	Le risque lié au développement durable découle de la prestation de services financiers à des entreprises ou projets ayant comme conséquence indirecte des effets inacceptables sur les gens ou l'environnement.	Le risque lié au développement durable : - est évalué en fonction de l'effet potentiel sur le développement durable des activités d'un client et en attribuant une cote de risque lié au développement durable à toutes les transactions à risque élevé - fait l'objet d'une surveillance mensuelle par la RGR - est géré selon les politiques de risque lié au développement durable applicables au financement de projets et selon des politiques de développement durable établies par secteur d'activité pour les secteurs et les thèmes présentant un potentiel d'impact environnemental ou social important.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit.

Gestion du risque de crédit

Il n'y a eu aucun changement important aux méthodes et pratiques de gestion du risque de crédit en 2018.

Adoption d'IFRS 9 *Instruments financiers*

Nous avons adopté les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers* le 1^{er} janvier 2018, à l'exception des dispositions concernant la présentation des profits et des pertes sur les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, qui ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2017.

L'adoption d'IFRS 9 n'a entraîné aucun changement significatif du modèle économique de la banque ni de celui de nos secteurs d'activité mondiaux.

Nous avons recours à des processus de gestion du risque de crédit qui ont fait leurs preuves et évaluons de manière proactive l'incidence que des changements d'ordre économique ont sur des clients, segments de clientèle ou portefeuilles particuliers. Lorsque nous prévoyons des changements des conditions de crédit, nous prenons des mesures pour en atténuer l'effet, dont la révision des degrés ou des limites de tolérance au risque et des échéances, selon le cas. En outre, nous continuons d'évaluer les modalités aux termes desquelles nous octroyons des facilités de crédit en tenant compte des besoins de chaque client, de la qualité de nos relations avec lui, des exigences réglementaires, des pratiques en usage sur le marché et de notre position sur le marché.

En raison de l'adoption d'IFRS 9, la direction dispose maintenant d'informations et de mesures additionnelles qui n'étaient pas utilisées auparavant et qui, à terme, pourraient avoir une incidence sur notre tolérance au risque et nos processus de gestion des risques.

Processus d'IFRS 9

Le processus d'IFRS 9 comporte trois principaux volets : modélisation et données, mise en œuvre et gouvernance.

Modélisation et données

Avant la mise en œuvre d'IFRS 9, la fonction de gestion des risques utilisait déjà des grilles de pointage fondées sur Bâle et sur les comportements. Celles-ci ont ensuite été améliorées et enrichies en fonction des nouvelles exigences d'IFRS 9, dans le respect des critères de gouvernance et d'examen indépendant appropriés.

Mise en œuvre

Un système centralisé de calcul de la dépréciation estime les pertes de crédit attendues (« PCA ») au moyen de données soumises à un certain nombre de vérifications et améliorations et provenant d'une variété de systèmes de gestion de la clientèle, des finances et des risques. Dans la mesure du possible, les vérifications et processus pertinents sont effectués de façon uniforme et centralisée à l'échelle mondiale.

Gouvernance

Une série de forums d'examen par la direction a été mise sur pied pour passer en revue et approuver les résultats du calcul de la dépréciation. Ces forums regroupent des représentants des fonctions risque et finances.

Sous-fonction du risque de crédit

(audité)

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et dont les principaux éléments sont approuvés par le comité d'audit et de gestion des risques. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du cadre de gestion du risque de crédit consistent à :

- maintenir, à l'échelle de la banque, une culture solide en matière de crédit responsable ainsi que des politiques de gestion des risques et des cadres de contrôle rigoureux
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire
- veiller à ce que soient effectués des examens minutieux et indépendants du risque de crédit, des mesures servant à l'atténuer et des coûts qui s'y rattachent.

Concentration du risque

(audité)

Il est question de concentrations du risque de crédit lorsque plusieurs contreparties ou expositions sont assorties de facteurs économiques comparables ou lorsque les contreparties en question prennent part à des activités similaires ou exercent leurs activités dans les mêmes régions ou secteurs, faisant en sorte que leur capacité collective d'honorer leurs obligations contractuelles soit uniformément touchée par des changements de la conjoncture économique et politique ou par toute autre condition. Pour réduire la concentration induite du risque dans nos portefeuilles, et ce, dans tous les secteurs et activités, nous utilisons plusieurs contrôles et mesures tels que les limites liées au portefeuille et à la contrepartie, les contrôles d'approbation et d'examen et les simulations de crises.

Qualité de crédit des instruments financiers

(audité)

Notre système de notation des risques facilite l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes en vertu du dispositif de Bâle, adopté par la banque, aux fins du calcul de notre seuil minimal en matière de fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de classement de la qualité englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités de prêt de gros et de détail ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

En ce qui a trait aux titres de créance et à certains autres instruments financiers, les notations externes ont été harmonisées en fonction des cinq catégories de classement selon la qualité sur la base de la correspondance entre la notation du risque de crédit des clients et la notation du risque de crédit externe.

Prêts de gros

La fourchette à 10 échelons des notations du risque de crédit des clients est un sommaire de la fourchette plus détaillée à 23 échelons de la probabilité de défaillance (« PD ») du débiteur. Toutes les sociétés clientes sont notées selon la fourchette de 10 ou de 23 échelons, d'après le niveau de sophistication de l'approche de Bâle adoptée à l'égard du risque.

Chaque fourchette de la notation du risque de crédit du client est associée à une notation externe, en fonction des taux de défaillance à long terme pour cette note, à savoir la moyenne des taux de défaillance historiques pondérés selon l'émetteur. Cette catégorisation entre les notations internes et externes est donnée à titre indicatif et peut varier au fil du temps.

Prêts de détail

Nous présentons auparavant la qualité de crédit des prêts de détail en vertu d'IAS 39, à savoir en fonction des pourcentages de pertes attendues. Depuis 2018, la qualité de crédit des prêts de détail est présentée conformément à IFRS 9, à savoir en fonction d'une probabilité de défaillance sur 12 mois établie au moyen de pondérations probabilistes.

Classement selon la qualité de crédit

	Titres de créance et autres lettres de change	Prêts de gros		Prêts de détail	
	Notation externe	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle (%)	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle (%)
Classement selon la qualité					
Excellente	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0,000-0,169	Fourchettes 1 et 2	0,000-0,500
Bonne	BBB+ à BBB-	CCR3	0,170-0,740	Fourchette 3	0,501-1,500
Satisfaisante	BB+ à B et non noté	CCR4 à CCR5	0,741-4,914	Fourchettes 4 et 5	1,501-20,000
Faible	B- à C	CRR6 à CRR8	4,915-99,999	Fourchette 6	20,001-99,999
Douteuse	Défaillance	CRR9 à CRR10	100,000	Fourchette 7	100,000

Définitions servant au classement selon la qualité

- Les prêts de la catégorie « excellente » sont associés à une grande capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à une probabilité de défaillance négligeable ou faible et/ou de faibles niveaux de pertes prévues.
- Les prêts de la catégorie « bonne » sont associés à une bonne capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à un faible risque de défaillance.
- Les prêts de la catégorie « satisfaisante » doivent faire l'objet d'une surveillance plus étroite, les emprunteurs étant en mesure ou assez en mesure de respecter leurs engagements financiers, et sont associés à un risque de défaillance modéré.
- Les prêts de la catégorie « faible » exigent une attention soutenue, à divers degrés, et sont associés à un risque de défaillance plus inquiétant.
- Les prêts de la catégorie « douteuse » sont jugés comme douteux.

Prêts renégociés et délai de grâce

(audité)

Le « délai de grâce » s'entend de dérogations faites à l'égard des échéances contractuelles d'un prêt en réponse aux difficultés financières d'un débiteur.

Un prêt est classé comme « renégocié » lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuel, à des conditions de faveur, parce que nous avons un doute important sur la capacité de l'emprunteur à s'acquitter des paiements contractuels à leur échéance.

Bien qu'elles puissent indiquer une dépréciation, les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements (p. ex., des clauses de renonciation) n'indiquent pas nécessairement qu'il s'agit de prêts renégociés.

Les prêts qui ont été désignés comme renégociés seront considérés comme tels jusqu'à leur échéance ou à leur décomptabilisation.

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant les prêts renégociés, se reporter à la note annexe 2 i).

Qualité de crédit des prêts renégociés

Lors de la renégociation, le prêt sera également classé comme douteux, s'il ne l'est pas déjà. Pour ce qui est des prêts de gros, toutes les facilités conclues avec un client, y compris les prêts qui n'ont pas été modifiés, sont considérées comme douteuses une fois qu'elles ont été désignées en tant que prêt renégocié.

Les prêts qui sont considérés comme douteux le resteront pendant au moins un an. Les prêts renégociés continueront d'être présentés comme douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants qui démontrent une diminution importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs (l'élément probant consistant généralement en l'historique de paiement par rapport aux modalités initiales ou revues), et aucune autre indication objective de perte de valeur. Les prêts de détail renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à leur échéance ou à leur sortie.

Prêts renégociés et constatation de comptes de correction de valeur

(audité)

Les prêts de détail renégociés sont séparés des autres composantes du portefeuille de prêts aux fins du test de dépréciation collectif, afin de refléter le risque élevé de pertes habituellement associé aux prêts renégociés.

Les prêts de gros renégociés sont habituellement évalués séparément. Les notations de risque de crédit sont inhérentes aux tests de dépréciation. Le test de dépréciation individuel tient compte du risque élevé de non-paiement éventuel propre aux prêts renégociés.

Test de dépréciation

(audité)

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la dépréciation des prêts et avances et des placements financiers, se reporter à la note annexe 2 i).

Sortie de prêts et avances

(audité)

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la sortie de prêts et avances, se reporter à la note annexe 2 i).

Les facilités de crédit personnel non garanties, y compris les cartes de crédit, sont habituellement sorties du bilan lorsque les paiements sont en souffrance depuis 150 à 210 jours. La période habituelle se poursuit jusqu'à la fin du mois au cours duquel le compte est en souffrance depuis 180 jours. Les périodes avant la sortie de bilan peuvent être prolongées, habituellement jusqu'à 360 jours après le moment où le compte devient en souffrance. Dans des circonstances exceptionnelles, elles peuvent être prolongées davantage.

En ce qui concerne les facilités garanties, la sortie de bilan a lieu lors de la saisie de garantie, de l'encaissement des produits de la garantie lors du règlement ou lorsqu'il est établi que le recouvrement ne sera pas effectué.

Rapport de gestion

Tout actif garanti conservé au bilan au-delà d'une période de 60 mois en souffrance attribuable à une défaillance requiert une surveillance étroite et un examen pour déterminer les perspectives de recouvrement.

Dans des cas de faillite ou procédures semblables, la sortie de bilan peut avoir lieu avant les périodes maximales indiquées précédemment. Les procédures de recouvrement peuvent se poursuivre après la sortie de bilan.

Profil de risque de crédit

	Page
Risque de crédit en 2018	34
Sommaire du risque de crédit	34
Exposition au risque de crédit	35
Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA	36
Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières	38
Qualité de crédit des instruments financiers	39
Prêts de gros	41
Prêts personnels	42
Prêts douteux	44

L'incidence du reclassement à l'adoption d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 est présentée à la note 33. Les tableaux comparatifs du risque de crédit au 31 décembre 2017 tirés de notre Rapport et états financiers annuels 2017, qui ne reflètent pas l'adoption d'IFRS 9, ont été présentés séparément aux pages 45 à 49 puisqu'ils ne sont pas directement comparables.

Risque de crédit en 2018

Le montant brut des prêts et avances à des clients, qui s'est établi à 57,3 G\$, s'est accru de 6,7 G\$ par rapport à 50,6 G\$ au 1^{er} janvier 2018.

La variation des pertes de crédit attendues pour 2018 a donné lieu à une reprise de 27 M\$.

Notre exposition maximale au risque de crédit est indiquée à la page 35 et la qualité de crédit des instruments financiers, à la page 39. Le risque de crédit concerne principalement les prêts et avances. Par conséquent, les informations que nous fournissons portent essentiellement sur ces expositions.

Sommaire du risque de crédit

Les paragraphes qui suivent présentent la valeur comptable/nominale brute des instruments financiers auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation d'IFRS 9 ainsi que la correction de valeur pour PCA connexe. En raison de la nature prospective d'IFRS 9, l'étendue des instruments financiers pour lesquels une PCA est constatée est supérieure à l'étendue selon IAS 39.

Les tableaux qui suivent présentent les prêts par secteur, ce qui représente la concentration des expositions au risque de crédit.

La correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2018 comprenait un montant de 232 M\$ relatif aux actifs détenus au coût amorti, un montant de 33 M\$ relatif aux engagements de prêts et aux garanties financières, et un montant de 1 M\$ relatif aux instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Sommaire des instruments financiers soumis aux exigences en matière de dépréciation d'IFRS 9

(audité)

	Notes	31 décembre 2018	
		Valeur comptable/valeur nominale	Correction de valeur pour PCA ¹
		M\$	M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti		57 321	(198)
– Particuliers		28 364	(53)
– Grandes sociétés et entreprises		28 957	(145)
Prêts et avances à des banques au coût amorti		1 221	—
Autres actifs financiers évalués au coût amorti		12 266	(34)
– Trésorerie et soldes détenus dans des banques centrales		78	—
– Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		8	—
– Prises en pension à des fins autres que de transaction		5 860	—
– Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 937	(5)
– Autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir	2	2 383	(29)
Total de la valeur comptable brute, montant constaté au bilan		70 808	(232)
Prêts et autres engagements relatifs au crédit		43 378	(32)
– Particuliers		7 186	(2)
– Grandes sociétés et entreprises		36 192	(30)
Garanties financières	3	2 182	(1)
– Particuliers		7	—
– Grandes sociétés et entreprises		2 175	(1)
Total de la valeur nominale, montant hors bilan	4	45 560	(33)
		Juste valeur	Correction de valeur pour PCA (élément pour mémoire)
		M\$	M\$
Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	24 033	(1)

1 La totalité de la PCA est comptabilisée dans la correction de valeur pour perte de l'actif financier, sauf si elle dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas les PCA sont comptabilisées à titre de provision.

2 Inclut seulement les instruments financiers qui sont assujettis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Les autres actifs et les paiements anticipés et produits à recevoir, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, comprennent tant les actifs financiers que les actifs non financiers.

3 Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

4 Représente les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

5 Les instruments d'emprunt évalués à la JVAERG continuent d'être évalués à la juste valeur, la correction de valeur pour PCA étant traitée en tant qu'élément pour mémoire. La variation des PCA est comptabilisée dans l'état du résultat net, au poste Variations des pertes de crédit attendues et autres charges de dépréciation.

Le tableau qui suit donne un aperçu du risque de crédit de la banque, par stade et par secteur, ainsi que de la couverture des PCA associée. Les actifs financiers comptabilisés pour chaque stade sont assortis des caractéristiques suivantes :

Stade 1 : non dépréciés, sans hausse significative du risque de crédit et pour lesquels une correction de valeur pour PCA sur 12 mois est comptabilisée.

Stade 2 : hausse significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et pour lesquels des PCA sur la durée de vie sont comptabilisées.

Stade 3 : indications objectives de dépréciation, par conséquent, considérés comme en défaillance ou autrement dépréciés et pour lesquels des PCA sur la durée de vie sont comptabilisées.

Sommaire du risque de crédit (compte non tenu des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) par stade et couverture des PCA

(audité)

	Valeur comptable/nominale brute ¹				Correction de valeur pour PCA				% de couverture des PCA			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	%	%	%	%
Prêts et avances à des clients au coût amorti :	53 113	3 965	243	57 321	(36)	(75)	(87)	(198)	0,1	1,9	35,8	0,3
– Particuliers	27 405	889	70	28 364	(13)	(24)	(16)	(53)	—	2,7	22,9	0,2
– Grandes sociétés et entreprises	25 708	3 076	173	28 957	(23)	(51)	(71)	(145)	0,1	1,7	41,0	0,5
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 221	—	—	1 221	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	11 622	615	29	12 266	(2)	(3)	(29)	(34)	—	0,5	100,0	0,3
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	40 443	2 874	61	43 378	(7)	(23)	(2)	(32)	—	0,8	3,3	0,1
– Particuliers	6 978	197	11	7 186	(1)	(1)	—	(2)	—	0,5	—	—
– Grandes sociétés et entreprises	33 465	2 677	50	36 192	(6)	(22)	(2)	(30)	—	0,8	4,0	0,1
Garanties financières ² :	2 093	87	2	2 182	—	(1)	—	(1)	—	1,1	—	—
– Particuliers	6	1	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—
– Grandes sociétés et entreprises	2 087	86	2	2 175	—	(1)	—	(1)	—	1,2	—	—
Au 31 déc. 2018	108 492	7 541	335	116 368	(45)	(102)	(118)	(265)	—	1,4	35,2	0,2

¹ Représente le montant à risque maximal si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

² Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau qui suit contient de l'information sur les postes du bilan, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit ainsi que les conventions de compensation connexes.

Les commentaires sur les variations du bilan consolidé en 2018 sont présentés à la page 17.

Tableau « Exposition maximale au risque de crédit »

Le tableau qui suit présente notre exposition maximale compte non tenu des garanties détenues et d'autres rehaussements de crédit (sauf si ces améliorations répondent aux exigences de compensation comptables). Le tableau exclut les instruments financiers dont la valeur comptable représente le mieux l'exposition nette au risque de crédit et ne tient pas compte des titres de capitaux propres, ceux-ci n'étant pas exposés au risque de crédit. En ce qui a trait aux actifs financiers constatés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable et en ce qui concerne les garanties financières et contrats semblables attribués, il s'agit du montant maximal que nous aurions à payer si les garanties devaient être utilisées. Pour les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Dans le tableau, la colonne Compensation présente les montants pour lesquels il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation dans l'éventualité de défaillance d'une contrepartie et pour lesquels, par conséquent, il y a exposition nette au risque de crédit. Toutefois, comme il n'y a aucune intention de régler ces soldes sur une base nette dans des conditions normales, les montants ne peuvent être présentés au montant net à des fins comptables. Aucune compensation n'a été appliquée aux garanties hors bilan. Pour ce qui est des dérivés, la colonne Compensation tient également compte des garanties reçues en trésorerie et des autres actifs financiers.

Autres mesures d'atténuation du risque de crédit

Même s'ils ne figurent pas en tant que compensation dans le tableau « Exposition maximale au risque de crédit » qui suit, il existe d'autres arrangements visant à réduire notre exposition maximale au risque de crédit. Ces arrangements comprennent un droit grevant le bien donné en garantie sur les actifs spécifiques des emprunteurs, tels que les biens résidentiels, les garanties détenues sous forme d'instruments financiers qui ne sont pas détenus au bilan, ainsi que les positions courtes.

Les garanties disponibles pour atténuer le risque de crédit sont présentées dans la rubrique portant sur les garanties, à la page 45.

Exposition maximale au risque de crédit

(audité)

	31 déc. 2018		
	Exposition maximale	Compensation	Montant net
	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances à des clients détenus — coût amorti	57 123	(735)	56 388
– Particuliers	28 311	—	28 311
– Grandes sociétés et entreprises	28 812	(735)	28 077
Dérivés	4 469	(504)	3 965
Exposition totale au risque de crédit constatée au bilan	61 592	(1 239)	60 353
Total des éléments hors bilan	48 959	—	48 959
– Garanties financières et contrats semblables	5 581	—	5 581
– Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	43 378	—	43 378
Au 31 déc. 2018	110 551	(1 239)	109 312

Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA

La comptabilisation et l'évaluation des PCA sont des plus complexes et exigent de nombreux jugements et estimations, notamment aux fins de la formulation de plusieurs scénarios économiques prospectifs et de leur intégration aux estimations des PCA pour atteindre les objectifs d'évaluation énoncés dans IFRS 9.

Méthodologie

La banque a opté pour l'emploi de trois scénarios économiques. Ces scénarios sont représentatifs des prévisions de la banque quant à la conjoncture économique jusqu'au 31 décembre 2018 et servent au calcul d'un montant de pertes prévues établi objectivement dans la plupart des contextes économiques. Il s'agit d'un scénario le plus probable (le « scénario central ») et de deux scénarios qui le sont moins, soit des scénarios dits « périphériques » qui constituent en fait un scénario optimiste et un pessimiste. Les scénarios périphériques sont pondérés chacun à 10 %, tandis que le scénario central est pondéré à 80 %, suivant la décision prise par la haute direction de la banque. L'établissement d'hypothèses clés à l'égard de scénarios à partir de la moyenne des prévisions des économistes indépendants permet d'assurer que les scénarios conformes à IFRS 9 sont exempts de parti pris et proviennent le plus possible d'informations externes.

En ce qui concerne le scénario central, la banque formule des hypothèses clés à l'égard notamment de la croissance du PIB, de l'inflation, du chômage et des taux directeurs à partir d'une moyenne des prévisions externes (couramment appelées « prévisions consensuelles ») pour la plupart des cours de marché. Le modèle macroéconomique mondial d'un fournisseur externe, programmé pour suivre les prévisions consensuelles, prévoit les autres données nécessaires aux modèles de crédit. Ce modèle est assujéti au cadre de gouvernance de la banque à l'égard du risque et doit être surveillé par une équipe interne de spécialistes.

Les scénarios optimiste et pessimiste sont conçus de manière à être cycliques étant donné que la croissance du PIB, l'inflation et le chômage reviennent habituellement au scénario central après trois ans. Nous établissons l'écart maximal de croissance du PIB relativement au scénario central à partir du 10^e et du 90^e percentile de la courbe de distribution des prévisions. La courbe de distribution des prévisions externes disponibles assure une indépendance dans l'établissement des scénarios. Bien que les principaux facteurs économiques soient établis en fonction de la courbe de distribution des prévisions externes, nous établissons aussi la structure narrative des scénarios à partir des risques macroéconomiques. Nous prédisons d'autres variables à partir du modèle macroéconomique du fournisseur indépendant.

Les scénarios central, optimiste et pessimiste choisis en fonction de la courbe de distribution des prévisions externes utilisant l'approche ci-dessus sont appelés « scénarios économiques consensuels ».

Nous effectuons les étapes suivantes pour générer les trois scénarios économiques :

- Évaluation du risque économique — nous dressons une liste des risques économiques et politiques les plus pessimistes et optimistes pertinents pour la banque et l'objectif d'évaluation d'IFRS 9. Ces risques englobent les risques économiques et politiques nationaux et mondiaux qui ont une incidence sur l'économie.
- Création de scénarios — en ce qui concerne le scénario central, nous obtenons un ensemble prédéfini de trajectoires économiques à partir de la moyenne tirée du sondage de prévisions consensuelles réalisé par les experts en la matière. Le déroulement des scénarios périphériques est établi en référence au scénario central et reflète l'évaluation du risque économique. À chaque étape sont associées des probabilités afin de rendre compte de la possibilité que le scénario se concrétise. Les probabilités des scénarios reflètent le jugement de la direction et sont établies en fonction des analyses de données des récessions passées (entrées et sorties de récession), les perspectives économiques actuelles. La probabilité du scénario représente la « meilleure estimation » de la probabilité qu'un scénario se produise, compte tenu des hypothèses clés et du déroulement du scénario. Des structures narratives adéquates sont élaborées pour le scénario central et les étapes des scénarios périphériques.
- Enrichissement des variables — nous développons chaque scénario à partir d'un ensemble de variables. Cela comporte la production d'un certain nombre de variables exigées par les entreprises. Le fournisseur externe développe ces scénarios par l'utilisation de données telles que les structures narratives des scénarios convenus et les variables conformes à ces structures. Une fois développés, les scénarios continuent d'être comparés aux derniers événements et informations disponibles. Les scénarios peuvent ainsi être révisés à la lumière des derniers événements de manière à refléter le jugement de la direction.

Description des scénarios économiques consensuels

Le scénario central consensuel

D'après le scénario central, la croissance du PIB devrait se poursuivre à un rythme inférieur à 2 %. Étant donné leur niveau d'endettement élevé, les ménages seront probablement plus sensibles que d'habitude à une hausse des taux d'intérêt, ce qui freinera les dépenses de consommation.

Le tableau ci-après décrit les principales variables macroéconomiques attribuées dans le cadre du scénario central consensuel.

Scénario central (moyenne pour 2019-2023)	
Croissance du PIB (%)	1,8
Inflation (%)	2,0
Chômage (%)	6,1
Taux d'intérêt à court terme (%)	2,5
Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%)	3,3
Croissance du prix des maisons (%)	2,7
Croissance du cours des actions (%)	3,5

Le scénario optimiste consensuel

L'augmentation de la croissance mondiale, en particulier aux États-Unis, devrait accroître l'investissement des entreprises. La hausse des prix du pétrole favoriserait aussi un rythme de croissance accru.

Le tableau ci-après décrit les principales variables macroéconomiques attribuées dans le cadre du scénario optimiste consensuel.

Scénario optimiste (moyenne pour 2019-2023)	
Croissance du PIB (%)	2,1
Inflation (%)	2,2
Chômage (%)	5,9
Taux d'intérêt à court terme (%)	2,5
Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%)	3,3
Croissance du prix des maisons (%)	3,9
Croissance du cours des actions (%)	9,2

Le scénario pessimiste consensuel

Un ralentissement mondial et une nouvelle baisse des prix du pétrole auraient probablement pour effet d'accentuer le chômage et d'accroître la prudence des ménages, étant donné leur endettement déjà élevé. Une telle baisse de confiance serait typiquement accompagnée d'une correction des prix des maisons.

Le tableau ci-après décrit les principales variables macroéconomiques attribuées dans le cadre du scénario pessimiste consensuel.

Scénario pessimiste (moyenne pour 2019-2023)	
Taux de croissance du PIB (%)	1,5
Inflation (%)	1,7
Chômage (%)	6,5
Taux d'intérêt à court terme (%)	0,9
Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%)	1,4
Croissance du prix des maisons (%)	0,3
Croissance du cours de l'action (%)	0,3

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA de gros

La banque a adopté une méthodologie uniforme à l'échelle mondiale quant à l'application des données économiques prospectives dans le calcul des PCA. Cette méthodologie prévoit l'utilisation des données économiques prospectives dans l'estimation de la structure à terme de la probabilité de défaillance (« PD ») et de la perte en cas de défaillance (« PCD »). Pour ce qui est de la PD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les valeurs des garanties et les taux de réalisation. Les PD et les PCD sont estimées pour l'entièreté de la structure à terme de chaque instrument.

Pour ce qui est des prêts douteux, les estimations de la PCD tiennent compte d'évaluations sur les recouvrements qui ont été réalisées par des tiers indépendants, s'il y a lieu, ou de prévisions internes correspondant à la conjoncture économique prévue et aux conditions propres à chaque entreprise. Pour estimer les PCA liées aux prêts douteux qui, prises individuellement, ne sont pas importantes la banque intègre les données économiques prospectives au scénario probabiliste et au scénario central pour les populations qui ne sont pas de stade 3.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts de détail

La banque a adopté, uniformément à l'échelle mondiale, une méthodologie d'intégration des prévisions concernant la conjoncture économique future aux estimations des pertes de crédit attendues (PCA). L'incidence des données économiques prospectives sur la PD est modélisée pour chaque portefeuille. Les liens passés entre les taux de défaillance de paiement observés et les variables macroéconomiques sont incorporés aux estimations des PCA selon IFRS 9 à partir des modèles de réponse économique. L'incidence des données économiques prospectives sur la PD est modélisée sur une période correspondant à la durée de vie résiduelle des actifs sous-jacents. L'incidence sur les pertes en cas de défaillance (PCD) est modélisée pour les portefeuilles de prêts hypothécaires à partir de prévisions des profils de ratio prêt-valeur futurs pour la durée de vie résiduelle de l'actif tirées de projections, à l'échelle nationale, de l'indice de prix des maisons et des attentes sur les PCD correspondantes.

Incidence de multiples scénarios sur les PCA

Les PCA constatées dans les états financiers tiennent compte de l'incidence sur les pertes de crédit attendues d'un éventail d'issues possibles, fondées sur les probabilités, selon les scénarios économiques décrits précédemment, y compris les recouvrements par la direction, s'il y a lieu. Le montant fondé sur les probabilités est habituellement plus élevé que le montant qui serait obtenu par suite de l'utilisation du scénario économique central, qui est le plus probable. Les pertes attendues sont généralement liées de façon non linéaire aux nombreux facteurs qui influent sur les pertes de crédit de sorte que les facteurs macroéconomiques plus favorables ne diminuent pas les cas de défaillance autant que les facteurs macroéconomiques moins favorables augmentent les cas de défaillance.

Analyse de sensibilité des scénarios économiques liés aux estimations des PCA

Les résultats des PCA sont sensibles au jugement et aux estimations aux fins de la formulation de plusieurs scénarios économiques prospectifs et de leur intégration aux estimations des PCA, tel qu'il est décrit ci-dessus. En conséquence, la direction a évalué la sensibilité des résultats des PCA à la lumière des scénarios économiques prospectifs et en a tenu compte dans le processus de gouvernance des PCA en recalculant les PCA selon chacun des scénarios indiqués ci-dessus pour quelques portefeuilles, en attribuant une pondération de 100 % à chacun de ces scénarios à tour de rôle. La pondération est prise en compte pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit ainsi que pour évaluer les PCA en résultant.

Les scénarios économiques sont générés de manière à refléter un ensemble de conjonctures économiques prospectives possibles suffisant pour permettre le calcul établi objectivement de PCA fondées sur les probabilités. Par conséquent, les PCA calculées pour les scénarios optimiste et pessimiste ne doivent pas être considérées comme représentatives des pertes de crédit minimales et maximales qui pourraient réellement être subies. Il existe une foule de combinaisons possibles de facteurs économiques interdépendants pouvant influer sur les pertes de crédit qui seront réellement subies. Ainsi, la fourchette d'estimations obtenue en attribuant une pondération de 100 % aux scénarios indique les issues possibles compte tenu des hypothèses utilisées. L'incertitude relative aux estimations est particulièrement élevée pour les chiffres représentant un scénario de risque extrême lorsqu'une pondération de 100 % est

attribuée et qu'une fourchette indicative est fournie pour l'analyse de sensibilité aux risques extrêmes. Une fourchette plus large de PCA possibles reflète l'incertitude relative à la courbe de distribution des conjonctures économiques et ne signifie pas nécessairement que le risque de crédit sur les prêts connexes est plus élevé que pour les prêts dont la courbe de distribution des conjonctures économiques futures est plus restreinte. Les PCA recalculées pour chacun des scénarios doivent être lues dans le contexte de l'analyse de sensibilité dans son ensemble et conjointement avec les commentaires fournis.

Les PCA en vertu de chacun des scénarios sont liées à la valeur comptable brute au 31 décembre 2018.

Analyse du portefeuille de prêts de gros

Les portefeuilles ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur apport aux PCA et de leur sensibilité aux facteurs macroéconomiques.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

Couverture des PCA associées aux instruments financiers exposés à une incertitude importante relative à la mesure au 31 décembre 2018 ²	%
PCA présentées	0,17
Scénario central	0,17
Scénario optimiste	0,16
Scénario pessimiste	0,19

1. Exclut les PCA et les montants prélevés relatifs aux instruments financiers dépréciés.
2. Inclut les instruments financiers hors bilan qui sont exposés à une incertitude importante relative à la mesure.

Les taux de couverture des PCA sont fonction des défaillances de crédit sous-jacentes observées, de la sensibilité à la conjoncture économique, de l'étendue des sûretés et de l'échéance réelle du portefeuille.

Analyse du portefeuille de prêts de détail

Les expositions modélisées au moyen de l'approche réservée aux petits portefeuilles ont été exclues de l'analyse de sensibilité.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

Couverture des PCA associées aux instruments financiers exposés à une incertitude de mesure importante au 31 décembre 2018 ²	%
PCA présentées	0,15
Scénario central	0,15
Scénario optimiste	0,14
Scénario pessimiste	0,16

1. Les sensibilités des PCA ne tiennent pas compte des portefeuilles faisant appel à des approches de modélisation moins complexes.
2. La sensibilité des PCA tient compte exclusivement des instruments financiers hors bilan auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

Les paragraphes qui suivent comportent un rapprochement des corrections de valeur de la banque à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts d'instruments financiers représentent l'incidence des transferts d'un stade à l'autre sur la valeur comptable brute/valeur nominale de la correction de valeur pour la PCA connexe. La réévaluation nette des PCA découlant des transferts d'un stade à l'autre correspond à la variation des PCA attribuable à ces transferts.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

(audité)

	Non douteux		Douteux		Total
	Stade 1	Stade 2	Stade 3		
	M\$	M\$	M\$		M\$
Au 1^{er} janv. 2018	38	91	185		314
Transferts d'instruments financiers :	30	(16)	(14)		—
– transferts du stade 1 au stade 2	(6)	6	—		—
– transferts du stade 2 au stade 1	36	(36)	—		—
– transferts vers le stade 3	(2)	(6)	8		—
– transferts hors du stade 3	2	20	(22)		—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(24)	16	—		(8)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	11	—	—		11
Variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle)	(9)	9	14		14
Actifs décomptabilisés (y compris les derniers remboursements)	(3)	(5)	(11)		(19)
Actifs sortis du bilan	—	—	(85)		(85)
Change	—	4	—		4
Au 31 déc. 2018	43	99	89		231
Charge/(reprise) au titre des PCA de la période	5	4	(11)		(2)
Reprises sur pertes de valeur	—	—	(10)		(10)
Autres	—	—	(3)		(3)
Total de la charge/(reprise) constatée au titre des PCA de la période	5	4	(24)		(15)

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

	Au 31 déc. 2018	Exercice clos le 31 déc. 2018
	Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes sur crédit	Reprise au titre des PCA
	M\$	M\$
Tel qu'indiqué précédemment	231	(15)
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	34	(12)
Contrats de garantie de bonne exécution	2	—
Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	—
Total de la correction de valeur pour PCA/reprise totale comptabilisée à l'état du résultat au titre des PCA pour la période	268	(27)

Le montant contractuel impayé des actifs financiers sortis du bilan au cours de la période, qui demeurent assujettis aux mesures de recouvrement, se chiffrait à environ 85 M\$.

Qualité de crédit des instruments financiers

(audité)

Nous évaluons la qualité de crédit de tous les instruments financiers qui sont exposés au risque de crédit. La qualité de crédit des instruments financiers reflète une évaluation à un moment précis de la probabilité de défaillance des instruments financiers, alors que les stades 1 et 2 selon IFRS 9 sont déterminés en fonction de la détérioration relative de la qualité de crédit depuis la constatation initiale. Par conséquent, en ce qui concerne les instruments financiers non douteux, il n'existe aucun lien direct entre l'évaluation de la qualité de crédit et les stades 1 et 2 selon IFRS 9, même si, typiquement, la proportion des fourchettes inférieures de la qualité de crédit est plus importante au stade 2.

Les cinq catégories de classement selon la qualité définies dans une section antérieure englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités de prêt de gros et de détail ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance. En vertu d'IAS 39, la qualité de crédit des prêts de détail était présentée en fonction des pourcentages de pertes prévues. En vertu d'IFRS 9, elle l'est désormais en fonction d'une PD sur 12 mois établie au moyen de pondérations probabilistes. Quant au classement de la qualité de crédit des prêts de gros, il n'a pas changé et il est fondé sur des notations internes du risque de crédit.

Des renseignements sur le classement de la qualité de crédit se trouvent à la page 33.

Rapport de gestion

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers

(audité)

	Valeur comptable brute / valeur nominale						Correction de valeur pour PCA	Valeur nette
	Excellente	Bonne	Satisfaisante	Faible	Douteuse	Total		
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	24 145	—	—	—	—	24 145	(1)	24 144
– stade 1	24 145	—	—	—	—	24 145	(1)	24 144
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	25 936	18 238	11 558	1 346	243	57 321	(198)	57 123
– stade 1	25 839	18 000	9 089	185	—	53 113	(36)	53 077
– stade 2	97	238	2 469	1 161	—	3 965	(75)	3 890
– stade 3	—	—	—	—	243	243	(87)	156
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 221	—	—	—	—	1 221	—	1 221
– stade 1	1 221	—	—	—	—	1 221	—	1 221
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	7 712	2 789	1 633	103	29	12 266	(34)	12 232
– stade 1	7 472	2 752	1 375	23	—	11 622	(2)	11 620
– stade 2	240	37	258	80	—	615	(3)	612
– stade 3	—	—	—	—	29	29	(29)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	3 702	173	—	—	—	3 875	—	3 875
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	4	—	—	—	—	4	—	4
Dérivés	3 879	465	122	3	—	4 469	—	4 469
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	66 599	21 665	13 313	1 452	272	103 301	(233)	103 068
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	64,5%	21,0%	12,9%	1,4%	0,3%	100,0%		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	13 623	20 331	8 500	863	61	43 378	(32)	43 346
– stade 1	13 407	20 137	6 785	114	—	40 443	(7)	40 436
– stade 2	216	194	1 715	749	—	2 874	(23)	2 851
– stade 3	—	—	—	—	61	61	(2)	59
Garanties financières ²	1 183	707	245	45	2	2 182	(1)	2 181
– stade 1	1 183	707	203	—	—	2 093	—	2 093
– stade 2	—	—	42	45	—	87	(1)	86
– stade 3	—	—	—	—	2	2	—	2
Total de la valeur nominale ne figurant pas au bilan	14 806	21 038	8 745	908	63	45 560	(33)	45 527
Au 31 déc. 2018	81 405	42 703	22 058	2 360	335	148 861	(266)	148 595

1. Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.
2. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

Concentration du risque de crédit

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit. Pour évaluer la concentration du risque de crédit et en faire le suivi, la banque regroupe les expositions par secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après).

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit

642 M\$ au 31 décembre 2018 (663 M\$ en 2017). Au 31 décembre 2018, les facilités approuvées pour les clients importants totalisaient 30 046 M\$ (26 030 M\$ en 2017), soit une moyenne de 1 073 M\$ (1 001 M\$ en 2017) par client. L'augmentation du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par l'accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes, aux sociétés clientes et aux banques à charte canadiennes.

Prêts de gros

Cette section comporte une analyse des secteurs à l'origine de la variation des prêts et avances de gros à des clients. En outre, elle présente un rapprochement entre la correction de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2018, et le solde à la clôture, le 31 décembre 2018.

Total des prêts de gros à l'égard des prêts et avances à des clients, au coût amorti

	Notes	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$
Activités économiques et commerciales	1		
– agriculture, foresterie et pêches		408	(1)
– extraction minière et exploitation de carrières	2	1 839	(30)
– fabrication		4 620	(23)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné		562	(1)
– aqueduc, égouts, gestion des déchets et remise en état		101	—
– construction		858	(21)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes		5 567	(35)
– transport et entreposage		2 375	(11)
– hébergement et restauration		895	(1)
– édition, audiovisuel et diffusion		783	(5)
– immobilier		7 292	(7)
– activités professionnelles, scientifiques et techniques		1 060	(7)
– activités de services administratifs et de soutien		595	(1)
– éducation		149	—
– soins de santé		190	(1)
– arts, divertissements et loisirs		273	—
– autres services		311	—
– gouvernement		30	—
Établissements financiers non bancaires		1 049	(1)
Au 31 déc. 2018		28 957	(145)
Par région			
Canada		26 835	(131)
– Colombie-Britannique		8 635	(28)
– Ontario		8 970	(26)
– Alberta		4 725	(60)
– Québec		3 245	(14)
– Saskatchewan et Manitoba		846	(2)
– Provinces de l'Atlantique		414	(1)
États-Unis d'Amérique		1 191	(7)
Autres		931	(7)
Au 31 déc. 2018		28 957	(145)

1 Les catégories figurant sous Activités économiques et commerciales s'inspirent des codes de la Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne, qui est un système de classement uniformisé des secteurs d'activité en Europe. Ces catégories ne sont pas directement comparables aux secteurs d'activité qui étaient présentés antérieurement en vertu d'IAS 39.

2 La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques.

Rapport de gestion

Portefeuille de prêts de gros – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les garanties financières et engagements semblables¹

(audité)

	Non douteux		Douteux		Total
	Stade 1	Stade 2	Stade 3		
	M\$	M\$	M\$		M\$
Au 1^{er} janv. 2018	29	69	165		263
Transferts d'instruments financiers :	14	(1)	(13)		—
– transferts du stade 1 au stade 2	(4)	4	—		—
– transferts du stade 2 au stade 1	19	(19)	—		—
– transferts au stade 3	(1)	(2)	3		—
– transferts du stade 3	—	16	(16)		—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(12)	9	—		(3)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	9	—	—		9
Variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle)	(10)	(5)	1		(14)
Actifs décomptabilisés (y compris les derniers remboursements)	(1)	(2)	(11)		(14)
Actifs sortis du bilan	—	—	(69)		(69)
Change	—	4	—		4
Au 31 déc. 2018	29	74	73		176
Charge/(reprise) au titre des PCA de la période	—	1	(23)		(22)
Reprises sur pertes de valeur	—	—	(1)		(1)
Autres	—	—	(2)		(2)
Total de la charge/(reprise) constatée au titre des PCA de la période	—	1	(26)		(25)

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

La répartition des expositions en fonction des stades est restée stable dans le portefeuille de prêts de gros pour 2018. La correction de valeur pour PCA (portefeuille de prêts de gros) a fléchi de 87 M\$, en raison d'abord et avant tout d'une diminution de 92 M\$ du portefeuille de prêts non productifs. La baisse s'explique également par les sorties de bilan liées à certains clients, principalement dans les secteurs de la fabrication et des activités professionnelles, scientifiques et techniques. En outre, les améliorations à la qualité de crédit dans nombre de secteurs, principalement les secteurs des services énergétiques, de la fabrication et de l'immobilier, ont donné lieu à des recouvrements et à des transferts vers le portefeuille de prêts productifs, ce qui a été atténué par des changes imputées à certains clients des secteurs de la construction et de la fabrication.

Pour les prêts de gros, la variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice a donné lieu à une reprise de 25 M\$. Cette reprise s'explique essentiellement par des recouvrements dans le portefeuille de prêts non productifs découlant de reprises sur provisions attribuables surtout au fait que plusieurs entreprises des secteurs des services énergétiques et de la fabrication ont été déplacées vers le portefeuille de prêts productifs en raison d'une amélioration de la qualité de crédit ou d'un remboursement final.

Prêts personnels

Cette section comporte une analyse des portefeuilles de prêts personnels et d'avances à des clients.

En outre, elle présente un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2018, et le solde à la clôture, le 31 décembre 2018.

Total des prêts personnels — Prêts et avances à des clients au coût amorti

	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$
Prêts hypothécaires résidentiels	24 580	(17)
Marges de crédit sur l'avoir propre	1 714	(4)
Facilités de crédit personnel renouvelables non garanties	206	(11)
Autres facilités de crédit personnel	1 290	(5)
Autres facilités de crédit aux PME	146	—
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	76	(8)
Portefeuille de prêts de détail sur cartes de crédit	352	(8)
Au 31 déc. 2018	28 364	(53)
Par région		
Canada	27 411	(49)
– Colombie-Britannique	14 829	(24)
– Ontario	9 450	(14)
– Alberta	1 497	(5)
– Québec	1 151	(4)
– Saskatchewan et Manitoba	281	(1)
– Provinces de l'Atlantique	200	(1)
– Territoires	3	—
Autres	953	(4)
Au 31 déc. 2018	28 364	(53)

Portefeuille de prêts de détail – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêt et les garanties financières¹

(audité)

	Non douteux		Douteux		Total M\$
	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$		
Au 1^{er} janv. 2018	9	22	20		51
Transferts d'instruments financiers :	16	(15)	(1)		—
– transferts du stade 1 au stade 2	(2)	2	—		—
– transferts du stade 2 au stade 1	17	(17)	—		—
– transferts vers le stade 3	(1)	(4)	5		—
– transferts hors du stade 3	2	4	(6)		—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(12)	7	—		(5)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	2	—	—		2
Variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle)	1	14	13		28
Actifs décomptabilisés (y compris les derniers remboursements)	(2)	(3)	—		(5)
Actifs sortis du bilan	—	—	(16)		(16)
Au 31 déc. 2018	14	25	16		55
Charge au titre des PCA de la période	5	3	12		20
Reprises sur pertes de valeur	—	—	(9)		(9)
Autres	—	—	(1)		(1)
Total de la charge au titre des PCA pour la période	5	3	2		10

¹ Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

La répartition des expositions en fonction des stades est restée stable dans le portefeuille de prêts de détail pour 2018.

Le total de la correction de valeur pour PCA du portefeuille de prêts de détail s'est accru de 4 M\$. Cette hausse s'explique par une augmentation de la correction de valeur pour PCA liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre, cette augmentation étant attribuable à une détérioration des prix de l'immobilier sur nos principaux marchés au deuxième semestre de 2018. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'amélioration de la qualité de crédit des marges de crédit.

Le total des pertes de valeur liées aux prêts de détail pour l'exercice a donné lieu à une charge de 10 M\$ attribuable à l'augmentation de la correction de valeur pour PCA liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre, cette

augmentation ayant surtout résulté de l'incidence des prix de l'immobilier sur nos principaux marchés.

Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoir propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre de la banque sont jugés à faible risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent.

Les tableaux ci-après présentent en détail la façon dont la banque atténue davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance du portefeuille dans le but de maintenir la qualité de son portefeuille.

Assurance selon la région¹

	Exercice clos le 31 décembre 2018						
	Prêts hypothécaires résidentiels					Marges de crédit sur l'avoir propre ²	
	Assurés ³		Non assurés ³		Total	Non assurés	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie-Britannique	948	7%	12 986	93%	13 934	853	100%
Ouest canadien ⁴	347	25%	1 060	75%	1 407	603	100%
Ontario	925	11%	7 457	89%	8 382	91	100%
Québec et provinces de l'Atlantique	241	21%	934	79%	1 175	206	100%
Au 31 déc. 2018	2 461	10%	22 437	90%	24 898	1 753	100%

Assurance selon la région¹

	Exercice clos le 31 décembre 2017						
	Prêts hypothécaires résidentiels					Marges de crédit sur l'avoir propre ²	
	Assurés ³		Non assurés ³		Total	Non assurés	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie-Britannique	759	6%	12 850	94%	13 609	867	100%
Ouest canadien ⁴	289	22%	1 040	78%	1 329	220	100%
Ontario	747	10%	6 573	90%	7 320	591	100%
Québec et provinces de l'Atlantique	207	18%	951	82%	1 158	94	100%
Au 31 déc. 2017	2 002	9%	21 414	91%	23 416	1 772	100%

¹ La région est établie en fonction de l'adresse de la succursale ayant octroyé le prêt.

² Les marges de crédit sur l'avoir propre sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété.

³ Les prêts hypothécaires assurés sont protégés des pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.

⁴ La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Durée d'amortissement¹

	À la clôture de l'exercice				
	Prêts hypothécaires résidentiels				
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans et plus
Au 31 déc. 2018	19,996%	40,510%	39,469%	0,021%	0,004%
Au 31 déc. 2017	20,799%	33,033%	45,914%	0,248%	0,005%

1. La durée d'amortissement est la durée résiduelle des prêts hypothécaires résidentiels.

Ratios prêt-valeur moyens des nouveaux prêts^{1, 2}

	À la clôture du trimestre	
	Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %)	
	Prêts hypothécaires résidentiels %	Marges de crédit sur l'avoir propre %
Colombie-Britannique	55%	50%
Ouest canadien ⁴	67%	66%
Ontario	61%	55%
Québec et provinces de l'Atlantique	62%	59%
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2018	59%	54%
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2017	60%	55%

Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoir propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant la période.

1. Les nouveaux prêts excluent les renouvellements des prêts hypothécaires.

2. Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.

3. La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque effectue des simulations de crise pour son portefeuille de prêts de détail pour évaluer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la diversification du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

Prêts en souffrance, mais non douteux

Les prêts en souffrance, mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus récent n'a pas été effectué, mais qui ne présentent aucune indication de dépréciation. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par de la trésorerie, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours, mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le capital et au moins un an d'intérêts, ainsi que les facilités de financement de commerce international à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des retards dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Prêts et avances en souffrance, mais non douteux — nombre total de jours écoulés

(audité)

	2018	2017
	M\$	M\$
Jusqu'à 29 jours	521	1 577
De 30 à 59 jours	15	125
De 60 à 89 jours	50	63
Au 31 déc.	586	1 765

Prêts douteux

(audité)

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière
- le prêt est autrement considéré comme en défaillance. Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours. Les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Le tableau ci-après renferme une analyse de la valeur comptable brute des prêts et avances à des banques et à des clients qui sont considérés comme douteux (actifs financiers de stade 3).

Prêts et avances douteux à des banques et à des clients
(audité)

Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$
Activités économiques et commerciales ¹	173	(71)
– extraction minière et exploitation de ²	42	(13)
– fabrication	18	(10)
– construction	24	(17)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de	16	(15)
– transport et entreposage	7	(2)
– édition, audiovisuel et diffusion	16	(4)
– immobilier	7	(2)
– activités professionnelles, scientifiques et techniques	39	(7)
– autres services	1	–
– établissements financiers non bancaires	3	(1)
Ménages ³	70	(16)
Prêts et avances à des banques	–	–
Au 31 déc. 2018	243	(87)

1. Les catégories figurant sous Activités économiques et commerciales s'inspirent des codes de la Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne, qui est un système de classement uniformisé des secteurs d'activité en Europe. Ces catégories ne sont pas directement comparables aux secteurs d'activité qui étaient présentés antérieurement en vertu d'IAS 39.
2. La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques.
3. La catégorie Activités des ménages tient compte du portefeuille de prêts de détail.

Le portefeuille de prêts de gros douteux a enregistré des reprises sur corrections de valeur dans le secteur de l'énergie, au fil de la sortie de la crise pétrolière de 2015. Dans le cadre des efforts de recouvrement qui se poursuivent, de nouvelles reprises ont été possibles dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, les comptes créés pendant le récent ralentissement économique approchant de leur règlement et ayant été sortis du bilan.

Prêts renégociés

La valeur comptable des prêts renégociés s'établissait à 180 M\$ au 31 décembre 2018 (176 M\$ en 2017).

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténue grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaillance, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance, mais non douteux ni sur les prêts douteux puisqu'il n'est pas pratique de le faire.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Information sur les garanties sur prêts et avances douteux à des clients, y compris les engagements de prêt

(audité)

	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable nette	Garanties
	M\$	M\$	M\$	M\$
Stade 3				
Activités économiques et commerciales	223	(73)	150	177
Prêts personnels – Prêts hypothécaires résidentiels	52	(9)	43	153

Portefeuille d'instruments dérivés

La banque prend part à des transactions qui l'exposent au risque de crédit de contrepartie. Le risque de crédit de la contrepartie représente le risque de subir une perte financière si la contrepartie à une transaction devient en situation de défaillance avant de la régler, de manière satisfaisante. Ce risque découle principalement de transactions de financement de titres de participation et d'instruments dérivés hors cote et se calcule autant pour les portefeuilles détenus à des fins de transaction et à d'autres fins. La valeur des transactions varie en fonction des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le prix de l'actif.

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

La note 12 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Principales informations à fournir sur le risque de crédit — 2017

Les informations à fournir ci-dessous étaient incluses dans notre Rapport et états financiers annuels 2017 et ne tiennent pas compte de l'adoption d'IFRS 9. Étant donné que ces tableaux ne sont pas directement comparables à ceux qui sont présentés selon IFRS 9, les informations à fournir pour 2017 sont présentées ci-dessous, séparément des tableaux pour 2018.

Rapport de gestion

Exposition maximale au risque de crédit

(audité)

	2017 M\$
Montant au bilan	
Soldes détenus dans la banque centrale	3
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	25
Actifs détenus à des fins de transaction	5 373
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	835
– titres de créance	4 290
– autres	155
– actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	93
Dérivés	3 675
Prises en pension à des fins autres que de transaction	6 153
Prêts et avances détenus, évalués au coût amorti	51 558
– prêts et avances à des banques	1 221
– prêts et avances à des clients	50 337
Placements financiers disponibles à la vente	22 892
– bons du Trésor et autres lettres de change similaires	290
– titres de créance	22 594
– titres de capitaux propres	29
– Moins : titres non exposés au risque de crédit	(21)
Autres actifs	
– engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 801
– produits à recevoir et autres actifs	1 060
Total des montants au bilan	95 540
Montants hors bilan	
Garanties financières	5 582
Prêts et autres engagements relatifs au crédit	40 463
Exposition maximale totale au risque de crédit	141 585

Portefeuille de risque de crédit par type de produit

	ECD au 31 décembre 2017					
	Crédit utilisé	Engagements inutilisés	Transactions de type mise en pension	Dérivés	Autres expositions hors bilan	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Portefeuilles de prêts de gros	53 241	12 963	194	2 509	4 005	72 912
– États souverains	20 108	576	38	129	32	20 883
– banques	4 336	29	121	1 539	1 024	7 049
– sociétés	28 797	12 358	35	841	2 949	44 980
Portefeuilles de prêts de détail	26 408	1 699	—	—	14	28 121
– prêts hypothécaires résidentiels	22 674	2	—	—	—	22 676
– marges de crédit hypothécaire	1 722	1 041	—	—	—	2 763
– facilités de crédit personnel renouvelables non garanties	214	203	—	—	—	417
– autres facilités de crédit personnel	1 186	175	—	—	1	1 362
– autres facilités de crédit aux PME	168	278	—	—	13	459
– portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	100	—	—	—	—	100
– portefeuille de prêts de détail sur cartes de crédit	344	—	—	—	—	344
Total	79 649	14 662	194	2 509	4 019	101 033

Portefeuilles de prêts de gros par région

(audité)

	ECD
	2017
	M\$
États souverains	20 883
– Canada	17 017
– États-Unis d'Amérique	1 259
– Autres	2 607
Banques	7 049
– Canada	4 188
– États-Unis d'Amérique	1 083
– Autres	1 778
Sociétés	44 980
– Canada	42 642
– Colombie-Britannique	12 682
– Ontario	12 119
– Alberta	8 702
– Québec	6 361
– Saskatchewan et Manitoba	1 779
– Provinces de l'Atlantique	998
– Territoires	1
– États-Unis d'Amérique	1 584
– Autres	754
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros	72 912

Portefeuilles de prêts de gros par secteur d'activité

(audité)

	ECD au 31 décembre 2017					
	Crédit utilisé	Crédit inutilisé	Transactions de type mise en pension	Dérivés	Autres expositions hors bilan	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Sociétés	28 797	12 358	35	841	2 949	44 980
– immobilier	8 123	1 862	—	46	467	10 498
– fabrication	4 102	1 871	—	30	365	6 368
– énergie	2 472	2 544	—	370	666	6 052
– commerce de gros	2 292	1 156	—	22	172	3 642
– services	2 027	560	—	26	176	2 789
– services de construction	1 230	768	—	3	534	2 535
– transport et entreposage	1 760	532	—	33	128	2 453
– sociétés financières et sociétés d'assurance	1 066	887	35	213	87	2 288
– commerce de détail	1 160	424	—	76	69	1 729
– mines et foresterie	637	719	—	7	183	1 546
– services aux entreprises	1 146	286	—	7	42	1 481
– automobile	969	320	—	3	40	1 332
– agriculture	702	309	—	4	13	1 028
– hôtels et établissements d'hébergement	690	52	—	1	6	749
– entreprises individuelles	421	68	—	—	1	490
– services gouvernementaux	—	—	—	—	—	—

Qualité de crédit du portefeuille de prêts de gros

(audité)

	ECD	ECD	ECD
	Crédit utilisé ¹	Crédit inutilisé	Total
	M\$	M\$	M\$
Excellente	29 961	3 066	33 027
Bonne	16 922	6 398	23 320
Satisfaisante	11 279	2 862	14 141
Faible	1 411	608	2 019
Douteuse	376	29	405
Au 31 déc. 2017	59 949	12 963	72 912

1. Le solde du crédit utilisé comprend les sommes prélevées, les mises en pension, les dérivés et les expositions hors bilan.

Rapport de gestion

Qualité de crédit du portefeuille de prêts de détail

(audité)

	ECD Crédit utilisé ¹ M\$	ECD Crédit inutilisé M\$	ECD Total M\$
Excellente	13 895	1	13 896
Bonne	10 157	1 308	11 465
Satisfaisante	1 760	332	2 092
Faible	528	58	586
Douteuse	82	—	82
Au 31 déc. 2017	26 422	1 699	28 121

1. Le solde du crédit utilisé comprend les sommes prélevées, les mises en pension, les dérivés et les expositions hors bilan.

Actifs financiers dépréciés

(audité)

	ECD 2017 M\$
Portefeuille de prêts de gros douteux	405
– fabrication	95
– énergie	87
– services de construction	78
– immobilier	52
– commerce de gros	31
– services aux entreprises	22
– transport et entreposage	14
– hôtels et établissements d'hébergement	6
– commerce de détail	6
– sociétés financières et sociétés d'assurance	6
– entreprises individuelles	3
– mines et foresterie	2
– agriculture	1
– automobile	1
– hôtels et établissements d'hébergement	1
Portefeuille de prêts de détail douteux	82
– prêts hypothécaires résidentiels	55
– autres prêts de détail	27
Total des actifs financiers dépréciés	487

Comptes de correction de valeur

(audité)

	Notes	2017 M\$
Prêts et avances à des clients, montant brut		
Prêts et avances douteux évalués individuellement (A)	1	365
Prêts et avances évalués collectivement (B)		50 255
– prêts et avances douteux ¹	1	25
– prêts et avances non douteux		50 230
Total des prêts et avances à des clients, montant brut (C)		50 620
Moins les comptes de correction de valeur (c)		283
– évalués individuellement (a)		149
– évalués collectivement (b)		134
Prêts et avances à des clients, montant net		50 337
Couverture des prêts et avances douteux et évalués individuellement – (a) en pourcentage de (A)		40,8%
Couverture des prêts et avances évalués collectivement – (b) en pourcentage de (B)		0,3%
Couverture du total des prêts et avances – (c) en pourcentage de (C)		0,6%

1. Comprend les prêts restructurés dont la qualité de crédit est supérieure à « prêts douteux », mais pour lesquels il n'y a pas suffisamment d'éléments probants démontrant que le risque de non-réalisation des flux de trésorerie futurs a grandement baissé ou qu'il n'y a pas d'autres indications de dépréciation.

Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit

(audité)

	Note	2017			Total M\$
		Clients évalués individuellement M\$	Clients évalués collectivement M\$	Autres provisions pour risque de crédit M\$	
Au 1 ^{er} janv.		252	187	89	528
Variations					
– Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹	1	(72)	(4)	—	(76)
– Montant repris en résultat net		(14)	(49)	(45)	(108)
– Intérêts comptabilisés sur les prêts et avances douteux		(18)	—	—	(18)
– Autres variations		1	—	(2)	(1)
Au 31 déc.		149	134	42	325

1. Recouvrement de 15 M\$ de prêts et d'avances sortis du bilan dans des périodes antérieures.

Risque de liquidité et de financement

On entend par risque de liquidité et de financement le risque de perte auquel la banque est exposée si elle se révèle incapable de générer suffisamment de trésorerie et d'équivalents pour s'acquitter de ses obligations financières à un prix raisonnable à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, les emprunts, les placements et les nantissements.

Gestion du risque de liquidité et de financement

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face aux modèles d'affaires, aux marchés et aux règlements qui sont en constante évolution.

Le comité d'audit et de gestion des risques a la responsabilité de définir le degré de tolérance de la banque au risque de liquidité en se référant au cadre de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC, qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, ce comité examine et approuve la politique de la banque en matière de liquidité et de financement et en assure la surveillance.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset and Liability Committee* ou « ALCO ») de la banque est responsable de l'élaboration des politiques et des pratiques concernant la gestion du risque de liquidité et de financement. Son mandat est défini dans la politique du Groupe HSBC et par le comité d'audit et de gestion des risques et le comité de direction de la banque.

L'ALCO soutient le chef des finances dans sa responsabilité à l'égard de la surveillance de la gestion du risque de liquidité et de financement. L'ALCO est responsable de l'établissement des paramètres liés au risque de liquidité, de la surveillance des limites à ne pas dépasser dans l'acceptation des risques et de la surveillance des coûts de financement et des signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan de financement d'urgence de la banque.

Le service de gestion du bilan gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité d'audit et de gestion des risques et le Groupe HSBC. Le respect des politiques fait l'objet d'un suivi par l'ALCO.

La banque a recours à un cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement qui vise à lui permettre de faire face à des situations exerçant une tension extrême sur sa liquidité. Ce cadre est conçu pour être modifié en fonction de l'évolution des modèles d'affaires, des marchés et de la réglementation. La banque continue de surveiller les risques de liquidité et de financement à la lumière des limites établies à l'égard de son degré de tolérance au risque et des paramètres de son cadre de gestion.

La mise en application de notre cadre de gestion du risque de liquidité et de financement comporte les principaux aspects suivants :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales
- l'exigence d'un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou « LCR ») minimal
- l'exigence d'un ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou « NSFR ») minimal
- une limite de concentration pour les déposants
- des limites cumulatives d'échéance contractuelles de 3 mois et de 12 mois renouvelables couvrant les dépôts des banques, les dépôts d'établissements financiers non bancaires et les titres émis
- un processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités
- l'exigence d'un LCR minimal pour chaque monnaie
- la gestion et la surveillance de la liquidité intrajournalière
- les prix de transfert des fonds utilisés aux fins de liquidité
- des évaluations prospectives du financement.

Le cadre de gestion interne du risque de liquidité et du risque de financement et les limites de risque ont été approuvés par le comité d'audit et de gestion des risques.

Les objectifs de notre processus annuel d'évaluation interne de la suffisance des liquidités sont les suivants :

- repérer les risques qui ne sont pas pris en compte dans le cadre interne de gestion du risque de liquidité et du risque de financement et, au besoin, déterminer des limites supplémentaires requises localement
- valider la tolérance au risque en faisant la preuve que les scénarios de simulations de crise inversées sont suffisamment peu probables et en s'assurant que les vulnérabilités ont été évaluées au moyen de scénarios de crises graves.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, la banque est tenue d'avoir un LCR de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les flux de trésorerie nets cumulatifs sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs. Au 31 décembre 2018, la banque respectait ces deux exigences.

Le tableau suivant présente le LCR de la banque. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2018, son LCR moyen, soit 132 %, représente le ratio des actifs liquides de grande qualité (*High-Quality Liquid Assets* ou « HQLA ») sur le total net des sorties de trésorerie en cas de crise pour les 30 prochains jours civils. En regard d'un an plus tôt, le LCR moyen est passé de 137 % à 132 %, et ce, en raison principalement de l'accroissement des sorties de fonds moyennes attribuable au refinancement des titres de créance émis.

Ratio de liquidité à court terme du BSIF¹

	Moyenne pour le trimestre clos le ¹	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Total des actifs liquides de grande qualité ² (M\$)	23 464	23 594
Total des sorties de trésorerie nettes ² (M\$)	17 716	17 185
Ratio de liquidité à court terme (%)	132	137

¹ Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le ratio de liquidité à court terme est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux ratios de liquidité à court terme calculés en divisant le total pondéré des actifs liquides de grande qualité par le total des sorties de trésorerie nettes pondérées.

² Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

Pour établir ses besoins en matière de liquidité à long terme, la banque calcule le NSFR conformément à la publication numéro 295 du comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en attendant sa mise en application. Le BSIF prévoit appliquer le NSFR le 1^{er} janvier 2020 pour les banques d'importance systémique intérieure (BIS) uniquement. Le BSIF poursuivra ses travaux pour évaluer les exigences relatives aux institutions autres que des BIS, dont la banque fait partie. En Europe, l'application du NSFR est prévue pour 2021. Le NSFR oblige les institutions à maintenir un ratio de liquidité à long terme suffisant par rapport au ratio de liquidité à long terme requis, et il rend compte du profil de financement à long terme de la banque (financement d'une durée de plus de un an). Ce ratio se veut un complément du LCR.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont détenus et gérés de façon autonome par les entités en exploitation. La plupart sont détenus directement par le service de gestion du bilan, dans le but premier de gérer le risque de liquidité conformément au cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement. Les actifs liquides comprennent aussi tous les actifs liquides non grevés détenus hors des services de gestion du bilan pour toute autre fin. Pour être admissibles dans la réserve d'actifs liquides, les actifs doivent disposer d'un marché des opérations de pension vaste et liquide pour le titre sous-jacent. Le cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement confère au service de gestion du bilan le contrôle ultime de tous les actifs liquides non grevés et des autres sources de liquidités.

Le tableau qui suit indique l'estimation de la valeur de liquidité non pondérée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant à calculer le LCR du BSIF. Le niveau des actifs liquides présenté reflète les actifs liquides non grevés à la date de présentation de l'information, selon la définition réglementaire des actifs liquides. La diminution des actifs liquides est principalement attribuable à l'affectation des liquidités excédentaires au financement de l'augmentation des prêts au cours de l'exercice.

Actifs liquides¹

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	M\$	M\$
Niveau 1	18 362	20 307
Niveau 2a	4 009	4 491
Niveau 2b	61	119
Au 31 déc.	22 432	24 917

¹ Les soldes des actifs liquides qui sont présentés sont ceux en vigueur aux dates indiquées (taux au comptant) et ils ne sont pas pondérés. Par conséquent, ils ne correspondent pas à ceux figurant dans les calculs du LCR, lesquels représentent la moyenne du trimestre et sont pondérés.

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés du financement de gros en s'assurant de diversifier les échéances, les types de financement et les devises, afin de limiter l'exposition à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et de réduire au minimum les écarts de liquidité structurels. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour assurer le financement de gros, la banque fait appel à divers programmes afin de mobiliser des fonds. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement. En 2018, la banque a mis sur pied un nouveau programme d'obligations sécurisées enregistré canadien pour compléter le financement de gros tiré de programmes de titres de créance de gros non sécurisés et des Obligations hypothécaires du Canada.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Échéance contractuelle des passifs financiers

Le tableau qui suit détaille tous les flux de trésorerie non actualisés liés aux paiements de principal et de coupons futurs (sauf pour ce qui est des passifs détenus à des fins de transaction et des dérivés qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture). Pour cette raison, les soldes indiqués dans le tableau ci-dessous ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé. Les flux de trésorerie non actualisés payables à l'égard des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les dérivés et passifs détenus à des fins de transaction qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture sont classés dans la catégorie « Payables à vue » et non selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, les contrats de garantie financière et contrats semblables ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu d'engagements de prêts et d'autres engagements relatifs au crédit et les contrats de garantie financière et contrats semblables sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables. L'application de cette méthode s'est raffinée en 2018, c'est pourquoi l'information comparative est présentée de nouveau.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle

(audité)

	Notes	Payables à vue M\$	Échéance dans moins de 3 mois M\$	Échéance dans 3 à 12 mois M\$	Échéance dans 1 à 5 ans M\$	Échéance dans plus de 5 ans M\$
Dépôts effectués par des banques		1 148	—	—	—	—
Comptes des clients		41 671	7 881	8 937	1 543	—
Mises en pension à des fins autres que de transaction		—	8 236	—	—	—
Passifs détenus à des fins de transaction		2 164	—	—	—	—
Dérivés		4 248	—	581	1 414	66
Titres de créance émis		—	579	2 483	11 400	325
Créances subordonnées ¹	1	—	11	33	174	1 262
Autres passifs financiers		449	4 545	376	1 349	—
		49 680	21 252	12 410	15 880	1 653
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit		43 377	—	—	—	—
Contrats de garantie financière		2 182	—	—	—	—
Au 31 déc. 2018		95 239		12 410	15 880	1 653
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période		65 %	15 %	8 %	11 %	1 %
Dépôts effectués par des banques		1 546	150	—	—	—
Comptes des clients		42 941	5 243	7 587	1 428	—
Mises en pension à des fins autres que de transaction		—	4 617	—	—	—
Passifs détenus à des fins de transaction		3 701	—	—	—	—
Dérivés		3 343	—	672	1 804	8
Titres de créance émis		—	652	1 253	7 902	1 778
Créances subordonnées ¹	1	—	9	27	141	1 255
Autres passifs financiers		869	5 274	423	1 584	—
		52 400	15 945	9 962	12 859	3 041
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit		40 464	—	—	—	—
Contrats de garantie financière		2 094	—	—	—	—
Au 31 déc. 2017	2, 3	94 958	15 945	9 962	12 859	3 041
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période		70 %	12 %	7 %	9 %	2 %

1. Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

2. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39. Il y a lieu de se reporter au tableau « Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2018 » figurant à la note 33 des états financiers consolidés pour des détails sur les changements apportés au mode de présentation du bilan.

3. Certains montants des périodes antérieures ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation de la période à l'étude.

Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, donner des garanties dans le cadre des transactions de mise en pension, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise interne. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, les prix des marchandises et les cours des actions, aient une incidence défavorable sur notre résultat net ou sur la valeur de nos actifs et passifs.

Gestion du risque de marché

Les responsables de la gestion du risque de marché sont indépendants des secteurs d'activité et se doivent d'établir des politiques, des procédures et des limites en accord avec le degré de tolérance au risque de la banque. Les objectifs de la gestion du risque de marché sont de repérer, mesurer et contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport au risque et de respecter le degré de tolérance au risque de la banque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

La banque gère et contrôle le risque de marché conformément aux politiques et aux limites de risque établies par la RGR et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par la RGR.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

Valeur à risque

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient. L'utilisation de la VaR est intégrée à la gestion du risque de marché et calculée pour tous les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction afin que la banque puisse avoir une vision d'ensemble du risque.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques qui intègrent les caractéristiques suivantes :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée
- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %
- la VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché. La nature des modèles de VaR implique qu'une augmentation de la volatilité des marchés entraînera une augmentation de la VaR, sans que les positions sous-jacentes ne changent. D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans un pour cent des cas sur une période de un an.

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- l'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de prendre en compte tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes pendant cette période, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions

- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle de confiance
- la VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée.

La VaR indiquée dans les tableaux et le graphique qui suivent représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles d'instruments détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque.

Le total de la VaR s'établissait à 15,3 M\$ à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ce qui représente par rapport à l'exercice précédent une hausse de 2,8 M\$ attribuable surtout à l'accroissement du risque lié aux écarts de taux dans les portefeuilles d'instruments non détenus à des fins de transaction. Durant cette même période, la moyenne de la VaR s'est établie à 10,8 M\$, en baisse de 19,3 M\$, en raison essentiellement de l'amélioration de la granularité du calcul de la VaR, établie en décembre 2017 en ce qui concerne les positions auprès d'organismes gouvernementaux canadiens de la période de présentation de l'information financière.

La moyenne de la VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction s'est chiffrée à 1,7 M\$, en hausse de 0,2 M\$, en raison du risque de taux d'intérêt accru lié à la croissance des activités de négociation.

	Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	M\$	M\$
À la clôture de l'exercice	15,3	12,5
Moyenne	10,8	29,6
Minimum	7,6	12,5
Maximum	16,8	43,1

VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction

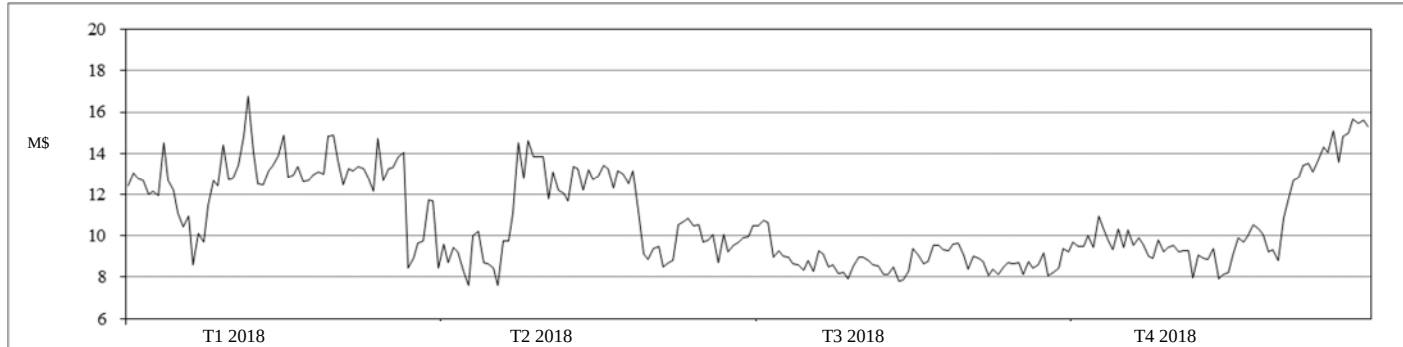
	Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	M\$	M\$
À la clôture de l'exercice	14,5	12,3
Moyenne	10,5	29,8
Minimum	6,7	12,3
Maximum	16,7	41,5

VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction (par type de risque)¹

Notes	Change et marchandises M\$	Taux d'intérêt M\$	Capitaux propres M\$	Écarts de taux M\$	Diversification des portefeuilles ² M\$	Total ⁴ M\$
De janvier à décembre 2018						
À la clôture de l'exercice	—	1,4	—	0,6	(0,4)	1,6
Moyenne	—	1,6	—	0,5	(0,4)	1,7
Minimum	3	1,0	—	0,3		1,0
Maximum	3	3,1	—	0,8		3,1
De janvier à décembre 2017						
À la clôture de l'exercice	—	2,5	—	0,5	(0,4)	2,6
Moyenne	—	1,4	—	0,5	(0,4)	1,5
Minimum	3	0,8	—	0,2		0,9
Maximum	3	0,1	2,9	1,7		3,0

1. Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant de la tenue de marché d'instruments financiers et des positions en dérivés des clients.
2. La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt, aux capitaux propres et aux taux de change. Cette mesure est évaluée en fonction de l'écart entre le total de la VaR, tous risques confondus, et le total des VaR par type de risque. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles.
3. Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent. Certains petits écarts dans les chiffres présentés résultent de l'arrondissement des montants.
4. Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

Total de la VaR quotidienne — données quotidiennes sur un an



Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence défavorable sur le résultat ou le capital. Le risque structurel de taux d'intérêt correspond à celui découlant des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction par la banque et les fonds de l'actionnaire.

Il existe trois principales sous-catégories de risque structurel de taux d'intérêt. Il se produit un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsque les échéances résiduelles des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan ou les dates de révision de leurs taux sont différentes. Le risque de base découle des variations relatives des taux d'intérêt des instruments financiers dont la nature est identique, mais dont les taux ont été établis en fonction d'indices de taux d'intérêt différents. Quant au risque d'option, il provient des options incorporées aux caractéristiques des produits qui permettent aux clients de modifier les flux de trésorerie, telles que les options concernant les dates d'échéance prévues ou les dates de révision des taux.

Le comité d'audit et de gestion des risques est chargé d'élaborer la politique concernant le risque structurel de taux d'intérêt et d'en définir les limites. L'ALCO soutient le chef des finances dans ses responsabilités à l'égard de la supervision de ces activités.

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments connexes qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique, sur la base des comportements passés.

La banque se sert de deux grands paramètres du risque de taux d'intérêt pour surveiller et atténuer celui-ci, à savoir :

- la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres — soit la variation de la valeur notionnelle (ou de marché) du portefeuille non détenu à des fins de transaction selon différents scénarios de taux d'intérêt, le bilan étant alors évalué sur une base de liquidation
- la sensibilité du résultat à risque — soit la variation des produits d'intérêts nets projetés sur les 12 prochains mois selon divers scénarios de taux d'intérêt et un bilan dit statique.

Le tableau ci-après présente les sensibilités au risque structurel de taux d'intérêt. Le résultat à risque correspond aux répercussions des fluctuations, sur les 12 prochains mois, où la valeur économique des capitaux propres résulte d'une évaluation du bilan sur une base de liquidation. Au 31 décembre 2018, une fluctuation positive et immédiate de 100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 195 M\$ sur la valeur économique des capitaux propres de la banque, en baisse par rapport à 296 M\$ un an plus tôt. Une fluctuation

négative et immédiate de 100 points de base au 31 décembre 2018 aurait eu une incidence défavorable de 84 M\$ sur le bénéfice, en baisse par rapport à 115 M\$ il y a un an. Par rapport à l'exercice précédent, la sensibilité réduite du bénéfice s'explique essentiellement par le niveau général accru des taux et la mesure dans laquelle le prix de certains dépôts de clients peut être révisé à la baisse.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt

(Incidence avant impôt d'une variation immédiate et soutenue des taux d'intérêt)

	Exercices clos les			
	31 déc. 2018		31 déc. 2017	
	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$
Augmentation de 100 points de base	(195)	105	(296)	94
Diminution de 100 points de base	150	(84)	252	(115)

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Gestion du risque opérationnel

L'objectif de la gestion du risque opérationnel consiste à gérer et à contrôler de manière efficiente le risque opérationnel, tout en respectant des niveaux de risque opérationnel cibles, conformes à notre appétit pour le risque.

En 2018, nous avons continué de consolider notre approche de gestion du risque opérationnel, telle que définie dans le cadre de gestion du risque opérationnel. L'approche établit la gouvernance et l'appétit pour le risque et dresse le portrait complet des risques non financiers, permettant ainsi de cibler davantage les risques les plus préoccupants et les contrôles qui y sont associés.

Le cadre de gestion du risque opérationnel définit les normes et les processus nécessaires, ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion du risque opérationnel et au contrôle interne. Nous pouvons compter sur une sous-fonction dédiée qui est responsable d'établir et d'appliquer le cadre de gestion du risque opérationnel et de surveiller les pertes opérationnelles et l'environnement de contrôle interne, aidée par les fonctions de la deuxième ligne de défense.

Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité de maintenir un niveau acceptable de contrôle interne, qui soit cohérent avec l'ampleur et la nature des activités, et ils doivent trouver et évaluer les risques, concevoir des contrôles et surveiller l'efficacité de ces contrôles. Le cadre de gestion du risque opérationnel permet à la direction de s'acquitter de ces responsabilités en définissant une méthode standard d'évaluation des risques et en offrant un outil de communication systématique des données sur les pertes opérationnelles.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

La conformité à la réglementation assure une surveillance indépendante et objective. De plus, elle met à l'épreuve une culture axée sur la conformité dont elle fait aussi la promotion, et elle appuie l'entreprise aux fins de la production de résultats équitables pour les clients, du maintien de l'intégrité des marchés des capitaux et de l'atteinte des objectifs stratégiques de la banque.

Les questions liées à la conformité à la réglementation font l'objet de suivis par le comité directeur de conformité à la réglementation et sont transmises, lors de la RGR, au chef de la gestion des risques, au besoin.

Il n'y a eu aucun changement important aux politiques et pratiques de gestion du risque de non-conformité en 2018, sauf en ce qui a trait à la mise en place de mesures qui relèveront nos normes en matière de conduite d'activités, notamment des exigences de conduite dans le cadre de gestion du risque d'entreprise, qui reflète la responsabilité individuelle en matière de bonne conduite aux fins de la production de bons résultats pour les clients et du maintien de l'intégrité des marchés.

Gestion du risque lié aux crimes financiers

La fonction de gestion du risque lié aux crimes financiers englobe tous les aspects de la gestion de ce risque. Elle se consacre à la mise en œuvre des normes mondiales les plus efficaces pour combattre les crimes financiers. Cette fonction nous permet de tirer parti de nos réalisations pour gérer efficacement le risque lié aux crimes financiers à l'échelle de la banque, et ce, pour tous les types de risque, dont le blanchiment d'argent, les fraudes, le contournement des sanctions, en plus de fournir des contrôles qui aident à lutter efficacement contre la corruption. Nous continuons d'instaurer des politiques et des procédures ou de les perfectionner, de lancer de nouvelles solutions technologiques et de promouvoir, à l'échelle de la banque, une culture de gestion et de réduction efficaces du risque lié aux crimes financiers.

Risque de sécurité

Le risque de sécurité englobe le risque de sécurité matérielle, le risque de sécurité de l'information et celui de reprise après sinistre.

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité se chargent de mettre en place des mesures de réduction efficaces des risques auxquels les activités sont exposées et qui résultent de diverses menaces à la sécurité matérielle, à la poursuite de l'exploitation ou à sa reprise après un sinistre et à la sécurité de l'information et sont disponibles pour soutenir n'importe quel aspect des activités.

Les responsables de la gestion du risque de sécurité de l'information supervisent et guident nos secteurs d'activité et nos fonctions dans leurs efforts de protection des actifs liés à l'information bancaire contre les risques de perte, les interruptions opérationnelles, les utilisations malveillantes, les divulgations non autorisées, l'inaccessibilité et les dommages. Les responsables de la gestion du risque de sécurité de l'information couvrent tous les traitements de l'information, que ceux-ci impliquent ou non des personnes et la technologie ou les relations avec des partenaires commerciaux, des clients ou des tiers. Ces responsables s'occupent de la protection, de la confidentialité, de la disponibilité et de l'intégrité de l'information durant tout le cycle de vie de l'information et de son utilisation au sein de la banque. La sécurité de notre information et de notre infrastructure technologique est vitale tant pour le maintien de nos applications et traitements bancaires que pour la protection de nos clients et de la marque HSBC.

Les responsables du risque de reprise après sinistre doivent faire en sorte que nos secteurs d'activité et nos fonctions puissent poursuivre leurs activités d'exploitation advenant un incident majeur. Pour encadrer ce risque, ces responsables supervisent et guident les secteurs d'activité et les fonctions dans l'établissement d'un plan et analysent des stratégies visant à réduire au minimum les effets défavorables d'une interruption majeure des activités en tenant compte d'un éventail de risques réels ou émergents. La planification est axée sur la protection du service à la clientèle, du personnel, de notre réputation, des sources de revenus et de l'intégrité des données et des documents. Chaque secteur d'activité ou fonction possède son propre plan de relance qui détermine combien de temps il faudrait à une unité opérationnelle pour qu'une interruption entraîne un niveau

de perte inacceptable, c'est-à-dire critique. Ces plans sont examinés et testés tous les ans par chaque secteur d'activité et chaque fonction.

L'équipe chargée de la sécurité matérielle met au point des outils de prévention physiques, électroniques et opérationnels d'application pratique afin de s'assurer que le personnel, les biens et les actifs que gère la banque sont protégés des crimes, du vol, des attaques et des groupes hostiles à la banque. Cette équipe a pour mandat de protéger nos établissements et ce qu'ils contiennent en émettant des politiques, procédures et lignes directrices des plus contraignantes. De concert avec les principales parties intéressées, cette équipe gère et met en œuvre une stratégie exhaustive visant la sécurité matérielle, assurant l'application uniforme de mesures standards dans les établissements actuels et ceux à venir, ce qui englobe la conception, l'implantation et la gestion de contrôles opérationnels, technologiques et physiques afin d'atténuer le risque de sécurité matérielle.

Risque fiduciaire

Le risque fiduciaire est le risque que nos services fiduciaires aux clients soient entachés de négligence ou d'un manque d'honnêteté. Pour nous, une obligation fiduciaire est celle où nous détenons, gérons ou surveillons le bien d'autrui, ou en avons la responsabilité, et qui constitue une obligation juridique ou réglementaire d'agir avec le plus grand soin et la plus entière bonne foi. Un fiduciaire doit prendre des décisions et agir dans l'intérêt du tiers et doit placer les volontés et les besoins du client en premier, au-dessus des besoins de l'organisation.

Le risque fiduciaire est géré dans les entités désignées au moyen d'un cadre de politiques et d'un suivi d'indicateurs clés. Les principales entités de fiducie de la banque sont Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc., qui s'exposent au risque fiduciaire en raison de leurs activités de gestion de placements au nom des clients.

Risque réputationnel

Le risque réputationnel est le risque de ne pas répondre aux attentes des parties intéressées en raison d'un événement, d'un comportement, d'actions ou d'inactions, de la part de la banque, de nos employés ou de nos parties liées. Comme les attentes des parties intéressées sont en constante évolution, le risque réputationnel est dynamique. La Banque HSBC Canada et le Groupe HSBC ne font aucun compromis quant au respect des normes élevées qu'ils ont établies dans tous les territoires où ils sont présents. Tout manquement important aux normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle peut poser un risque réputationnel.

Gestion du risque réputationnel

La banque exige que chaque secteur d'activité soit doté d'un comité sur le risque réputationnel et la sélection des clients qui pourra examiner les questions touchant le risque réputationnel et les transmettre à des échelons supérieurs au besoin.

Les risques réputationnels sont pris en compte et évalués par le comité d'audit et de gestion des risques et par la RGR dans le cadre de l'établissement des politiques et des normes de la banque. Nos politiques définissent la tolérance au risque de la banque et ses procédures opérationnelles pour tous les aspects du risque réputationnel, notamment la prévention des crimes financiers, la conformité à la réglementation, les questions de conduite, l'incidence sur les clients, les conséquences sur l'environnement et les relations avec le personnel.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Veuillez noter que les risques décrits ci-après, dont bon nombre échappent au contrôle de la banque, ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient aussi se répercuter sur nos résultats.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix du logement, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, la défaillance d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés des capitaux mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, des changements touchant le contexte économique et politique à l'échelle mondiale, tel le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, pourraient influencer le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques qu'adoptent les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaillance chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, les taux d'intérêt peuvent être influencés par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur nos résultats. Par exemple, le contexte dans lequel nous exerçons nos activités demeure caractérisé par des taux d'intérêt qui restent faibles malgré les récentes hausses, ce qui exerce une pression sur nos résultats. Tout changement futur à ces politiques influera directement sur notre bénéfice.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens sont très actifs dans plusieurs domaines, notamment ceux qui relèvent de la protection du consommateur, de la protection des renseignements personnels et de la vie privée, des activités sur les marchés financiers, de la lutte contre le blanchiment d'argent, et de la supervision et du renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et l'intérêt du public. Des changements considérables ont été apportés aux lois et aux règlements régissant le secteur des services financiers, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats.

Notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières ou une atteinte à notre réputation qui nuiraient à notre flexibilité stratégique et à nos résultats.

Degré de concurrence et technologies perturbatrices

Le degré de concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Qui plus est, des sociétés non financières (telles des entreprises de technologie financière) offrent de plus en plus de services que fournissent traditionnellement les banques. Bien que cette nouvelle réalité génère des occasions auxquelles nous prenons activement part, elle menace les modèles d'affaires conventionnels des institutions financières.

Modification de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

Risque opérationnel et risque d'infrastructure

Nous sommes exposés à plusieurs types de risque opérationnel, dont le risque de fraude par les employés ou d'autres personnes, le risque de transaction du personnel non autorisée et le risque d'erreur opérationnelle ou humaine. Nous courons un risque de perte en raison d'une cyberattaque et aussi un risque de panne d'ordinateur ou de système de télécommunications même si nous faisons tout pour maintenir ces systèmes en bon état de marche. Certains de nos services ou de nos activités pourraient être interrompus ou rendus non sécuritaires en raison de l'utilisation d'Internet, ce qui pourrait affecter nos clients et nos infrastructures. Vu le volume élevé de transactions que nous traitons chaque jour, certaines erreurs peuvent se répéter ou prendre des proportions importantes avant d'être découvertes et corrigées. Les lacunes ou les échecs de nos processus internes, de notre personnel ou de nos systèmes, ou de ceux de tiers, y compris de nos systèmes de traitement de données financières, comptables ou autres, pourraient entraîner une perte financière et entacher notre réputation. Par ailleurs, malgré les plans d'urgence dont nous disposons, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et la collectivité dans laquelle nous faisons des affaires, par exemple une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une catastrophe écologique ou un acte terroriste.

Autres risques

Les autres facteurs susceptibles d'influer sur nos résultats comprennent les risques matériels liés aux changements climatiques, qui s'entendent du risque auquel sont exposés nos clients relativement aux phénomènes météorologiques extrêmes, les changements dans les normes comptables, dont les répercussions sur nos méthodes, nos estimations et nos jugements comptables, les modifications apportées aux taux d'imposition ainsi qu'aux lois et aux politiques fiscales et les interprétations qu'en font les administrations fiscales et notre capacité à recruter, à perfectionner et à fidéliser du personnel clé.

Capital

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

Gestion du capital

(audité)

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son programme interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres (« PIEACP »). La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan d'exploitation annuel.

La banque maintient une capitalisation qui reflète l'ensemble de son profil de risque et de son environnement de contrôle, telle que déterminée par le PIEACP. Le PIEACP sert à gérer le capital et à assurer que la banque dispose d'un capital suffisant, qui est conforme à la réglementation et aux objectifs internes, afin de couvrir les risques actuels et éventuels et de lui permettre de traverser des périodes de crise économique grave (scénarios de crise). Les principaux éléments du PIEACP de la banque comprennent, entre autres : le degré de tolérance au risque, le repérage et l'évaluation des risques que la banque court, une évaluation de l'adéquation des capitaux propres par rapport aux exigences réglementaires, compte tenu des scénarios de crise.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

Du début à la fin de 2018, la banque a respecté les exigences réglementaires qui s'appliquaient à elle.

Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue la suffisance de son capital selon les normes établies dans les directives publiées par le BSIF, conformément aux normes de suffisance du capital énoncées dans le dispositif de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle exigence selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption des exigences actuelles en 2013 qui ne respectent pas ces exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal (le « ratio CET1 »). Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a établi des cibles de capitaux propres (qui incluent une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser, comme suit : ratio CET1 de 7,0 %, ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 %.

Ratios du capital réglementaire

Ratios du capital réglementaire réels et exigences en matière de capital

Notes	Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Ratios du capital réglementaire réels		
1		
– Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1	11,3%	10,5%
– Ratio du capital de catégorie 1	13,4%	12,4%
– Ratio du capital total	16,0%	14,7%
– Ratio de levier	4,6%	4,9%
Exigences en matière de capital réglementaire		
2		
– Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal	7,0%	7,0%
– Ratio du capital de catégorie 1 minimal	8,5%	8,5%
– Ratio du capital total minimal	10,5%	10,5%

1. Présentation sur une base aux termes de Bâle III qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.
2. Ratios du capital cible du BSIF incluant la réserve de conservation de capital requise.

Capital réglementaire

Total du capital réglementaire et actifs pondérés en fonction des risques

Notes	Exercices clos les	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	M\$	M\$
Capitaux propres ordinaires bruts	4 733	4 860
Ajustements réglementaires	(202)	(121)
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1	4 531	4 739
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible	850	850
Capital de catégorie 1	5 381	5 589
Capital de catégorie 2	1 044	1 042
Total du capital	6 425	6 631
Actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul		
3, 4		
– des capitaux propres ordinaires de catégorie 1	40 142	45 035
– du capital de catégorie 1	40 142	45 035
– du total du capital	40 142	45 035

1. Comprend les capitaux propres ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.
2. Comprend les instruments de capital à éliminer graduellement et les corrections de valeur.
3. Chaque ratio de capital comporte sa propre mesure des actifs pondérés en fonction des risques en raison des facteurs scalaires prescrits par le BSIF aux fins de l'inclusion de l'ajustement d'évaluation de crédit. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte de cet ajustement eu égard aux actifs pondérés en fonction des risques et relatifs aux capitaux propres ordinaires de catégorie 1, au capital de catégorie 1 et au capital total sont de 80 %, 83 % et 86 %, respectivement. Pour l'exercice 2017, ces facteurs étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.
4. En janvier 2018, le BSIF a fait part de sa décision de réviser le plancher de fonds propres en vigueur pour les institutions qui utilisent une approche avancée à l'égard du risque de crédit et du risque opérationnel. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres est établi selon l'approche standard aux termes de Bâle II, et son coefficient de rajustement est intégré sur trois trimestres. Ce coefficient était de 70 % au deuxième trimestre de 2018, puis il a augmenté à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 et à 75 % au quatrième trimestre de 2018.

Actions en circulation et dividendes

Le tableau qui suit présente les actions en circulation, les dividendes déclarés et versés sur nos actions au cours des trois derniers exercices :

Notes	31 décembre 2018			31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)
1									
Actions ordinaires	1,62433	498 668	1 225	0,47126	498 668	1 225	0,68382	498 668	1 225
Actions privilégiées de catégorie 1									
Série C	—	—	—	1,27500	—	—	1,27500	7 000	175
Série D	—	—	—	1,25000	—	—	1,25000	7 000	175
Série G	1,00000	20 000	500	1,00000	20 000	500	1,00000	20 000	500
Série I	1,23250	14 000	350	—	14 000	350	—	—	—

1. Les dividendes comptabilisés dans les états financiers sont les dividendes par action ordinaire déclarés au cours d'un exercice et ce ne sont pas les dividendes versés pour cet exercice ou à l'égard de celui-ci.
2. Les dividendes en trésorerie sur les actions privilégiées sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement.
3. Les actions privilégiées de catégorie 1, séries C et D, ont été rachetées le 31 décembre 2017.
4. Les actions privilégiées de catégorie 1, série I, ont été émises le 7 décembre 2017 et aucun dividende n'a été déclaré sur celles-ci en 2017.

Dividendes déclarés en 2018

Au cours de l'exercice, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 810 M\$, y compris un dividende spécial de 400 M\$, sur ses actions ordinaires, une hausse de 575 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ainsi que des dividendes d'un montant de 37 M\$ sur ses actions privilégiées de catégorie 1, toutes séries confondues.

En janvier 2018, le BSIF a fait part de sa décision de réviser le plancher de fonds propres en vigueur pour les institutions qui utilisent une approche avancée à l'égard du risque de crédit et du risque opérationnel. Depuis le deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres est établi selon l'approche standard aux termes de Bâle II, et son coefficient de rajustement a été intégré sur trois trimestres. Ce changement a eu pour résultat une réduction immédiate des actifs pondérés en fonction des risques, ce qui a permis à la Banque HSBC Canada de déclarer et de verser un dividende spécial de 400 M\$.

Dividendes déclarés en 2019

Le 15 février 2019, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2019, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2019 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2019.

Le 15 février 2019, la banque a également déclaré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un dividende définitif de 140 M\$ sur ses actions ordinaires, dividende qui sera versé au plus tard le 30 mars 2019, à l'actionnaire inscrit le 15 février 2019.

Puisque les dividendes trimestriels intermédiaires sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2019 et le dividende définitif sur les actions ordinaires pour 2018 ont été déclarés après le 31 décembre 2018, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le Rapport et états financiers annuels 2018 incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités, la délégation de pouvoirs et l'obligation morale des employés, la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque, le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation, et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus pour évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière sur la base des critères établis dans le cadre de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la Loi sur les banques concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité d'audit et de gestion des risques composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité d'audit et de gestion des risques passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque. Ils approuvent les états financiers trimestriels et recommandent l'approbation des états financiers annuels par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité d'audit et de gestion des risques comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par l'actionnaire et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par l'actionnaire et les auditeurs internes.

Au 31 décembre 2018, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par l'actionnaire, l'auditeur interne en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Sandra Stuart
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Gerhardt Samwell
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 15 février 2019

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan consolidé de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, (collectivement, la « banque ») aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la banque, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes aux états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et elles portent la mention qu'elles sont auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues avant la date du présent rapport de l'auditeur se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport de l'auditeur, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada

Le 15 février 2019

États financiers consolidés

	Page
État consolidé du résultat net	62
État consolidé du résultat global	63
Bilan consolidé	64
Tableau consolidé des flux de trésorerie	65
État consolidé des variations des capitaux propres	66
Notes annexes	67
1 Base d'établissement	67
2 Résumé des principales méthodes comptables	69
3 Produits de commissions nets	86
4 Bénéfice d'exploitation	86
5 Rémunération et avantages du personnel	86
6 Paiements fondés sur des actions	89
7 Charge d'impôt	89
8 Dividendes	91
9 Analyse sectorielle	91
10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation	93
11 Actifs détenus à des fins de transaction	94
12 Dérivés	95
13 Placements financiers	100
14 Sensibilité aux taux d'intérêt	101
15 Immobilisations corporelles	103
16 Participations dans des filiales	103
17 Entités structurées	103
18 Autres actifs	104
19 Goodwill et immobilisations incorporelles	105
20 Passifs détenus à des fins de transaction	105
21 Titres de créance émis	105
22 Autres passifs	106
23 Créances subordonnées	106
24 Juste valeur des instruments financiers	106
25 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés	111
26 Capital-actions	112
27 Notes afférentes au tableau consolidé des flux de trésorerie	113
28 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties	113
29 Contrats de location	114
30 Transactions avec des parties liées	115
31 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	116
32 Actions en justice et litiges de nature réglementaire	117
33 Incidence du reclassement à l'adoption d'IFRS 9	118
34 Événements postérieurs à la date de clôture	120

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2018 ¹ M\$	2017 M\$
Produits d'intérêts nets		1 292	1 177
– produits d'intérêts		2 421	1 910
– charges d'intérêts		(1 129)	(733)
Produits de commissions nets	3	673	653
– produits de commissions		762	729
– charges de commissions		(89)	(76)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction (produits de négociation nets en 2017)		136	125
Variations de la juste valeur de la dette à long terme (charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur en 2017)		—	(4)
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		(2)	s. o.
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers		56	31
Produits de dividendes		1	—
Autres produits d'exploitation		108	88
Total du résultat d'exploitation		2 264	2 070
Variation des pertes de crédit attendues		27	s. o.
Reprises de pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		s. o.	108
Résultat d'exploitation net	4	2 291	2 178
Rémunération et avantages du personnel	5, 6	(696)	(705)
Charges générales et administratives		(555)	(537)
Amortissement des immobilisations corporelles		(32)	(33)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(17)	(14)
Total des charges d'exploitation		(1 300)	(1 289)
Bénéfice d'exploitation		991	889
Quote-part du résultat d'entreprises associées		—	6
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		991	895
Charge d'impôt sur le résultat	7	(273)	(227)
Bénéfice de l'exercice		718	668
Attribuable :			630
à l'actionnaire ordinaire		681	
au détenteur d'actions privilégiées		37	38
Bénéfice de l'exercice		718	668
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		498 668	498 668
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,36	1,26

1. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »).

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Risque », « Gestion du risque de liquidité et de financement » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2018 M\$	2017 M\$
Bénéfice de l'exercice		718	668
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises :			
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(80)	s. o.
– pertes sur la juste valeur		(53)	s. o.
– profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net à la cession		(56)	s. o.
– impôt sur le résultat		29	s. o.
Placements disponibles à la vente		s. o.	18
– profits sur la juste valeur		s. o.	55
– profits sur la juste valeur reclassés à l'état du résultat net		s. o.	(31)
– impôt sur le résultat		s. o.	(6)
Couvertures de flux de trésorerie		31	(106)
– (pertes)/profits sur la juste valeur		(73)	32
– pertes/(profits) sur la juste valeur reclassés à l'état du résultat net		115	(175)
– impôt sur le résultat		(11)	37
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :			
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies		45	(12)
– avant l'impôt sur le résultat	5	62	(19)
– impôt sur le résultat	7	(17)	7
Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur en raison des fluctuations du risque de crédit propre à l'entité		–	3
– avant l'impôt sur le résultat		–	3
– impôt sur le résultat		–	–
Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(1)	s. o.
– pertes sur la juste valeur		(1)	s. o.
– impôt sur le résultat		–	s. o.
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt		(5)	(97)
Résultat global total pour l'exercice		713	571
Attribuable			
À l'actionnaire ordinaire		676	533
Au détenteur d'actions privilégiées		37	38
Résultat global total pour l'exercice		713	571

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Risque », « Gestion du risque de liquidité et de financement » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2018' M\$	2017 M\$
Actif			
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales		78	411
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		8	25
Actifs détenus à des fins de transaction	11	3 875	5 373
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		4	s. o.
Dérivés	12	4 469	3 675
Prêts et avances à des banques		1 221	1 221
Prêts et avances à des clients		57 123	50 337
Prises en pension à des fins autres que de transaction		5 860	6 153
Placements financiers	13	24 054	22 913
Autres actifs	18	2 200	899
Paielements anticipés et produits à recevoir		234	213
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 932	4 801
Actifs d'impôt exigible		51	44
Immobilisations corporelles	15	101	106
Goodwill et immobilisations incorporelles	19	121	90
Actifs d'impôt différé		75	118
Total de l'actif		103 406	96 379
Passif et capitaux propres			
Passif			
Dépôts effectués par des banques		1 148	1 696
Comptes des clients		59 812	57 054
Mises en pension à des fins autres que de transaction		8 224	4 604
Effets en transit vers d'autres banques		252	299
Passifs détenus à des fins de transaction	20	2 164	3 701
Dérivés	12	4 565	3 516
Titres de créance émis	21	13 863	10 820
Autres passifs	22	1 891	2 217
Acceptations		3 937	4 801
Charges à payer et produits différés		574	475
Passifs au titre des prestations de retraite	5	270	346
Créances subordonnées	23	1 039	1 039
Provisions		41	61
Passifs d'impôt exigible		43	40
Total du passif		97 823	90 669
Capitaux propres			
Actions ordinaires	26	1 225	1 225
Actions privilégiées	26	850	850
Autres réserves		(111)	(61)
Résultats non distribués		3 619	3 696
Total des capitaux propres attribuable à l'actionnaire		5 583	5 710
Total du passif et des capitaux propres		103 406	96 379

1. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») de manière rétrospective sans retraiter les chiffres des périodes précédentes. Les résultats de ces périodes sont présentés conformément à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »).

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Risque », « Gestion du risque de liquidité et de financement » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada,
Samuel Minzberg



La présidente et chef de la direction de la Banque HSBC Canada,
Sandra Stuart

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	Note	2018 M\$	2017 M\$
Bénéfice avant impôt		991	895
Ajustements pour :			
– éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt	27	53	(40)
Variations des actifs et passifs des d'exploitation			
– variation des actifs d'exploitation	27	(6 744)	(3 982)
– variation des passifs d'exploitation	27	7 919	2 232
– impôt payé		(234)	(159)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		1 985	(1 054)
Achat de placements financiers		(13 442)	(7 685)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers		12 182	10 028
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(76)	(65)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		1	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(1 335)	2 278
Remboursement de créances subordonnées		—	(1 400)
Émission de créances subordonnées		—	1 000
Remboursement de titres de créance		—	(671)
Rachat d'actions privilégiées		(350)	—
Dividendes versés à l'actionnaire		(847)	(273)
Émission d'actions privilégiées		—	350
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(1 197)	(994)
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(547)	230
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janv.		1 880	1 650
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.	27	1 333	1 880
Intérêts			
Intérêts payés		(1 038)	(743)
Intérêts reçus		2 369	1 887

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Risque », « Gestion du risque de liquidité et de financement » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves						
	Capital-actions ¹	Résultats non distribués	Réserve pour actifs disponibles à la vente à la juste valeur	Réserve pour actifs financiers à la JVAERG	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Total des autres réserves	Total des capitaux propres
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv. 2018	2 075	3 696	(12)	s. o.	(49)	(61)	5 710
Changements à l'application initiale d'IFRS 9	—	11	12	(12)	—	—	11
Solde retraité au 1 ^{er} janv. 2018 en vertu d'IFRS 9	2 075	3 707	—	(12)	(49)	(61)	5 721
Bénéfice de l'exercice	—	718	s. o.	—	—	—	718
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	45	—	(81)	31	(50)	(5)
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	s. o.	(80)	—	(80)	(80)
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	s. o.	(1)	—	(1)	(1)
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	s. o.	—	31	31	31
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies	—	45	s. o.	—	—	—	45
Résultat global total pour l'exercice	—	763	—	(81)	31	(50)	713
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(810)	s. o.	—	—	—	(810)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(37)	s. o.	—	—	—	(37)
Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel	—	(4)	s. o.	—	—	—	(4)
Au 31 déc. 2018	2 075	3 619	s. o.	(93)	(18)	(111)	5 583

	Autres réserves						Total des capitaux propres
	Capital- actions ¹	Résultats non distribués	Réserve pour actifs disponibles à la vente à la juste valeur	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Total des autres réserves		
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Au 1 ^{er} janv. 2017	2 075	3 313	(30)	57	27		5 415
Bénéfice de l'exercice	—	668	—	—	—		668
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	(9)	18	(106)	(88)		(97)
– placements disponibles à la vente	—	—	18	—	18		18
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	(106)	(106)		(106)
– réévaluations du passif/de l'actif au titre des prestations définies	—	(12)	—	—	—		(12)
– variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur en raison des fluctuations du risque de crédit propre à l'entité	—	3	—	—	—		3
Résultat global total pour l'exercice	—	659	18	(106)	(88)		571
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(235)	—	—	—		(235)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(38)	—	—	—		(38)
Émissions d'actions privilégiées de catégorie 1, série I	350	—	—	—	—		350
Rachat d'actions privilégiées de catégorie 1, série C et D	(350)	—	—	—	—		(350)
Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel	—	(3)	—	—	—		(3)
Au 31 déc. 2017	2 075	3 696	(12)	(49)	(61)		5 710

1. Le capital-actions se compose de 1 225 M\$ en actions ordinaires et de 850 M\$ en actions privilégiées.

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Risque », « Gestion du risque de liquidité et de financement » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 Base d'établissement

a) Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (*International Financial Accounting Standards* ou « IFRS ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS.

b) Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

La banque a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* en date du 1^{er} janvier 2018, exception faite des exigences relatives à la présentation des profits et pertes sur les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, lesquelles ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2017. L'adoption de cette norme inclut les Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modifications d'IFRS 9), qui sont entrées en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, et dont l'adoption anticipée est permise. L'effet de l'adoption de cette norme n'est pas présumé être important. IFRS 9 permet de choisir de continuer d'appliquer les dispositions en matière de comptabilité de couverture prescrites par IAS 39, ce que la banque a fait. Les exigences en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation sont appliquées rétrospectivement au moyen d'un ajustement du bilan d'ouverture à la date de l'application initiale. Comme l'autorise IFRS 9, les chiffres des périodes correspondantes n'ont pas été retraités. L'incidence de l'adoption de ces dispositions sur l'actif net au 1^{er} janvier 2018 est décrite à la note 33.

La banque a adopté les dispositions d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* en date du 1^{er} janvier 2018. Conformément aux dispositions d'IFRS 15, la banque a appliqué la norme de manière rétrospective, et a comptabilisé l'effet cumulatif de son adoption à la date d'application initiale à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. Puisque la banque a établi que l'adoption d'IFRS 15 n'avait aucune répercussion significative sur ses états financiers consolidés, aucun ajustement n'a été apporté aux résultats non distribués.

En outre, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur ses états financiers consolidés.

c) Changements comptables à venir

Nouvelles IFRS importantes

L'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* et IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

IFRS 16 *Contrats de location*

IFRS 16 *Contrats de location* s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 exige que le preneur comptabilise la plupart des contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme d'une manière similaire à la façon dont les contrats de location-financement sont actuellement comptabilisés conformément à IAS 17 *Contrats de location*. Le preneur comptabilisera au bilan un actif lié au droit d'utilisation et un passif financier correspondant. L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location, et le passif financier sera évalué au coût amorti. La comptabilisation par le bailleur demeure sensiblement similaire à celle prévue par IAS 17. Au 1^{er} janvier 2019, la banque adoptera la norme selon une approche rétrospective modifiée aux termes de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme sera comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués et les chiffres correspondants ne seront pas retraités. L'adoption de la norme devrait accroître d'environ 275 M\$ l'actif lié au droit d'utilisation et faire augmenter les passifs financiers du même montant, et ce, sans incidence sur l'actif net ou sur les résultats non distribués.

IFRS 17 *Contrats d'assurance*

IFRS 17 *Contrats d'assurance* a été publiée en mai 2017 et précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des traités de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, bien que l'IASB envisage d'en reporter l'application initiale d'un an. La banque évalue actuellement l'incidence que devrait avoir IFRS 17 sur ses états financiers consolidés.

Modifications mineures apportées à des IFRS

L'IASB a publié un certain nombre de modifications mineures apportées à des IFRS qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous prévoyons qu'une fois adoptées, elles auront une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

d) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. L'abréviation « M\$ » désigne des millions de dollars. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique et qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans l'état du résultat net, selon l'endroit où le profit ou la perte de l'élément sous-jacent est comptabilisé.

e) Présentation de l'information

Certaines informations devant être fournies aux termes des IFRS sont présentées dans le rapport de gestion ci-joint, aux pages 28 à 57 :

- Les informations à fournir aux termes d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* sur la nature et la portée des risques afférents aux instruments financiers et le rapprochement des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentées à la rubrique « Risques »
- Les informations à fournir aux termes d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* sur le risque de liquidité et l'analyse des échéances au titre des passifs financiers sont présentées à la rubrique « Gestion du risque de liquidité et de financement » du rapport de gestion
- Les informations à fournir sur le capital aux termes d'IAS 1 *Présentation des états financiers* sont présentées à la rubrique « Capital ».

f) Changements apportés à la présentation des états financiers consolidés et des notes annexes

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, certains éléments ont été reclassés dans le bilan. En outre, bien qu'ils ne soient pas obligatoires en vertu d'IFRS 9, les changements facultatifs de méthode comptable et de présentation suivants ont été apportés à l'issue d'examens effectués parallèlement à cette adoption. Les changements de présentation en vigueur le 1^{er} janvier 2018 sont pris en compte dans le rapprochement présenté à la note 33, et les chiffres correspondants n'ont pas été retraités. Les comptes de garantie en trésorerie ont été reclassés des postes « Prêts et avances à des banques et « Prêts et avances à des clients » au poste « Autres actifs », et des postes « Dépôts effectués par des banques » et « Comptes des clients » au poste « Autres passifs ». Les comptes de règlement ont été reclassés du poste « Actifs détenus à des fins de transaction » au poste « Autres actifs », et du poste « Passifs détenus à des fins de transaction » au poste « Autres passifs ».

g) Hypothèses et estimations comptables critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les estimations et jugements pourraient différer considérablement des estimations et jugements retenus par la direction aux fins de l'établissement des présents états financiers. La liste des méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel aux estimations et jugements critiques est présentée ci-après et analysée à la rubrique « Estimations comptables et jugements critiques » du rapport de gestion. La liste rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes et de la grande part de jugement qui est nécessaire ainsi que de l'incertitude relative aux estimations.

- Pertes de crédit attendues
- Comptabilité de couverture
- Évaluation des instruments financiers
- Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé
- Obligations au titre des prestations définies

h) Analyse sectorielle

Le principal décideur opérationnel de la banque est le chef de la direction, qui s'acquitte de ses obligations avec le soutien du comité de direction. Les secteurs opérationnels sont présentés de la même façon que dans les rapports internes fournis au chef de la direction et au comité de direction. Les activités de la banque sont gérées en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, les services bancaires de détail, la gestion de patrimoine ainsi que le centre général.

L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels, et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

i) Continuité de l'exploitation

Les états financiers sont préparés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, puisque les administrateurs sont convaincus que la banque possède les ressources voulues pour continuer son exploitation dans un avenir prévisible. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte d'un vaste éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, dont les projections futures de la rentabilité et des sources de financement.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a) Consolidation et méthodes connexes

Participations dans des filiales

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances, dont la mission et la conception de l'entité, les faits et circonstances entourant les droits décisionnels et les droits à des rendements et/ou la capacité de la banque de varier les rendements. Le contrôle est par la suite réévalué lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, en tenant compte de tout changement de ces faits et circonstances, des changements importants des droits à des rendements et/ou de la capacité de la banque de varier les rendements.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation, qui sont appliqués sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a des indications de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

Entités structurées

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien continu qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de manière à ce que la transaction, qui constitue l'objectif de l'entité, puisse se produire. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale et qu'elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien continu avec l'entité structurée.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée ci-dessus.

Participations dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 16), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

b) Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur, sont comptabilisés aux postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, une exception est prévue pour l'intérêt sur les titres de créance émis par la banque et désignés comme étant à la juste valeur et pour les dérivés gérés conjointement avec de tels titres de créance, qui sont inclus dans les charges d'intérêts. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Produits et charges de commissions

La comptabilisation des produits peut se faire progressivement ou à un moment précis, selon le moment où l'obligation de prestation est remplie. Lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré progressivement et que le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis au fur et à mesure par la banque, cette dernière remplit son obligation de prestation progressivement et comptabilise les produits de la même façon. Sinon, les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Les commissions variables sont comptabilisées une fois que toutes les incertitudes ont été réglées.

Dans le cas de tous les types de commissions, lorsqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction est attribué en entier à cette obligation. S'il existe plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction est réparti entre toutes les obligations de prestation en proportion des prix de vente précisés.

Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier (par exemple, les commissions sur certains engagements de prêt) sont comptabilisés comme un ajustement de ce taux et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts.

Les paragraphes qui suivent présentent les principaux types de produits de commissions découlant de contrats conclus avec des clients, et notamment des renseignements au sujet des obligations de prestation, de la façon de déterminer quand et dans quelle mesure elles sont remplies, du mode d'établissement du prix de transaction ainsi que de sa répartition entre ces obligations.

Facilités de crédit

Les commissions tirées des facilités de crédit comprennent celles que génère l'octroi des facilités qui ne sont pas prises en compte dans le taux d'intérêt effectif, telles que les commissions annuelles (ou commissions d'engagement), les commissions d'attente et les autres commissions fondées sur des transactions exigées pour les paiements en retard, les paiements rejetés, les dépassements de crédit et l'utilisation à l'étranger.

Les commissions associées aux engagements de prêt et aux lettres de garantie sont facturées d'avance et sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la période durant laquelle le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie (soit la période d'engagement). Si un engagement de prêt ou une lettre de garantie est réalisé, le solde résiduel des commissions non amorties est comptabilisé à titre d'ajustement du rendement sur la durée du prêt. Le prix de transaction (exclusion faite de toute composante d'intérêts) comprend généralement les commissions annuelles, lesquelles peuvent être fixes ou représenter un pourcentage de la limite de crédit approuvée, et d'autres charges fondées sur les transactions, qui peuvent aussi être fixes ou représenter un pourcentage de la valeur de la transaction. Même si le montant des commissions imputées peut être variable (soit un pourcentage de la limite de crédit ou de la valeur de la transaction), l'incertitude qui s'y rattache est dénouée avant la comptabilisation des produits puisque la limite de crédit ou la valeur de la transaction est connue à la date de conclusion du contrat ou de la transaction. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'estimer la contrepartie variable ni d'appliquer la limitation prescrite. Les services étant fournis de manière uniforme tout au long de l'entente, les commissions sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Fonds sous gestion

Les fonds sous gestion comprennent les honoraires de gestion, d'administration et ceux fondés sur les transactions.

Les honoraires de gestion sont habituellement calculés en fonction d'un pourcentage et représentent par conséquent une contrepartie variable. Ce montant est assujéti à la limitation relative à la contrepartie variable et n'est inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits. À la fin de chaque période de paiement ou à chaque date de clôture, les honoraires de gestion sont attribués aux divers services de gestion qui ont été fournis durant cette période. Les produits de commissions représentant des honoraires de gestion sont comptabilisés uniformément au fil du temps selon le mode linéaire au fur et à mesure que les services sont fournis et que les obligations de prestation sont remplies au fil du temps. Le pourcentage d'honoraires et la période de paiement sont établis d'avance avec le client. En règle générale, les périodes de paiement sont mensuelles ou trimestrielles et correspondent à nos périodes de présentation de l'information, ce qui fait que l'incertitude relative à la contrepartie variable est dénouée avant la date de clôture. Dans le cas des périodes de paiement qui ne coïncident pas avec nos périodes de présentation de l'information, il faut poser un jugement afin d'estimer les commissions et établir le montant à comptabiliser en tant que produits à recevoir, les produits à recevoir ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important ne sera pas apporté aux produits. Pour la plupart des contrats, un ajustement à la baisse important des produits des honoraires de gestion n'est pas hautement probable.

Les honoraires d'administration, le cas échéant, sont convenus avec le client et sont fondés sur les modalités de chaque contrat. Ces honoraires prennent la forme de charges initiales fixes ou représentent un pourcentage de la valeur moyenne des actifs d'un client à la fin d'une période définie. Les honoraires d'administration établis en fonction d'un pourcentage ne sont inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits.

Les autres honoraires sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Cartes

Les arrangements visant des cartes de crédit mettent en jeu de nombreux contrats entre diverses parties. La banque a déterminé que les principaux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 étaient les suivants :

- le contrat entre la banque et le titulaire d'une carte de crédit (l'« entente avec le titulaire de la carte ») aux termes duquel la banque touche divers frais (tels les frais de retard de paiement, les frais de dépassement, les frais associés aux transactions en monnaies étrangères, etc.) et des frais annuels dans le cas de certains produits
- le contrat implicite entre la banque et les commerçants qui acceptent ses cartes de crédit dans le cadre de l'achat de leurs produits ou services (l'« entente avec le commerçant ») aux termes duquel la banque réalise des frais d'interchange.

L'entente avec le titulaire de la carte oblige la banque, en sa qualité d'émetteur, à mener certaines activités comme l'échange de points de fidélisation en fournissant des biens, des montants en espèces ou des services au titulaire de la carte, à fournir des services auxiliaires comme des services de conciergerie, de l'assurance voyage et un accès à des salons d'aéroport et à des lieux semblables, à traiter les paiements en retard, ainsi qu'à fournir des services de change et autres. Les principaux frais découlant de telles ententes et entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 comprennent les frais annuels, les frais fondés sur les transactions et les pénalités de retard de paiement. Le montant de tous les frais stipulés au contrat représente le prix de transaction de cette obligation de prestation. Les frais annuels sur les cartes de crédit sont facturés d'avance et sont comptabilisés selon le mode linéaire. Les autres frais associés à une carte de crédit, tels ceux indiqués ci-dessus, sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Frais d'interchange

Le contrat implicite entre la banque et le commerçant fait en sorte que la banque perçoit des frais d'interchange auprès de ce dernier. Ces frais représentent le prix de transaction associé au contrat implicite entre la banque et le commerçant, car ils correspondent au montant de la contrepartie que la banque s'attend à pouvoir toucher en échange du transfert, au commerçant, du service promis (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). L'obligation de prestation associée au contrat implicite entre la banque et le commerçant est remplie au moment de la prestation et de la consommation simultanée, par le client, du service sous-jacent (soit l'approbation des achats et la remise des paiements).

Par conséquent, les frais d'interchange sont comptabilisés comme des produits chaque fois que la banque approuve un achat et en remet le paiement au commerçant.

Services à l'égard des comptes

La banque fournit à l'égard des comptes courants des services qui génèrent des commissions par suite de diverses activités, ce qui comprend les relevés de compte, les transactions par guichet automatique, les retraits en espèces, les virements bancaires, l'utilisation de chèques et de cartes de débit, et les services bancaires par Internet ou téléphone. Les frais exigés pour ces services sont établis dans l'entente relative au compte du client et sont facturés de manière ponctuelle soit au moment où le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie, soit sur une base mensuelle pour un ensemble ou un groupe de services après que les services ont été fournis et que l'obligation de prestation a été remplie. Les ententes relatives aux comptes des clients portent généralement sur un ensemble de services assortis de multiples obligations de prestation ou sur un groupe de services qui constitue une seule obligation de prestation. Dans le cas d'un ensemble de services, le mode de transfert au client est le même pour tous les services (la banque doit se tenir prête à fournir le bien ou le service). C'est pourquoi tous les biens et services sont traités comme constituant une seule obligation de prestation. La totalité du prix de transaction est attribuée à cette seule obligation, laquelle est remplie à titre d'obligation de la banque de se tenir prête à fournir les services de manière uniforme au fil du temps. Par conséquent, les commissions tirées des services à l'égard des comptes sont comptabilisées uniformément au fil du temps.

Les **produits net tirés des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** comprennent ce qui suit :

- les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, qui englobent les produits de négociation nets, lesquels englobent les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits d'intérêts, les charges et les dividendes connexes, ils comprennent également tous les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
- les variations de la juste valeur de la dette à long terme, qui reflètent les intérêts versés sur la dette à long terme externe et les flux de trésorerie d'intérêts liés aux dérivés connexes sont présentés dans les charges d'intérêts
- les variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les **produits de dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de capitaux propres cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés.

c) Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur des instruments financiers, laquelle juste valeur repose sur un prix coté sur un marché actif ou une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la banque doit comptabiliser l'écart en tant que profit ou perte de négociation initial (« profit ou perte du jour 1 »). Autrement, le profit ou la perte du jour 1 doit être entièrement différé et comptabilisé à l'état du résultat net sur la durée de vie de la transaction, soit jusqu'à l'échéance ou à la clôture de la transaction, jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables ou encore jusqu'à la conclusion d'une transaction de compensation par la banque.

d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers qui sont détenus dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui sont assortis de conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, tels que la majeure partie des prêts et avances à des banques et à des clients et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. En outre, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La banque comptabilise les achats normalisés et les ventes normalisées d'instruments financiers au coût amorti en utilisant la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, comme dans le cas d'activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, l'écart est différé et comptabilisé sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts.

La banque peut s'engager à monter des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt sera détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé comme un dérivé. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, l'engagement s'y rapportant est pris en compte dans les calculs de la dépréciation de la façon indiquée ci-dessous.

Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction et contrats similaires

Lorsque des titres de créance sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en

pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat et le prix d'achat et le prix de revente est traité comme une charge d'intérêt et un produit d'intérêt, respectivement, et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat.

e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)

Les actifs financiers détenus aux termes d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont évalués à la JVAERG. Ces actifs financiers comprennent essentiellement des titres de créance. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque la banque conclut les engagements contractuels visant leur achat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus ou remboursés. Ils sont réévalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus (sauf si ces variations ont trait à une dépréciation, à des produits d'intérêts ou à des profits et pertes de change qui sont comptabilisés immédiatement en résultat net). À leur cession, les profits ou pertes cumulés et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont portés à l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ». Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont pris en compte dans les calculs de la dépréciation décrits ci-dessous, et leur perte de valeur est portée en résultat net.

f) Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur, avec présentation des variations de celle-ci dans les AERG

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur sont présentées dans les AERG constituent des placements visant à faciliter les activités ou d'autres placements similaires, lorsque la banque détient ces placements dans un but autre que celui de générer un rendement en capital. Les profits ou pertes réalisés à la décomptabilisation de tels titres ne sont pas portés en résultat net. Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (sauf s'il s'agit de produits de dividendes qui, eux, sont comptabilisés en résultat net).

g) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou obligatoirement évalués ainsi

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur ne sont pas présentées dans les AERG doivent obligatoirement être classés dans cette catégorie.

En outre, les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont également classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et si, au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont désignés de manière irrévocable comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable
- lorsque la gestion d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers et l'évaluation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit
- lorsque le passif financier comporte au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur leurs flux de trésorerie arrivent à expiration ou sont transférés. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net au poste « Variations de la juste valeur de la dette à long terme ».

Aux termes de ces critères, la banque n'avait aucun instrument financier désigné comme étant à la juste valeur au 31 décembre 2018.

h) Dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'un indice sous-jacent, tels que les indices d'actions, de taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite réévalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés aux passifs financiers sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance émis par la banque qui sont désignés à la juste valeur, l'intérêt contractuel est présenté dans les charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de la juste valeur

La comptabilité de couverture de la juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des profits et des pertes sur dérivés et autres instruments de couverture, mais donne lieu à la comptabilisation de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui autrement n'auraient pas été comptabilisées à l'état du résultat net. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture et l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est immédiatement comptabilisé à l'état du résultat net.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés visés par une relation de couverture des flux de trésorerie est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 % à 1,25 %, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des dérivés conclus en tant que couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée.

i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG

Des pertes de crédit attendues (des « PCA ») sont comptabilisées à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, des prises en pension à des fins autres que de transaction, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. À la clôture de la première période de présentation de l'information après leur comptabilisation initiale, une correction de valeur (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) doit être comptabilisée au titre des PCA résultant de cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivants (ou une période plus courte si la durée de vie résiduelle est inférieure à 12 mois) (les « PCA pour les 12 mois à venir »). Advenant une augmentation importante du risque de crédit, une correction de valeur (ou une provision) doit être comptabilisée au titre des PCA pouvant résulter de tous les cas de défaillance susceptibles de survenir sur la durée de vie prévue des instruments financiers concernés (les « PCA pour la durée de vie »). Les actifs financiers à l'égard desquels des PCA pour les 12 mois à venir sont comptabilisés sont considérés

comme au « stade 1 », ceux qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit sont au « stade 2 » et ceux pour lesquels il existe des indications objectives de dépréciation sont considérés comme en situation de défaillance ou comme autrement dépréciés et sont au « stade 3 ».

Instruments financiers dépréciés (stade 3)

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière
- le prêt est autrement considéré comme en situation de défaillance.

Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours, et ce, même si des dispositions réglementaires permettent qu'un prêt soit considéré en situation de défaillance s'il est en souffrance depuis 180 jours. Ainsi, les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés. Les produits d'intérêts sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant au coût amorti, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur au titre des PCA.

Sortie du bilan

Les actifs financiers (et les corrections de valeur pour dépréciation connexes) sont normalement sortis du bilan, en partie ou en totalité, lorsqu'il n'y a plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de l'exécution de la garantie. Si la valeur nette de réalisation des biens donnés en garantie a été établie et s'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Renégociation

Les prêts sont considérés comme renégociés et classés dans les prêts douteux lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuelles parce que l'emprunteur éprouve de graves problèmes de crédit. Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et ils continuent d'être désignés comme des prêts renégociés jusqu'à leur échéance ou leur décomptabilisation.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention en vigueur est annulée, si une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié devient un instrument financier sensiblement différent. Dans ces circonstances, tout nouveau prêt ultérieur aux événements ayant mené à une décomptabilisation est considéré comme un actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création, et il continue d'être présenté dans les prêts renégociés.

Hormis les prêts douteux dès leur création, tous les prêts modifiés peuvent être retirés du stade 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas des prêts renégociés, s'il existe suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Ces prêts peuvent être transférés au stade 1 ou 2 selon le mécanisme décrit ci-dessous après comparaison du risque de défaillance à la date de clôture (selon les modalités contractuelles modifiées) et du risque au moment de la comptabilisation initiale (selon les modalités contractuelles non modifiées initiales). Tout montant sorti du bilan en raison de la modification des modalités contractuelles ne peut faire l'objet d'une reprise.

Modifications de prêts qui ne sont pas douteux

Les modifications de prêts qui ne sont pas identifiés comme renégociés sont considérées comme relevant d'une restructuration commerciale. Lorsqu'une telle restructuration donne lieu à une modification (que celle-ci soit entérinée par la révision des modalités existantes ou par l'émission d'un nouveau contrat de prêt) qui cause l'expiration des droits de la banque sur les flux de trésorerie prévus au contrat d'origine, le prêt est décomptabilisé et un nouveau prêt est inscrit à la juste valeur. En règle générale, il est considéré que les droits sur les flux de trésorerie ont expiré si la restructuration commerciale se fait aux taux du marché et qu'aucun avantage lié aux paiements n'a été accordé.

Augmentation importante du risque de crédit (stade 2)

Une évaluation permettant d'établir si le risque de crédit a ou n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée chaque période de présentation de l'information, au moyen d'une analyse de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. Dans le cadre d'une telle évaluation, le risque de défaillance à la date de clôture et celui à la comptabilisation initiale sont comparés de manière explicite ou implicite, et ce, à partir d'informations raisonnables et justifiables, dont des renseignements sur des événements passés, les circonstances actuelles et la conjoncture économique à venir. Cette évaluation est faite sans parti pris, repose sur des pondérations probabilistes et, si cela est pertinent, sur des informations prospectives conformes à celles utilisées pour évaluer les PCA. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La pertinence d'un facteur particulier et son poids relatif par rapport aux autres dépendent du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur ainsi que de la région. Par conséquent, il est impossible d'établir un seul groupe de critères qui déterminerait ce qui pourrait être considéré comme une augmentation importante du risque de crédit. En outre, ces critères varient en fonction des différents types de prêts, notamment de détail et de gros. Cependant, sauf s'ils ont été repérés à un stade plus précoce,

tous les actifs financiers sont jugés avoir subi une augmentation importante du risque de crédit lorsque les paiements sont en souffrance depuis 30 jours. En outre, les prêts de gros qui sont évalués sur une base individuelle, soit généralement ceux qui ont été consentis à des sociétés et à des entreprises et qui figurent dans une liste de surveillance ou de suivi, sont inclus dans le stade 2.

Dans le cas des portefeuilles de gros, la comparaison quantitative sert à évaluer le risque de défaillance au moyen d'une probabilité de défaillance sur la durée de vie des prêts, ce qui requiert de nombreux renseignements, dont la notation du risque de crédit du débiteur, des prévisions quant à la conjoncture macroéconomique et les probabilités de migration du crédit. Une augmentation importante du risque de crédit est établie en comparant la PD moyenne pour la durée de vie résiduelle estimée au moment du montage du prêt et l'estimation correspondante à la date de clôture. L'ampleur des variations de la PD est fondée sur un jugement éclairé quant au risque de crédit, sur la prise en compte des migrations de crédit enregistrées dans le passé ainsi que sur l'évolution relative des taux du marché.

Dans le cas des prêts qui ont été octroyés avant l'application d'IFRS 9, la PD au moment du montage ne tient pas compte d'ajustements visant à refléter les attentes à l'égard de la conjoncture macroéconomique future puisque cette conjoncture ne peut être établie sans recours à des connaissances a posteriori. En l'absence de telles données, la PD au moment du montage est estimée au moyen d'hypothèses concernant les PD tout au long du cycle et des probabilités de migration au cours de celui-ci, conformément à l'approche de modélisation sous-jacente de l'instrument et la notation du risque de crédit (la « NRC ») au moment du montage.

Pour ce qui est de certains portefeuilles de titres de créance à l'égard desquels des notations de marché externes sont disponibles et lorsque les notations de crédit ne servent pas à la gestion du risque de crédit, ces titres seront de stade 2 si leur risque de crédit augmente au point où ils ne sont plus considérés comme de catégorie investissement. Un instrument financier est de catégorie investissement s'il est considéré comme présentant un faible risque de perte, si son émetteur est considéré comme ayant une solide capacité à remplir ses obligations sur le plan des flux de trésorerie contractuels à court terme et s'il est jugé que des changements défavorables dans la conjoncture économique et le contexte commercial à plus long terme pourraient réduire sa capacité à remplir de telles obligations, mais que ce ne sera pas nécessairement le cas.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail, le risque de défaillance est évalué au moyen d'une PD sur 12 mois à la date de clôture et déterminé à l'aide de notations de crédit qui intègrent tous les renseignements disponibles au sujet du client. Cette PD est ajustée pour tenir compte de l'incidence de prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois, et elle est considérée comme une approximation raisonnable de la PD sur la durée de vie. Les expositions de détail sont d'abord réparties entre des portefeuilles homogènes qui sont généralement établis par pays, produit et marque. Dans chaque portefeuille, les comptes qui en sont au stade 2 désignent ceux dont la PD ajustée sur 12 mois est plus élevée que la PD moyenne sur 12 mois des prêts du portefeuille 12 mois avant qu'ils ne soient en souffrance depuis 30 jours. Le jugement éclairé posé concernant le risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'a été importante. Le seuil propre à chaque portefeuille permet de repérer les prêts dont la PD est plus grande que celle qui serait prévue pour des prêts dont le rendement est celui prévu initialement et que celle qui aurait été acceptable au moment de leur montage. C'est pourquoi il s'approche du résultat obtenu par la comparaison de la PD initiale et de celle à la date de clôture.

Actifs non dépréciés n'affichant aucune augmentation importante du risque de crédit (stade 1)

Des PCA découlant de cas de défaillance susceptibles de survenir dans les 12 prochains mois (des « PCA pour les 12 mois à venir ») sont comptabilisées à l'égard d'instruments financiers qui demeurent au stade 1.

Transferts d'un stade à l'autre

Les actifs financiers peuvent être transférés d'un stade à l'autre selon l'augmentation ou la diminution relative de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retirés du stade 2 si leur risque de crédit n'est plus considéré comme ayant fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, et ce, d'après les évaluations décrites ci-dessus. Exception faite des prêts renégociés, les instruments financiers sont retirés du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les prêts renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'indications attestant une réduction importante du risque de non-versement des flux de trésorerie futurs (ce qui exige une période d'observation d'au moins un an) et jusqu'à ce qu'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base de l'ensemble du portefeuille, ces indications comprennent généralement un historique de paiement conformément aux modalités initiales ou à celles qui ont été révisées, selon ce qui convient dans les circonstances. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications disponibles sont analysées au cas par cas.

Évaluation des PCA

L'évaluation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA doivent être exemptes de parti pris, fondées sur des pondérations probabilistes et tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant des événements passés, les circonstances actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables quant aux événements à venir et à la conjoncture économique à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA doit tenir compte de la valeur temps de l'argent. En général, la banque calcule les PCA au moyen de trois principaux facteurs, soit la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance (l'« ECD »).

Les PCA pour les 12 mois à venir sont calculées par multiplication de la PD, de la PCD et de l'ECD sur 12 mois. Les PCA pour la durée de vie sont plutôt calculées au moyen de la PD sur cette durée. Les PD pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie représentent respectivement les probabilités de défaillance pour les 12 prochains mois ou pour la durée de vie résiduelle de l'instrument. L'ECD représente le solde qui, selon les prévisions, sera en souffrance, compte tenu du remboursement du capital et du versement des intérêts depuis la date du bilan jusqu'au cas de

défaillance, ainsi que tout prélèvement prévu sur les facilités octroyées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD, compte tenu du cas de défaillance et, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être exécutée ainsi que de la valeur temps de l'argent. Si possible, la banque utilise l'approche fondée sur les notations internes que prescrit Bâle II et procède à des ajustements comme suit pour remplir les exigences propres à IFRS 9.

Modèle Capital réglementaire	IFRS 9
PD - Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme, tout au long d'un cycle économique) - La définition de défaillance comprend un seuil repère de défaillance de 90 jours	- Établie à un moment précis (selon les conditions actuelles, mais ajustées pour tenir compte d'estimations eu égard aux conditions futures qui influenceront sur la PD) - Seuil repère de défaillance de 90 jours
ECD Ne peut être inférieure au solde en cours	L'amortissement est pris en compte dans le cas des produits à terme
PCD - Une PCD en cas de ralentissement (soit les pertes continues qui devraient être subies durant une récession économique sévère, mais plausible) - En l'absence de données historiques, des seuils réglementaires peuvent s'appliquer afin d'atténuer le risque de sous-estimer la PCD en cas de ralentissement - La PCD est actualisée au moyen du coût en capital - Tous les coûts de recouvrement sont pris en compte	- La PCD attendue (selon une estimation de la perte en cas de défaillance compte tenu de l'incidence prévue de la conjoncture économique future, y compris une variation de la valeur de la garantie) - Aucun seuil - La PCD est actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt - Seuls les coûts associés à l'obtention ou à la vente des biens reçus en garantie sont inclus
Autres	La PCD est actualisée rétrospectivement, soit du moment de la défaillance jusqu'à la date du bilan

Bien que les PD pour les 12 mois à venir soient ajustées à partir des modèles de Bâle lorsque cela est possible, les PD pour la durée de vie sont établies en projetant celles sur 12 mois au moyen d'une structure à terme. Aux termes de la méthode utilisée pour le portefeuille de gros, la PD pour la durée de vie tient compte de la migration du crédit, ce qui survient lorsqu'un client passe d'une notation du risque de crédit à une autre pendant la durée de son prêt.

Les PCA des prêts de gros qui en sont au stade 3 sont déterminées sur une base individuelle et selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur les estimations du responsable de la gestion du risque de crédit à la date de clôture, qui reflètent des hypothèses raisonnables et justifiables ainsi que des projections des recouvrements futurs et les encaissements d'intérêts futurs prévus. La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement du montant en cours comprendra la réalisation de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de sa réalisation prévue, moins les coûts de prise de possession et de vente des biens grevés. Les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Dans les cas complexes, les flux de trésorerie déterminés aux termes de quatre scénarios différents font l'objet de pondérations probabilistes établies à la lumière des trois grands scénarios économiques qu'applique généralement la banque et de l'opinion du responsable de la gestion du risque de crédit quant à la probabilité que la stratégie de restructuration des prêts donne les résultats escomptés ou qu'une mise sous séquestre soit requise. Dans les cas moins complexes, l'incidence de différents scénarios économiques et des stratégies de restructuration est estimée et appliquée à titre d'ajustement du résultat le plus probable. À la section du rapport de gestion intitulée « Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières », les variations associées à ces variables sont appelées « variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle) ».

Période sur laquelle les PCA sont évaluées

Les PCA sont évaluées chaque date de clôture suivant la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale qui est utilisée pour mesurer les PCA (que ce soit les PCA pour les 12 mois à venir ou celles pour la durée de vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la banque est exposée au risque de crédit. Dans le cas des découverts des portefeuilles de gros, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois l'an et c'est pourquoi la période retenue se termine à la date prévue du prochain examen en profondeur du crédit. La date d'un tel examen correspond également à la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Cependant, lorsqu'un instrument financier comprend un montant prélevé et un montant non prélevé, et que la capacité contractuelle de la banque d'exiger un remboursement et d'annuler le montant non prélevé ne contribue pas à réduire son exposition au risque de crédit jusqu'à la période de préavis contractuelle, la période contractuelle ne peut servir à établir la période maximale qui peut être retenue. Les PCA sont plutôt calculées pour la période durant laquelle la banque demeure exposée à un risque de crédit qui ne peut être atténué par des mesures de gestion de ce risque. Cela s'applique aux découverts et aux cartes de crédit des particuliers, pour lesquels la période correspond à la durée moyenne qui s'écoule avant qu'un compte au stade 2 devienne en défaillance ou devienne improductif, ce qui est établi pour l'ensemble d'un portefeuille et varie entre trois et six ans. En outre, dans le cas de ces facilités, il est impossible d'évaluer les PCA de l'engagement de prêt de manière distincte de l'actif financier. Ainsi, les PCA totales sont comptabilisées dans la correction de valeur pour perte sur l'actif financier sauf si ces PCA dépassent la valeur comptable brute, auquel cas les PCA sont comptabilisées à titre de provision.

Données économiques prospectives

En règle générale, la banque applique trois scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale, lesquels sont établis en fonction de distributions de prévisions externes, ce qui s'inscrit dans une approche reposant sur des scénarios économiques consensuels. Il est jugé que cette approche permet de calculer un montant objectif de pertes prévues dans la plupart des contextes économiques. Elle s'appuie sur le scénario le plus probable (le scénario central) et deux scénarios qui le sont moins, soit des scénarios dits périphériques qui constituent en fait un scénario optimiste et un pessimiste. Le scénario central est employé dans le cadre du processus annuel de planification des activités et, après ajustement au titre des exigences réglementaires, sert également aux simulations de crise à l'échelle de la banque. Les scénarios optimiste et pessimiste sont élaborés au moyen d'un processus standard étayé par des mises en situation qui reflètent les principaux risques et les risques émergents auxquels la banque est exposée. Les rapports entre les scénarios périphériques et le scénario central sont généralement fixes, une pondération de 80 % étant attribuée au scénario central et des pondérations de 10 % l'étant à chacun des scénarios périphériques. Les différences, sur le plan de la gravité de la conjoncture économique, entre le scénario central et les scénarios périphériques, reposent sur l'ampleur des distributions des prévisions externes parmi celles des professionnels du secteur. Les scénarios périphériques rendent compte de situations économiques à l'échelle mondiale à la fois plausibles et intrinsèquement stables, et ne sont pas nécessairement aussi extrêmes que ceux servant aux simulations de crise. La période prévisionnelle est de cinq ans, après quoi les prévisions sont établies en fonction des résultats moyens obtenus. Les facteurs économiques incluent, sans toutefois s'y limiter, le produit intérieur brut, les taux de chômage, d'intérêt et d'inflation, et les prix des biens immobiliers commerciaux.

En général, les résultats de l'évaluation du risque de crédit et les données sur les PCA qui en découlent font l'objet d'une pondération probabiliste reposant sur des poids de probabilité standards. Cette pondération peut être appliquée directement ou encore son incidence peut être déterminée régulièrement, soit au moins une fois l'an, et être appliquée à titre d'ajustement des résultats obtenus grâce au scénario central. Celui-ci est actualisé une fois par trimestre.

La banque est consciente que l'approche reposant sur des scénarios économiques consensuels et mettant en jeu trois scénarios est insuffisante dans certains contextes économiques. À la discrétion de la direction, des analyses supplémentaires peuvent être préparées, notamment d'autres scénarios. Si les conditions le justifient, cela peut donner lieu à une superposition, par la direction, des degrés d'incertitude économique pris en compte dans les estimations des PCA.

j) Rémunération et avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère plusieurs régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ses employés, alors que les programmes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les profits et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

L'actif ou le passif net au titre de prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, après l'application du test du plafond de l'actif pour lequel tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

La banque conclut des accords de paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres et réglés en trésorerie avec ses employés à titre de rémunération pour la prestation de services par ceux-ci.

La période d'acquisition pour ces régimes peut commencer avant la date d'attribution si les employés ont commencé à fournir les services visés avant la date d'attribution. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à fournir les services visés par ces attributions.

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les résultats non distribués sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance et toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition. Le défaut, par l'employé, de respecter une condition d'acquisition n'est pas traité comme une annulation et le montant de la charge comptabilisée pour l'acquisition est ajusté en fonction du nombre d'attributions dont les droits sont censés être acquis.

k) Impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres et il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

Les lois fiscales sont complexes et incertaines et elles pourraient prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les autorités fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des autorités fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des placements disponibles à la vente et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global. Cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différée est comptabilisé à l'état du résultat net.

l) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque la banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable à la date de clôture. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations du montant qui serait nécessaire pour régler la provision à la date de clôture. La banque constitue des provisions liées aux engagements inutilisés et aux garanties en fonction des meilleures estimations des pertes réalisées par la banque à la date de clôture. Dans d'autres situations, la banque constitue périodiquement des provisions liées à d'autres questions comme des différends dans des litiges où les critères de décomptabilisation susmentionnés sont remplis.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données comme sûreté additionnelle ainsi que des passifs éventuels liés à des actions en justice ou des questions de réglementation, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la perte de crédit attendue.

m) Contrats de location

Les ententes qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classées comme étant des contrats de location-financement. À titre de bailleur aux termes de contrats de location-financement, la banque présente les montants dus aux termes de ces contrats, déduction faite des charges non acquises, dans le poste « Prêts et avances à des banques » ou « Prêts et avances à des clients ».

Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. À titre de bailleur, la banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Les pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. À titre de preneur, la banque ne comptabilise pas les actifs loués au bilan.

Les produits financiers ou les charges financières liées à un contrat de location-financement sont comptabilisés au poste « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à payer et à recevoir aux termes des contrats de location simple sont amortis selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et ils sont comptabilisés au poste « Charges générales et administratives » ou « Autres produits d'exploitation ».

n) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- Les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis
- Les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans
- Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation s'il y a des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

p) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit de 3 à 5 ans.

q) Capital-actions

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

r) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

s) Méthodes comptables d'IAS 39 et d'IAS 18 applicables avant le 1^{er} janvier 2018

Instruments évalués au coût amorti

Les prêts et avances à des banques et à des clients, les placements détenus jusqu'à leur échéance et la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, comme dans le cas d'activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, l'écart est différé et comptabilisé sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts, sauf si le prêt devient douteux.

Les prêts et avances à des banques et à des clients comprennent les prêts et avances accordés par la banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas désignés à la juste valeur. Ils sont comptabilisés lorsque des fonds sont avancés à un emprunteur, puis décomptabilisés lorsque l'emprunteur a remboursé ses obligations, lorsque le prêt est vendu ou sorti du bilan ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du compte de correction de valeur.

Au moment de l'octroi, le prêt à conserver est comptabilisé à la juste valeur et par la suite, il est évalué au coût amorti. Pour certaines transactions, telles que des activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, les avances de fonds pourraient ne pas être la meilleure indication de la juste valeur du prêt. Dans le cas de tels prêts, pour lesquels la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, l'écart est porté au débit des autres produits d'exploitation de l'état du résultat net. La réduction de valeur sera recouvrée sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts, sauf si le prêt devient douteux. Les prêts et avances sont reclassés au poste « Actifs détenus en vue de la vente » lorsqu'ils répondent aux critères permettant de les classer ainsi. Toutefois, ils continuent d'être évalués conformément à la présente méthode comptable.

La banque peut s'engager à garantir des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt soit détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Le prêt est classé comme étant détenu à des fins de transaction dès son décaissement. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, une provision est constituée à l'égard de l'engagement de prêt uniquement s'il est probable qu'elle subira une perte.

Dépréciation des prêts et avances

Les pertes sur prêts douteux sont comptabilisées lorsqu'il existe une indication objective que le prêt ou le portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les comptes de correction de valeur sont calculés sur des prêts individuels ou sur des groupes de prêts évalués collectivement. Ils sont passés en charges à l'état du résultat net et ils sont portés en réduction de la valeur comptable des prêts douteux au bilan. Les pertes qui pourraient découler d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

Prêts et avances évalués individuellement

Pour déterminer si, pris individuellement, un prêt est important aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les facteurs suivants sont pris en considération, notamment : la taille du prêt, le nombre de prêts compris dans le portefeuille, l'importance de la relation du prêt individuel et la manière dont cette relation est gérée.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés seront évalués individuellement afin d'établir s'ils sont dépréciés, sauf lorsque la présence d'un volume suffisant de défauts et de pertes justifie une évaluation collective.

Les prêts considérés comme importants pris individuellement sont habituellement accordés aux entreprises ou sociétés clientes de la banque, ils sont d'un montant important et ils sont gérés de façon individuelle. Chaque date de clôture, ces prêts sont évalués individuellement, selon les critères suivants, afin de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation:

- L'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie
- Des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance
- Il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière
- L'octroi d'une dérogation non négligeable à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, se traduit par une dispense ou un report de remboursement du principal, des intérêts ou des frais
- La situation financière ou les perspectives de l'emprunteur se sont détériorées de telle manière que sa capacité à rembourser est mise en doute.

En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, les pertes de valeur sont établies en tenant compte :

- de l'ensemble de l'exposition de la banque relativement au client
- de la viabilité du modèle d'entreprise du client et de la capacité de ce dernier à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de la dette
- du montant et de l'échéancier des encaissements et des recouvrements attendus
- du dividende probable en cas de liquidation ou de faillite
- de l'étendue des engagements des autres créanciers de rang supérieur ou égal à la banque et de la probabilité que les autres créditeurs continuent à offrir le soutien à la société
- de la complexité à établir le montant total et le rang de la créance de chaque créancier et de la mesure dans laquelle les incertitudes sur le plan juridique et de l'assurance sont évidentes
- de la valeur de réalisation de la garantie (ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit) et de la probabilité de réussite de la reprise de possession
- de la déduction possible des coûts engagés pour recouvrer des montants non réglés
- de la capacité de l'emprunteur à obtenir des devises et à effectuer des paiements dans la monnaie du prêt, si celui-ci n'est pas libellé dans la monnaie locale
- du prix de l'instrument de créance sur le marché secondaire, lorsqu'il est disponible.

La valeur de réalisation d'une garantie est déterminée en fonction de la valeur au cours du marché en vigueur au moment de la réalisation du test de dépréciation. Cette valeur n'est pas ajustée pour rendre compte des variations futures attendues des prix du marché. Par contre, des ajustements sont apportés afin de refléter certaines caractéristiques propres aux titres telles que les escomptes pour vente forcée.

Les pertes de valeur sont calculées en comparant la valeur actualisée résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus d'un prêt, lesquels tiennent compte de la réception future attendue des intérêts contractuels, à l'aide du taux d'intérêt effectif initial du prêt, ou d'une approximation de celui-ci, avec la valeur comptable actuelle du prêt. Les montants inscrits au compte de correction de valeur des prêts importants pris individuellement sont examinés au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances le commandent. Les comptes de correction de valeur des prêts évalués individuellement ne font l'objet d'une reprise que lorsqu'il existe des indications raisonnables et objectives d'une réduction des pertes estimatives qui ont été établies.

Prêts et avances évalués collectivement

La perte de valeur est évaluée collectivement soit pour couvrir des pertes subies, mais non encore relevées, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle, soit dans le cas des groupes de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Les portefeuilles de prêts de détail font généralement l'objet d'un test de dépréciation collectif, puisque les portefeuilles sont habituellement composés de groupes de prêts homogènes.

Dépréciation subie, mais qui n'a pas encore été relevée

Les prêts évalués individuellement pour lesquels aucune indication de dépréciation n'a été spécifiquement relevée sur une base distincte sont regroupés selon leurs caractéristiques de risque de crédit afin d'être soumis collectivement à un test de dépréciation. Ces caractéristiques de risque de crédit pourraient inclure le type d'activités visées, le type de produits offerts, les garanties obtenues ainsi que d'autres facteurs pertinents. Cette évaluation tient compte des pertes de valeur que la banque a subies du fait d'événements survenus avant la date de clôture, qu'elle n'est pas en mesure de rattacher à des prêts en particulier et qui peuvent être estimés de façon fiable. Dès que des informations permettent de rattacher des pertes à des prêts en particulier au sein d'un groupe, ceux-ci sont retirés du groupe et font l'objet d'une évaluation individuelle.

L'établissement du compte de correction de valeur évalué collectivement tient compte des facteurs suivants :

- l'historique des pertes enregistrées au sein de portefeuilles comportant des caractéristiques de risque de crédit similaires (par exemple, par secteurs d'activités, par catégories de prêts ou par produits)
- le délai estimé entre le moment où une perte de valeur est survenue et celui où celle-ci a été relevée et attestée par la constitution d'un compte de correction de valeur d'un montant suffisant à l'égard du prêt individuel en question
- le recours au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes inhérentes réelles à la date du bilan seront probablement plus ou moins élevées que ne le laissent penser les tendances historiques.

Le délai entre le moment où une perte de valeur survient et celui où celle-ci est relevée est estimé par les gestionnaires de chaque portefeuille visé en fonction de la conjoncture économique et de la conjoncture du marché, du comportement des consommateurs, de l'information sur la gestion du portefeuille, des techniques de gestion et de recouvrement du crédit, ainsi que de l'historique de reprise des marchés. Le délai estimé pourrait fluctuer à mesure que ces facteurs évoluent.

Groupes de prêts et avances homogènes

Des méthodes statistiques sont utilisées pour calculer les pertes de valeur collectives relatives à des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme importants pris individuellement. Les pertes relatives à ces groupes de prêts sont comptabilisées individuellement lorsque les prêts individuels auxquels elles se rapportent sont retirés du groupe et qu'ils sont sortis du bilan. Les méthodes employées pour calculer les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont les suivantes :

- Lorsque la banque dispose de données empiriques, elle utilise une méthode fondée sur le taux de roulement qui nécessite le recours à des analyses statistiques de données historiques et à l'expérience en matière de défaillance et de défaut pour estimer de façon fiable le montant des prêts qui seront finalement sortis du bilan par suite d'événements qui sont survenus avant la date de clôture et qui ne peuvent être rattachés à un prêt en particulier. Les prêts individuels sont regroupés en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est ensuite utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaillance et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. En outre, les prêts individuels sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de crédit, comme le secteur d'activité, la catégorie de prêts ou le produit. L'application de cette méthodologie nécessite l'apport d'ajustements aux estimations afin d'estimer le délai entre le moment où un événement déclencheur de pertes survient et celui où celles-ci sont relevées, par exemple en raison du non-versement d'un paiement et sa confirmation par sa sortie du bilan (soit la « période d'identification des pertes »). La conjoncture économique est également prise en compte dans le calcul du montant du compte de correction de valeur devant être constitué pour couvrir la perte inhérente. Le montant estimé d'une perte correspond à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, au taux d'intérêt effectif initial du portefeuille, et la valeur comptable du portefeuille.
- Lorsqu'il s'agit d'un portefeuille de petite taille ou lorsque l'information dont la banque dispose n'est pas assez fiable pour permettre l'application de la méthode fondée sur le taux de roulement, la banque applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques, ou un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Lorsqu'elle a recours à l'approche reposant sur l'application d'une formule de base, la direction estime le délai entre le moment où survient la perte et celui où elle est relevée, soit habituellement de 6 à 12 mois.

La perte inhérente à chaque portefeuille est évaluée en fonction de modèles statistiques reposant sur l'observation de données historiques, lesquelles sont actualisées périodiquement afin de rendre compte des tendances du portefeuille et de l'économie. Lorsque les plus récentes tendances découlant des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental ne sont pas entièrement reflétées dans les modèles statistiques, elles sont prises en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés de modèles statistiques afin de rendre compte de ces changements à la date du bilan. Les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent appropriés.

Sortie du bilan des prêts et avances

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont normalement sortis du bilan, partiellement ou en totalité, lorsqu'il n'existe plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de la réalisation de la garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été établie et qu'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouvrés, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Reprise d'une perte de valeur

Si le montant d'une perte de valeur diminue dans une période subséquente et que la diminution peut être liée de manière objective à un événement ayant eu lieu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une réduction conséquente du compte de correction de valeur du prêt. La reprise est comptabilisée à l'état du résultat net.

Actifs acquis en échange de prêts

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au poste « Autres actifs » si ces actifs sont classés comme étant détenus en vue de la vente. L'actif acquis est comptabilisé au moindre de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur comptable du prêt (déduction faite du compte de correction de valeur) à la date de l'échange. Aucune perte de valeur n'est imputée relativement aux actifs détenus en vue de la vente. Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur antérieures sont comptabilisées à l'état du résultat net, au poste « Autres produits d'exploitation », tout comme les profits et les pertes réalisés à la sortie.

Prêts renégociés

Les prêts faisant l'objet d'un test de dépréciation collectif dont les modalités ont été renégociées ne sont plus considérés comme en souffrance, mais sont plutôt traités comme étant à jour aux fins de l'évaluation, une fois qu'un nombre minimal de remboursements reçus a été atteint. Ils sont séparés des autres parties du portefeuille de prêts aux fins du test de dépréciation collectif, afin de refléter leur profil de risque. Les prêts faisant l'objet d'un test de dépréciation individuel dont les modalités ont été renégociées sont soumis à un examen continu visant à déterminer s'ils demeurent dépréciés. La valeur comptable des prêts classés comme ayant été renégociés conserve ce classement jusqu'à leur échéance ou jusqu'à leur décomptabilisation, y compris leur sortie du bilan.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention existante est annulée et qu'une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue, ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées de sorte que le prêt renégocié devient un instrument financier substantiellement différent du premier. Toute nouvelle convention découlant d'un événement déclencheur de décomptabilisation continuera d'être présentée en tant que prêts renégociés et fait l'objet d'un test de dépréciation, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction

Lorsque les titres sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat et entre le prix de d'achat et le prix de revente est traité comme un intérêt et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat, et fait l'objet d'un test de dépréciation, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels visant l'achat de ces instruments, et sont normalement décomptabilisés lorsque les titres sont vendus ou rachetés. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou dépréciés. Une fois les actifs financiers disponibles à la vente cédés, les profits ou les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ».

Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si une telle indication existe et qu'elle découle d'au moins un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif financier (un « événement déclencheur de pertes ») et que cet événement déclencheur de pertes a une incidence, qui peut être évaluée de façon fiable, sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, une perte de valeur est comptabilisée.

Si l'actif financier disponible à la vente est déprécié, la différence entre son coût d'acquisition (après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans l'état du résultat net, est inscrite à l'état du résultat net.

Les pertes de valeur sont comptabilisées, dans l'état du résultat net, au poste « Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit » pour les instruments d'emprunt et au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers » pour les titres de capitaux propres disponibles à la vente. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation pour les actifs financiers disponibles à la vente, la banque applique les méthodes décrites ci-après.

Titres de créance disponibles à la vente

Lorsque la banque évalue une indication objective de dépréciation à la date de clôture, elle tient compte de toutes les indications disponibles, y compris des données observables ou d'informations concernant des événements spécifiques relatifs aux titres qui pourraient entraîner un manque à gagner au niveau du recouvrement des flux de trésorerie futurs. Les difficultés financières de l'émetteur, de même que d'autres facteurs tels que des renseignements relatifs à la liquidité de l'émetteur, à l'exposition au risque financier et au risque d'entreprise, aux taux de défaillance d'actifs financiers similaires et à leurs tendances en la matière, aux conjonctures et tendances économiques nationales et locales et à la juste valeur des garanties et des sûretés, pourraient être pris en compte, individuellement ou collectivement, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Par ailleurs, le rendement de la garantie sous-jacente ainsi que l'ampleur du déclin des cours sont pris en compte lors de l'évaluation des indications objectives de dépréciation de titres adossés à des créances disponibles à la vente. Les principaux indicateurs d'une dépréciation éventuelle sont les variations défavorables des justes valeurs et la disparition d'un marché actif pour un titre, les modifications des notations de crédit étant d'importance secondaire.

Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, des informations précises sur l'émetteur pourraient donner une indication objective de dépréciation, tout comme des informations portant sur des changements majeurs observés au chapitre de la technologie, des marchés, de la conjoncture ou des lois et pouvant laisser croire que le coût des titres de capitaux propres pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation importante, le recul de la juste valeur est évalué en fonction du coût d'origine de l'actif à la comptabilisation initiale, alors que pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation prolongée, ce recul est évalué en fonction de la période ininterrompue au cours de laquelle la juste valeur de l'actif a été inférieure à son coût d'origine lors de la comptabilisation initiale.

Une fois qu'une perte de valeur a été comptabilisée, le traitement comptable subséquent des variations de la juste valeur de cet actif diffère selon le type d'actif :

- Pour un titre de créance disponible à la vente, un recul subséquent de la juste valeur de l'instrument est comptabilisé dans l'état du résultat net lorsqu'il y a d'autres indications objectives de dépréciation découlant de baisses supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Lorsqu'il n'y a pas d'autre indication objective de dépréciation, la baisse de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état du résultat net ou si l'instrument n'est plus déprécié, la perte de valeur doit être reprise par le biais de l'état du résultat net.
- Pour un titre de capitaux propres disponible à la vente, toutes les hausses subséquentes de la juste valeur de l'instrument sont traitées comme une réévaluation et sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat net. Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente sont comptabilisées dans l'état du résultat net, dans la mesure où des pertes de valeur cumulatives additionnelles ont été subies.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie susmentionnée s'ils respectent au moins un des critères suivants, et ils sont irrévocablement désignés comme tels à leur origine :

- élimine ou réduit de manière importante les incohérences dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découleraient de l'évaluation d'instruments financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur des positions connexes selon une autre méthode. Les principales catégories de passifs financiers désignés par la banque selon ce critère sont les créances subordonnées. Les intérêts à verser sur certains instruments d'emprunt à long terme à taux fixe émis ont été rattachés à certains swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt dûment documentée. Une non-concordance comptable pourrait survenir si les instruments d'emprunt émis étaient comptabilisés au coût amorti, et celle-ci serait éliminée par le biais de leur désignation comme étant à la juste valeur
- s'applique aux groupes d'instruments financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée, lorsque les informations sur les groupes d'instruments financiers sont présentées sur cette base à la direction
- a trait à des instruments financiers comportant au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Une fois la désignation à la juste valeur faite, elle est irrévocable. Les actifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Les passifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net au poste « Produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ».

Résultat d'exploitation

Produits de commissions

Les produits de commissions proviennent d'une vaste gamme de services que la banque offre à sa clientèle. Ils sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits tirés de l'exécution d'une opération importante sont comptabilisés comme tels lorsque l'opération est effectuée (par exemple, les frais de négociation ou liés à la participation à la négociation, une opération pour le compte d'un tiers, comme la conclusion d'un arrangement pour l'acquisition d'actions ou d'autres titres)
- les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus (par exemple, la gestion d'actifs et les honoraires de conseils et de services liés à la gestion de portefeuille et autres)
- les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés sous forme d'ajustement à ce taux (par exemple, certains frais liés aux engagements de prêts) et enregistrés au poste « Produits d'intérêts ».

3 Produits de commissions nets

Produits de commissions nets par secteur d'activité mondial :

	2018				2017
	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux et	Services bancaires de détail et gestion	Total	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Services à l'égard des comptes	42	7	15	64	63
Produits de courtage	—	—	10	10	9
Cartes	18	—	43	61	55
Facilités de crédit	218	76	—	294	269
Fonds sous gestion	—	—	190	190	191
Importations/exportations	11	1	—	12	11
Commissions d'agence d'assurance	—	—	6	6	6
Autres	19	20	5	44	46
Services de paiement	22	8	4	34	30
Prise ferme	1	46	—	47	49
Produits de commissions	331	158	273	762	729
Moins les charges de commissions	(15)	(6)	(68)	(89)	(76)
Produits de commissions nets	316	152	205	673	653

4 Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est présenté compte tenu des éléments suivants :

	Note	2018 M\$	2017 M\$
Produits			
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers dépréciés		10	18
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti	1	1 979	s. o.
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la JVAERG	1	442	s. o.
Commissions gagnées sur des actifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (exclusion faite des montants inclus dans les calculs du taux d'intérêt effectif)		398	357
Commissions gagnées relativement aux activités de fiducie et à des activités analogues		195	196
Charges			
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur ou obligatoirement évalués ainsi		(1 066)	(688)
Commissions à payer relativement aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif)		(56)	(42)
Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues		(3)	(5)
Paievements de location minimaux en vertu de contrats de location et de sous-location		(52)	(55)
Variation des pertes de crédit attendues		27	s. o.
— prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêt et les garanties financières		15	s. o.
— autres actifs financiers évalués au coût amorti		12	s. o.
— instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		—	s. o.
Perte de valeur liée aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		s. o.	108
— perte/(reprise) de valeur nette liée aux prêts et aux avances		s. o.	63
— autres provisions relatives au risque de crédit		s. o.	45

1 Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts constatés à l'égard d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5 Rémunération et avantages du personnel

Total de la rémunération du personnel

	2018 M\$	2017 M\$
Salaires	571	550
Avantages postérieurs à l'emploi	60	56
Autres	65	99
Exercice clos le 31 déc.	696	705

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Charge à l'état du résultat net

	2018	2017
	M\$	M\$
Régimes à prestations définies	19	19
– régimes de retraite	19	18
– régimes autres que de retraite	—	1
Régimes de retraite à cotisations définies	41	37
Exercice clos le 31 déc.	60	56

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2017 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2018, et les hypothèses de 2018 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2019.

	Note	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
		2018	2017	2018	2017
		%	%	%	%
Taux d'actualisation		3,65	3,40	3,65	3,40
Taux de croissance des salaires		2,75	2,75	2,75	2,75
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial		s. o.	s. o.	7,00	7,00
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible ¹	1	s. o.	s. o.	5,00	5,00

1. Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2024.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2018, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 15,3 ans (16,6 ans en 2017).

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2018	2017
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	22	22
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	23	23
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	24	24
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	25	25

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

Régimes de retraite

	2018	2017
	M\$	M\$
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(26)	(29)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	28	30
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	4	5
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	(4)	(5)

Régimes autres que de retraite

	2018 M\$	2017 M\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation	(5)	(9)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation	5	10

Actifs des régimes de retraite

	2018 M\$	2017 M\$
Juste valeur des actifs des régimes	614	620
– actions	53	56
– obligations	557	558
– autres – surtout des soldes bancaires et des placements à court terme	4	6

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2018 M\$	2017 M\$	2018 M\$	2017 M\$
Juste valeur des actifs des régimes				
Au 1 ^{er} janv.	620	578	—	—
Intérêt sur les actifs des régimes	21	22	—	—
Cotisations de la banque	26	29	4	4
Cotisations du personnel	1	1	—	—
Gains/(pertes) actuariels	(21)	22	—	—
Prestations versées	(32)	(31)	(4)	(4)
Charges non liées aux placements	(1)	(1)	—	—
Au 31 déc.	614	620	—	—
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies				
Au 1 ^{er} janv.	(732)	(692)	(188)	(195)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(12)	(11)	(5)	(7)
Coût financier	(24)	(25)	(6)	(7)
Cotisations du personnel	(1)	(1)	—	—
Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans :	27	(34)	56	4
– les hypothèses démographiques	—	—	7	—
– les hypothèses financières	28	(38)	23	4
– les ajustements à l'expérience	(1)	4	26	—
Prestations versées	32	31	4	4
Coût des services passés	—	—	11	13
Au 31 déc.	(710)	(732)	(128)	(188)
– capitalisé	(638)	(665)	—	—
– non capitalisé	(72)	(67)	(128)	(188)
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes	(47)	(46)	—	—
Passif net	(143)	(158)	(128)	(188)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 1 M\$ (44 M\$ en 2017).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2017. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2017. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 22,6 M\$ au cours de l'exercice 2019.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes, le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2018	2017	2018	2017
	M\$	M\$	M\$	M\$
Gains/(pertes) actuariels à l'égard des actifs	(21)	22	—	—
Gains/(pertes) actuariels à l'égard des passifs	27	(34)	56	4
Pertes actuarielles à l'égard du montant maximal au bilan	—	(11)	—	—
Charge nette à l'état consolidé du résultat global	6	(23)	56	4

6 Paiements fondés sur des actions

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

	2018	2017
	M\$	M\$
Attributions d'actions temporairement inaccessibles	12	10
Paiements fondés sur des actions temporairement inaccessibles et autres actions réglés en trésorerie	1	1
Exercice clos le 31 déc.	13	11

Au cours de l'exercice 2018, un montant de 13 M\$ a été inscrit en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (11 M\$ en 2017), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement inaccessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement inaccessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement inaccessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et est étalée sur une certaine période d'acquisition et elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement inaccessibles en 2018 s'établissait à 11,91 \$ par action (11,26 \$ par action en 2017). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement inaccessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 17 M\$ au 31 décembre 2018 (13 M\$ en 2017).

7 Charge d'impôt

Analyse de la charge d'impôt

	2018	2017
	M\$	M\$
Impôt exigible	251	219
— fédéral	141	125
— provincial	110	94
Impôt différé	22	8
— naissance et résorptions des différences temporaires	22	8
Exercice clos le 31 déc.	273	227

La charge d'impôt inscrite à l'état consolidé du résultat net est calculée à un taux différent du taux combiné fédéral et provincial prescrit par la loi pour les raisons suivantes :

	2018	2017
	%	%
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat	26,8	26,5
Ajustements résultant de ce qui suit :		
– ajustements liés aux exercices précédents	—	(1,3)
– autres, montant net	0,8	0,2
Taux d'imposition effectif	27,6	25,4

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une hausse de 1 M\$ des capitaux propres (hausse de 38 M\$ des capitaux propres en 2017).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

	2018	2017
	M\$	M\$
Au 1 ^{er} janv.	118	119
Charge à l'état du résultat net	(22)	(8)
Autres variations	(4)	—
Autres éléments du résultat global		
– gains et pertes actuariels	(17)	7
Au 31 déc.	75	118

Impôt différé comptabilisé au bilan

	2018	2017
	M\$	M\$
Actifs d'impôt différé, montant net	75	118
– prestations de retraite	72	93
– comptes de correction de valeur des prêts	43	55
– immobilisations corporelles	(7)	1
– actifs loués à des clients	(79)	(78)
– paiements fondés sur des actions	5	5
– exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement	1	2
– autres différences temporaires	40	40

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 4,2 M\$ (4,2 M\$ en 2017). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 229 M\$ (438 M\$ en 2017).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

8 Dividendes

Dividendes déclarés sur nos actions

	Notes	2018		2017	
		\$ par action	M\$	\$ par action	M\$
Actions ordinaires	1		810		235
Actions privilégiées de catégorie 1					
– Série C	2	—	—	1,275	9
– Série D	2	—	—	1,250	9
– Série G		1,000	20	1,000	20
– Série I	3	1,2325	17	—	—

1. En 2018, la banque a déclaré et versé des dividendes de 810 M\$ sur ses actions ordinaires, y compris un dividende spécial de 400 M\$.

2. Les actions privilégiées de catégorie 1, série C et D, ont été rachetées le 31 décembre 2017.

3. Les actions privilégiées de catégorie 1, série I, ont été émises le 7 décembre 2017 et aucun dividende n'a été déclaré sur celles-ci en 2017.

9 Analyse sectorielle

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction de quatre secteurs d'activité : trois secteurs d'activité mondiaux et un centre général. Les trois secteurs d'activité mondiaux sont les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, et les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées au moyen de formules appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité mondiaux, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les montants affectés au centre général.

Les divers secteurs d'activité se définissent comme suit :

Services aux entreprises

Les services aux entreprises servent des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Ils soutiennent leurs clients au moyen de produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de croître et d'exercer leurs activités de manière efficace. Les services offerts consistent notamment en des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement et de l'aide au commerce international, en plus d'un savoir-faire en fusions et acquisitions et de l'accès aux marchés financiers.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Centre général

Le secteur « centre général » rend compte de la gestion du bilan, des intérêts détenus dans des entreprises associées et des coentreprises, de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des charges afférentes aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activité mondiaux de la banque.

Bénéfice de l'exercice

	2018				
	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux et marchés	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine	Centre général	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	586	107	489	110	1 292
Produits de commissions nets	316	152	205	—	673
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	34	71	30	1	136
Autres produits	18	1	13	131	163
Total du résultat d'exploitation	954	331	737	242	2 264
Variation des pertes de crédit attendues	38	(1)	(10)	—	27
Résultat d'exploitation net	992	330	727	242	2 291
– externe	1 024	313	704	250	2 291
– intersectoriel	(32)	17	23	(8)	—
Total des charges d'exploitation	(403)	(150)	(656)	(91)	(1 300)
Bénéfice d'exploitation	589	180	71	151	991
Quote-part du résultat d'entreprises associées	—	—	—	—	—
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	589	180	71	151	991

Bénéfice de l'exercice

	2017				
	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux et marchés	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine	Centre général	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	545	98	425	109	1 177
Produits de commissions nets	286	152	215	—	653
Produits de négociation nets	32	52	24	17	125
Autres éléments de produits	22	—	11	82	115
Total du résultat d'exploitation	885	302	675	208	2 070
Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	93	6	9	—	108
Résultat d'exploitation net	978	308	684	208	2 178
– externe	978	334	709	157	2 178
– intersectoriel	—	(26)	(25)	51	—
Total des charges d'exploitation	(388)	(138)	(604)	(159)	(1 289)
Bénéfice d'exploitation	590	170	80	49	889
Quote-part du résultat d'entreprises associées	—	—	—	6	6
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	590	170	80	55	895

Données tirées du bilan

	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux et marchés	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine	Centre général	Données intersectorielles	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 31 déc. 2018						
Montant net des prêts et avances à des clients	24 768	4 232	28 123	—	—	57 123
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 418	1 500	14	—	—	3 932
Total de l'actif	26 910	19 524	33 672	28 111	(4 811)	103 406
Comptes des clients	20 614	6 156	30 411	2 631	—	59 812
Acceptations	2 394	1 543	—	—	—	3 937
Total du passif	23 831	18 158	32 593	28 052	(4 811)	97 823
Au 31 déc. 2017						
Prêts et avances à des clients	19 856	3 537	26 944	—	—	50 337
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 431	1 370	—	—	—	4 801
Total de l'actif	28 900	19 796	31 768	27 430	(11 515)	96 379
Comptes des clients	21 128	6 449	27 887	1 590	—	57 054
Acceptations	3 431	1 370	—	—	—	4 801
Total du passif	25 761	18 467	30 893	27 063	(11 515)	90 669

1. En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de clients du secteur des services aux entreprises totalisant 696 M\$ ont été reclassés dans celui des services bancaires de détail et gestion de patrimoine, et des comptes de clients du secteur des services bancaires internationaux et marchés se chiffrant à 557 M\$ l'ont été dans le centre général afin de refléter des changements dans le mode de présentation à des fins de gestion.

10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie et par poste au bilan.

	2018				
	Instruments financiers évalués à la JVRN	Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG	Instruments financiers évalués au coût amorti	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs financiers					
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	78	78
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	8	8
Actifs détenus à des fins de transaction	3 875	—	—	—	3 875
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	4	—	—	—	4
Dérivés	4 469	—	—	—	4 469
Prêts et avances à des banques	—	—	—	1 221	1 221
Prêts et avances à des clients	—	—	—	57 123	57 123
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	5 860	5 860
Placements financiers	—	24 033	21	—	24 054
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	3 932	3 932
Total	8 348	24 033	21	68 222	100 624
Passifs financiers					
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	1 148	1 148
Comptes des clients	—	—	—	59 812	59 812
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	8 224	8 224
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	252	252
Passifs détenus à des fins de transaction	2 164	—	—	—	2 164
Dérivés	4 565	—	—	—	4 565
Titres de créance émis	—	—	—	13 863	13 863
Acceptations	—	—	—	3 937	3 937
Créances subordonnées	—	—	—	1 039	1 039
Total	6 729	—	—	88 275	95 004

	2017					Total
	Détenus à des fins de transaction	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur	Dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs financiers						
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	411	—	—	411
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	25	—	—	25
Actifs détenus à des fins de transaction	5 373	—	—	—	—	5 373
Dérivés	3 450	—	—	147	78	3 675
Prêts et avances à des banques	—	—	1 221	—	—	1 221
Prêts et avances à des clients	—	—	50 337	—	—	50 337
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	6 153	—	—	6 153
Placements financiers	—	22 913	—	—	—	22 913
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	4 801	—	—	4 801
Total	8 823	22 913	62 948	147	78	94 909
Passifs financiers						
Dépôts effectués par des banques	—	—	1 696	—	—	1 696
Comptes des clients	—	—	57 054	—	—	57 054
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	4 604	—	—	4 604
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	299	—	—	299
Passifs détenus à des fins de transaction	3 701	—	—	—	—	3 701
Dérivés	3 343	—	—	31	142	3 516
Titres de créance émis	—	—	10 820	—	—	10 820
Acceptations	—	—	4 801	—	—	4 801
Créances subordonnées	—	—	1 039	—	—	1 039
Total	7 044	—	80 313	31	142	87 530

11 Actifs détenus à des fins de transaction

	2018 M\$	2017 M\$
Actifs détenus à des fins de transaction		
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	1 764	3 424
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	2 111	1 949
Aux 31 déc.	3 875	5 373
	2018 M\$	2017 M\$
Titres de créance	3 485	4 290
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	3 034	3 249
– autres titres de créance	451	1 041
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	390	835
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	—	93
Actifs détenus à des fins de transaction auprès d'autres banques	—	155
Aux 31 déc.	3 875	4 373

1 Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

2 Des comptes de règlement totalisant 248 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés depuis les actifs détenus à des fins de transaction dans les autres actifs. Se reporter aux notes 18 et 33 pour de plus amples renseignements. Ce reclassement vise à rendre mieux compte de la nature de ces soldes et d'assurer une présentation cohérente. Les données correspondantes n'ont pas été retraitées puisque le reclassement n'est pas significatif dans le contexte des autres changements apportés au bilan par suite de l'adoption d'IFRS 9.

Durée résiduelle avant l'échéance des titres de créance

	2018 M\$	2017 M\$
Moins de un an	652	690
De 1 an à 5 ans	1 042	763
De 5 ans à 10 ans	1 277	1 753
Plus de 10 ans	514	1 084
Aux 31 déc.	3 485	4 290

12 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	Actifs			Passifs		
	Détenus à des fins de transaction	Utilisés à des fins de couverture	Total	Détenus à des fins de transaction	Utilisés à des fins de couverture	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats de change	2 566	12	2 578	2 535	144	2 679
Contrats sur taux d'intérêt	1 758	125	1 883	1 704	174	1 878
Contrats sur marchandises	8	—	8	8	—	8
Actions	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2018	4 332	137	4 469	4 247	318	4 565
Contrats de change	1 445	76	1 521	1 390	70	1 460
Contrats sur taux d'intérêt	1 987	148	2 135	1 936	103	2 039
Contrats sur marchandises	17	—	17	17	—	17
Actions	2	—	2	—	—	—
Au 31 déc. 2017	3 451	224	3 675	3 343	173	3 516

Montants notionnels selon les durées résiduelles avant l'échéance du portefeuille d'instruments dérivés

	Détenus à des fins de transaction				Utilisés à des fins de couverture				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	104 617	160 851	51 524	316 992	2 394	12 878	5 933	21 205	338 197
– contrats à terme négociés en bourse	13 205	18 251	180	31 636	—	—	—	—	31 636
– swaps	88 133	142 389	48 075	278 597	2 394	12 878	5 933	21 205	299 802
– garanties de taux plafond	1 700	211	3 269	5 180	—	—	—	—	5 180
– autres contrats sur taux d'intérêt	1 579	—	—	1 579	—	—	—	—	1 579
Contrats de change	119 564	15 785	1 172	136 521	566	1 191	—	1 757	138 278
– opérations au comptant	1 796	—	—	1 796	—	—	—	—	1 796
– contrats à terme de gré à gré	103 841	4 502	30	108 373	—	—	—	—	108 373
– swaps et options sur devises	13 927	11 283	1 142	26 352	566	1 191	—	1 757	28 109
Autres contrats dérivés	20	35	—	55	—	—	—	—	55
– contrats sur marchandises	20	35	—	55	—	—	—	—	55
– actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2018	224 201	176 671	52 696	453 568	2 960	14 069	5 933	22 962	476 530

Contrats sur taux d'intérêt	90 368	145 002	46 828	282 198	1 221	12 898	2 634	16 753	298 951
– contrats à terme négociés en bourse	4 990	17 550	113	22 653	—	—	—	—	22 653
– swaps	83 515	124 178	46 251	253 944	1 221	12 898	2 634	16 753	270 697
– garanties de taux plafond	—	3 274	464	3 738	—	—	—	—	3 738
– autres contrats sur taux d'intérêt	1 863	—	—	1 863	—	—	—	—	1 863
Contrats de change	94 167	12 149	2 627	108 943	641	1 757	—	2 398	111 341
– opérations au comptant	1 642	—	—	1 642	—	—	—	—	1 642
– contrats à terme de gré à gré	73 091	2 503	—	75 594	—	—	—	—	75 594
– swaps et options sur devises	19 434	9 646	2 627	31 707	641	1 757	—	2 398	34 105
Autres contrats dérivés	191	42	—	233	—	—	—	—	233
– contrats sur marchandises	184	42	—	226	—	—	—	—	226
– actions	7	—	—	7	—	—	—	—	7
Au 31 déc. 2017	184 726	157 193	49 455	391 374	1 862	14 655	2 634	19 151	410 525

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 24).

	Détenus à des fins de transaction			Utilisés à des fins de couverture			
	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position nette totale
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	1 758	(1 703)	55	125	(174)	(49)	6
– swaps	1 753	(1 685)	68	125	(174)	(49)	19
– garanties de taux plafond	4	(4)	—	—	—	—	—
– autres contrats sur taux d'intérêt	1	(14)	(13)	—	—	—	(13)
Contrats de change	2 566	(2 536)	30	12	(144)	(132)	(102)
– opérations au comptant	4	(4)	—	—	—	—	—
– contrats à terme de gré à gré	1 811	(1 788)	23	—	—	—	23
– swaps et options sur devises	751	(744)	7	12	(144)	(132)	(125)
Autres contrats dérivés	8	(8)	—	—	—	—	—
– contrats sur marchandises	8	(8)	—	—	—	—	—
– actions	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2018	4 332	(4 247)	85	137	(318)	(181)	(96)
Contrats sur taux d'intérêt	1 987	(1 936)	51	148	(103)	45	96
– swaps	1 980	(1 927)	53	148	(103)	45	98
– garanties de taux plafond	1	(2)	(1)	—	—	—	(1)
– autres contrats sur taux d'intérêt	6	(7)	(1)	—	—	—	(1)
Contrats de change	1 445	(1 390)	55	76	(70)	6	61
– opérations au comptant	2	(1)	1	—	—	—	1
– contrats à terme de gré à gré	903	(857)	46	—	—	—	46
– swaps et options sur devises	540	(532)	8	76	(70)	6	14
Autres contrats dérivés	19	(17)	2	—	—	—	2
– contrats sur marchandises	17	(17)	—	—	—	—	—
– actions	2	—	2	—	—	—	2
Au 31 déc. 2017	3 451	(3 343)	108	224	(173)	51	159

Utilisation de dérivés

La banque entreprend des activités liées aux dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour gérer les risques liés au portefeuille découlant des activités des clients et pour gérer et couvrir ses propres risques. La plupart des risques liés aux dérivés que court la banque découlent de ses activités de vente et de négociation, et, aux fins de gestion des risques de marché, sont considérés comme des risques de transaction.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à des positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin des opérations de compensation. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2018				2017			
	Montant notionnel ¹	Coût de remplacement positif ²	Montant d'équivalent- crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴	Montant notionnel ²	Coût de remplacement positif ³	Montant d'équivalent- crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	338 197	495	917	203	298 951	536	918	156
– contrats à terme standardisés	31 636	—	—	—	22 653	—	—	—
– swaps	299 802	491	883	165	270 697	534	905	148
– garanties de taux plafond	5 180	3	33	38	3 738	—	11	8
– autres contrats sur taux d'intérêt	1 579	1	1	—	1 863	2	2	—
Contrats de change	138 278	1 437	2 363	820	111 341	785	1 575	550
– opérations au comptant	1 796	—	1	1	1 642	—	1	—
– contrats à terme de gré à gré	108 373	993	1 548	433	75 594	370	695	182
– swaps et options sur devises	28 109	444	814	386	34 105	415	879	368
Autres contrats dérivés	55	2	5	4	233	7	16	12
– contrats sur marchandises	55	2	5	4	226	7	16	12
– actions	—	—	—	—	7	—	—	—
Au 31 déc.	476 530	1 934	3 285	1 027	410 525	1 328	2 509	718

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.
2. Le coût de remplacement positif correspond à la juste valeur totale de tous les contrats en cours en position de gain, compte tenu des conventions-cadres de compensation.
3. Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.
4. Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Des dérivés de couverture non admissibles sont conclus à des fins de gestion des risques, tel qu'il est décrit dans les paragraphes qui suivent, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture.

Dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers et à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Instrument de couverture selon le risque couvert

	Instrument de couverture				
	Valeur comptable				
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs	Présentation au bilan	Variation de la juste valeur ²
Risque couvert	M\$	M\$	M\$		M\$
Risque de taux d'intérêt	14 241	90	112	Dérivés	(36)
Au 31 déc. 2018	14 241	90	112		(36)

1 Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend l'intégralité de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, aucune composante n'étant exclue.

Éléments couverts selon le risque couvert

	Élément couvert					Inefficacité	
	Cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur inclus dans la valeur comptable					Variation de la juste valeur ¹	Constatation en résultat net
	Valeur comptable				Présentation au bilan		
	Actifs M\$	Passifs M\$	Actifs M\$	Passifs M\$		M\$	Présentation à l'état du résultat net
Risque couvert					Placements financiers	36	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
	12 930	—	4	—			
Risque de taux d'intérêt	—	1 438	—	(4)	Titres de créance émis	—	
Au 31 déc. 2018	12 930	1 438	4	(4)		36	

1 Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant représenter une composante de risque.

2 Le cumul des montants des ajustements de la juste valeur figurant au bilan au titre des éléments couverts ayant cessé d'être ajustés en fonction des profits et pertes de couverture est de néant.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur des dérivés, les couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro et les différences de montant notionnel et d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture.

Pour certains titres de créance détenus, la banque gère le risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque dynamique. Les actifs visés par cette stratégie consistent en des titres de créance à taux fixe de grande qualité, lesquels peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités et de financement.

Le risque de taux d'intérêt lié aux titres de créance à taux fixe émis par la banque est géré dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque non dynamique.

Instrument de couverture prévisionnel (sauf les couvertures dynamiques)

	Montant notionnel À 3 mois ou moins	Taux (moyenne)	Montant notionnel Entre 3 mois et 1 an	Taux (moyenne)	Montant notionnel Entre 1 an et 5 ans	Taux (moyenne)	Montant notionnel À plus de 5 ans	Taux (moyenne)
Risque couvert	M\$	\$	M\$	\$	M\$	\$	M\$	\$
Risque de taux d'intérêt								
– swaps	—	—	425	1,87 %	927	1,86 %	90	2,88 %
Au 31 déc. 2018	—		425		927		90	

Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie utilisés par la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction, cette variabilité découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des taux de change.

La banque a recours à des stratégies de macrocouvertures des flux de trésorerie pour l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles en ce qui concerne le renouvellement des émissions courantes et prévues d'actifs et de passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables, y compris la rotation de ces instruments. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. L'efficacité et l'inefficacité sont déterminées au moyen du total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles. Les macro-couvertures des flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

La banque couvre également, au moyen de swaps de devises, la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et les passifs libellés en devises découlant de la fluctuation des taux de change du marché et il s'agit alors de couvertures considérées comme étant non dynamiques.

Instrument de couverture selon le risque couvert

	Instrument de couverture			Élément couvert	Inefficacité		
	Valeur comptable						
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs	Présentation au bilan	Variation de la juste valeur ²	Variation de la juste valeur ³	Présentation à l'état du résultat net
Risque couvert	M\$	M\$	M\$		M\$	M\$	M\$
Risque de change	1 757	12	144	Dérivés	(115)	115	—
Risque de taux d'intérêt	6 964	35	62	Dérivés	41	(41)	—
Au 31 déc. 2018	8 721	47	206		(74)	74	—

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux différences d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture et aux couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro.

Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

	Risque de taux d'intérêt	Risque de change
	M\$	M\$
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2018	(39)	(10)
Profits (pertes) sur la juste valeur	42	(115)
(Profits) pertes sur la juste valeur reclassés depuis la réserve de couverture des flux de trésorerie vers l'état du résultat net	(9)	124
Impôt sur le résultat	(9)	(2)
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 déc. 2018	(15)	(3)

13 Placements financiers

Valeur comptable des placements financiers

	Notes	2018 M\$	2017 M\$
Placements financiers		24 054	22 913
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		20 409	20 724
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		3 645	2 189
Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		24 054	s. o.
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	1	17 545	s. o.
– obligations de gouvernements étrangers ¹	1	2 800	s. o.
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		3 399	s. o.
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		289	s. o.
– autres titres		21	s. o.
Placements disponibles à la vente		s. o.	22 913
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	1	s. o.	15 782
– obligations de gouvernements étrangers ¹	1	s. o.	3 486
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		s. o.	3 326
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		s. o.	290
– autres titres		s. o.	29
Au 31 déc.	2	24 054	22 913

1. Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

2. Les catégories d'instruments financiers sont présentées selon IFRS 9 au 31 décembre 2018. Elles ne sont pas directement comparables aux données au 31 décembre 2017, alors que les instruments étaient classés selon IAS 39.

Durée résiduelle avant l'échéance des placements financiers

	2018 M\$	2017 M\$
– moins de 1 an	2 197	2 187
– de 1 an à 5 ans	15 514	17 479
– de 5 ans à 10 ans	6 322	3 218
– sans échéance déterminée	21	29
Au 31 déc.	24 054	22 913

14 Sensibilité aux taux d'intérêt

Analyse de la position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des actifs et des passifs.

	2018									Total M\$
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	Taux d'intérêt moyen	De 1 an à 5 ans	Taux d'intérêt moyen	Plus de 5 ans	Taux d'intérêt moyen	Aucune sensibilité aux taux variables	
	M\$	M\$	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	78	78
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	8	8
Actifs détenus à des fins de transaction	3 875	—	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	3 875
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4	4
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4 469	4 469
Prêts et avances à des banques	—	134	—	1,8 %	—	— %	—	— %	1 087	1 221
Prêts et avances à des clients	26 467	14 410	3 261	3,6 %	12 675	2,9 %	310	3,6 %	—	57 123
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	5 860	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	5 860
Placements financiers	—	1 725	1 922	1,8 %	14 351	1,9 %	6 035	2,6 %	21	24 054
Acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 932	3 932
Autres actifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	2 656	2 656
Impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	51	51
Impôt différé	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	75	75
Total de l'actif	30 342	22 129	5 183		27 026		6 345		12 381	103 406
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	1 148	1 148
Comptes des clients	27 074	7 980	8 637	1,6 %	1 523	2,4 %	—	2,3 %	14 598	59 812
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	8 224	—	1,9 %	—	— %	—	— %	—	8 224
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	252	252
Passifs détenus à des fins de transaction	2 164	—	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	2 164
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4 565	4 565
Titres de créance émis	—	2 330	1 159	2,6 %	10 237	2,7 %	137	3,6 %	—	13 863
Autres passifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	2 776	2 776
Acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 937	3 937
Créances subordonnées	—	1 039	—	4,1 %	—	— %	—	— %	—	1 039
Passifs d'impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	43	43
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire	—	—	—	— %	850	4,2 %	—	— %	4 733	5 583
Total des passifs et des capitaux propres attribuables à l'actionnaire	29 238	19 573	9 796		12 610		137		32 052	103 406
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	1 104	2 556	(4 613)		14 416		6 208		(19 671)	—
Positions hors bilan	—	4 050	1 179		586		(5 815)		—	—
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt	1 104	6 606	(3 434)		15 002		393		(19 671)	—

Analyse de la position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des actifs et des passifs.

	2017									Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	Taux d'intérêt moyen	De 1 an à 5 ans	Taux d'intérêt moyen	Plus de 5 ans	Taux d'intérêt moyen	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt	
	M\$	M\$	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	411	411
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	25	25
Actifs détenus à des fins de transaction	5 373	—	—	1,0 %	—	— %	—	— %	—	5 373
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 675	3 675
Prêts et avances à des banques	—	59	—	1,5 %	—	— %	—	— %	1 162	1 221
Prêts et avances à des clients	25 867	8 913	4 468	2,8 %	10 996	2,7 %	73	3,7 %	20	50 337
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	6 031	122	1,0 %	—	— %	—	— %	—	6 153
Placements financiers	—	3 217	1 643	1,3 %	15 139	2,0 %	2 886	2,4 %	28	22 913
Acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4 801	4 801
Autres actifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	1 308	1 308
Actifs d'impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	44	44
Actifs d'impôt différé	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	118	118
Total de l'actif	31 240	18 220	6 233		26 135		2 959	— %	11 592	96 379
Dépôts effectués par des banques	—	377	—	1,0 %	—	— %	—	— %	1 319	1 696
Comptes des clients	30 773	5 208	7 522	1,0 %	1 383	2,0 %	—	— %	12 168	57 054
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	4 604	—	1,1 %	—	— %	—	— %	—	4 604
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	299	299
Passifs détenus à des fins de transaction	3 701	—	—	1,0 %	—	— %	—	— %	—	3 701
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 516	3 516
Titres de créance émis	—	1 157	1 088	1,7 %	6 938	2,4 %	1 637	2,6 %	—	10 820
Autres passifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 099	3 099
Acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4 801	4 801
Créances subordonnées	—	1 039	—	3,3 %	—	— %	—	— %	—	1 039
Passifs d'impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	40	40
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire	—	—	—	— %	850	4,2 %	—	— %	4 860	5 710
Total des passifs et des capitaux propres attribuables à l'actionnaire	34 474	12 385	8 610		9 171		1 637		30 102	96 379
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	(3 234)	5 957	(2 499)		16 964		1 322		(18 510)	—
Positions hors bilan	—	3 277	(22)		(801)		(2 454)		—	—
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt	(3 234)	9 234	(2 521)		16 163		(1 132)		(18 510)	—

15 Immobilisations corporelles

	Terrains et immeubles détenus en propriété franche	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2018	2	151	62	215
Entrées au coût	—	16	11	27
Sorties et radiations du bilan	(1)	(8)	(14)	(23)
Au 31 déc. 2018	1	159	59	219
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2018	(1)	(79)	(29)	(109)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	—	(21)	(11)	(32)
Sorties et radiations du bilan	1	8	14	23
Au 31 déc. 2018	—	(92)	(26)	(118)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	1	67	33	101

	Terrains et immeubles détenus en propriété franche	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2017	3	174	77	254
Entrées au coût	—	17	18	35
Sorties et radiations du bilan	(1)	(40)	(33)	(74)
Au 31 déc. 2017	2	151	62	215
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2017	(2)	(98)	(50)	(150)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	—	(21)	(12)	(33)
Sorties et radiations du bilan	1	40	33	74
Au 31 déc. 2017	(1)	(79)	(29)	(109)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	1	72	33	106

16 Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2018, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

Filiale	Lieu de constitution	Capitaux propres émis
		M\$
Financement hypothécaire HSBC Inc.	Toronto (Ontario) Canada	410
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	201
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	187
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	25
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	19
Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	14

Société de capital HSBC (Canada) Inc. a été dissoute au cours de l'exercice et la banque en a repris la totalité des actifs et des passifs. Cette dissolution n'a eu aucune incidence dans le cours normal des activités.

17 Entités structurées

La banque collabore principalement avec des entités structurées pour la titrisation d'actifs financiers, de programmes d'obligations sécurisées et de fonds d'investissement constitués par la banque ou par une tierce partie.

Titres hypothécaires

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée soutenue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation. La seule exposition de la banque à la Fiducie est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 25 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune, agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. La banque ne consolide pas les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire du porteur de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par HSBC pour leur lancement initial. La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire.

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts. Le fonds n'est pas consolidé, car la banque n'exerce pas de contrôle sur le fonds, étant donné qu'elle ne bénéficie pas des rendements absolus nécessaires et qu'elle n'est pas suffisamment touchée par la variabilité des rendements pour le consolider. La note 25 fournit de l'information sur les prêts hypothécaires vendus avec droit de recours.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership

La banque a constitué HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (la « société en commandite garante ») afin de soutenir son programme d'obligations sécurisées, et ce, en fournissant une garantie directe, inconditionnelle et irrévocable à l'égard du paiement d'intérêts et de principal exigibles aux termes de ce programme. La société en commandite garante détient les prêts hypothécaires résidentiels acquis auprès de la banque aux fins de l'acquittement des obligations aux termes de la garantie visant les obligations sécurisées. L'entité est consolidée puisque la banque détient le pouvoir décisionnel sur ses activités et demeure assujettie au rendement des prêts hypothécaires sous-jacents.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc. (le « commandité gérant ») est entièrement détenu par la banque qui est responsable des activités quotidiennes de la société en commandite garante. Les administrateurs et dirigeants du commandité gérant sont des employés de la banque.

18 Autres actifs

	Notes	2018 M\$	2017 M\$
Débiteurs et autres sommes à recevoir		434	774
Participations dans des entreprises associées		2	40
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation		98	73
Comptes de règlement	1	464	—
Compte de garantie en trésorerie	2	1 195	—
Autres actifs non financiers		7	12
Aux 31 déc.		2 200	899

1. En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de règlement de 248 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés depuis les actifs détenus à des fins de transaction aux autres actifs.

2. En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de garantie en trésorerie de 59 M\$ et de 28 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés, respectivement, depuis les prêts et avances à des banques et les prêts et avances à des clients aux autres actifs.

19 Goodwill et immobilisations incorporelles

	2018 M\$	2017 M\$
Goodwill	23	23
Logiciels	98	67
Au 31 déc.	121	90

Tout comme en 2017, aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2018.

20 Passifs détenus à des fins de transaction

	2018 M\$	2017 M\$
Positions vendeur nettes dans les titres	2 164	3 533
Passifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	—	168
Au 31 déc.	2 164	3 701

1. Des comptes de règlement totalisant 160 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés depuis les passifs détenus à des fins de transaction aux autres passifs. Il y a lieu de se reporter aux notes 22 et 33 pour plus de renseignements à ce sujet. Ce reclassement vise à rendre mieux compte de la nature de ces soldes et d'assurer une présentation cohérente. Les données correspondantes n'ont pas été retraitées puisque le reclassement n'est pas significatif dans le contexte des autres changements apportés au bilan par suite de l'adoption d'IFRS 9.

21 Titres de créance émis

	2018 M\$	2017 M\$
Obligations et billets à moyen terme	12 196	10 141
Obligations sécurisées	1 018	—
Instruments du marché monétaire	649	679
Au 31 déc.	13 863	10 820

Durée résiduelle

	Note	2018 M\$	2017 M\$
Moins de 1 an		2 749	1 631
De 1 an à 5 ans	1	10 795	7 428
De 5 à 10 ans		319	1 761
Au 31 déc.		13 863	10 820

1. Inclut les obligations sécurisées.

Les obligations sécurisées inscrites du Canada sont des titres de créance émis et garantis par un panier distinct de prêts hypothécaires résidentiels non assurés grevant des propriétés au Canada, détenu par une entité garante distincte, c.-à-d., HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, constituée par la banque aux fins strictes du programme d'obligations sécurisées (le « programme »). Aux termes du programme, la banque a émis des obligations sécurisées, à savoir des engagements directs, non garantis et inconditionnels de la banque. Les obligations sécurisées sont considérées comme l'équivalent des dépôts et ont égalité de rang avec tous les comptes des clients de la banque, et ont, au minimum, égalité de rang avec toutes les autres obligations non subordonnées et non sécurisées de la banque, actuelles et futures.

Le titre juridique des prêts hypothécaires résidentiels garantis par un panier distinct est détenu par la société en commandite garante.

Au 31 décembre 2018, le total du solde des prêts hypothécaires transférés s'établissait à 2 646 M\$ (néant en 2017) et 1 018 M\$ d'obligations sécurisées étaient comptabilisées au bilan consolidé dans les titres de créance émis (néant en 2017).

22 Autres passifs

	Notes	2018 M\$	2017 M\$
Prêts hypothécaires vendus avec recours		1 572	1 676
Créditeurs		60	479
Comptes de règlement	1	33	—
Comptes de garantie en trésorerie	2	159	—
Autres passifs non financiers		50	49
Passif au titre des paiements fondés sur des actions		17	13
Aux 31 déc.		1 891	2 217

- 1 En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de règlement totalisant 160 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés depuis les passifs détenus à des fins de transaction aux autres passifs.
- 2 En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de garantie en trésorerie de 227 M\$ et de 8 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés, respectivement, depuis les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients aux autres passifs.

23 Créances subordonnées

Les débetures et créances subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

	Note	Année d'échéance	Valeur comptable 2018 M\$	2017 M\$
Taux d'intérêt (%)				
Émises à l'intention du Groupe				
– au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,92 %	1	2028	1 000	1 000
Émises à des tiers				
– au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %		2083	39	39
Titres de créance et débetures au coût amorti			1 039	1 039

1. Les intérêts sont calculés à un taux annuel correspondant au taux offert en dollars canadiens (Canadian Dollar Offered Rate ou « CDOR ») à 3 mois majoré de 1,92 %. Les titres de créance subordonnés ont été émis le 5 juin 2017 et sont assortis de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles ils ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 2 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la radiation permanente de la totalité des titres de créance subordonnés.

24 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est utilisée pour déterminer les justes valeurs d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Pour les marchés inactifs, la banque obtient d'autres données de marché, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. Parmi les facteurs pris en compte, notons l'observabilité des prix, la comparabilité des instruments, la cohérence entre les sources d'information, l'exactitude des données sous-jacentes et le calendrier des prix.

En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide de modèles d'évaluation, le cadre de contrôle comprend l'élaboration ou la validation, par des fonctions de soutien indépendantes, de la logique suivie par les modèles, des données d'entrée, des données générées par les modèles et des ajustements. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Les variations de la juste valeur sont habituellement soumises à un processus d'analyse du résultat net et sont ventilées dans des catégories générales, notamment les variations du portefeuille, les fluctuations du marché et les autres ajustements de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : technique d'évaluation s'appuyant sur les cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs auxquels la banque a accès à la date d'évaluation.

- Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de techniques d'évaluation où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les techniques que la banque applique utilisent des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées et pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts pour lesquels la banque émettrait des obligations structurées.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes « Charges de commissions » ou « Total des charges d'exploitation ».

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

Actions de sociétés fermées

Les portefeuilles d'actions de sociétés fermées que détient la banque sont classés en tant que placements dans des entreprises associées, ils sont détenus à leur juste valeur et ils ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées.

Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

Dérivés

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle utilise un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour, de l'exposition des dérivés non garantis.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

Les passifs détenus à des fins de transaction évalués au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données non observables importantes se composaient d'obligations structurées indexées sur actions, lesquelles sont émises par HSBC et fournissent à la contrepartie un rendement lié à celui de certains titres de capitaux propres. Ces obligations sont classées dans le niveau 3 en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des titres de capitaux propres à long terme et les corrélations entre les prix des instruments de capitaux propres et les taux d'intérêt et entre les taux d'intérêt et les taux de change.

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			
	Niveau 1 : cours du marché	Niveau 2 : données observables	Niveau 3 : données non observables importantes	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 31 déc. 2018				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	3 719	156	—	3 875
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	4	—	4
Dérivés	—	4 464	5	4 469
Placements financiers	23 726	328	—	24 054
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	2 152	12	—	2 164
Dérivés	—	4 560	5	4 565
Au 31 déc. 2017				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	4 695	678	—	5 373
Dérivés	—	3 674	1	3 675
Placements financiers disponibles à la vente	21 849	1 064	—	22 913
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	3 503	197	1	3 701
Dérivés	—	3 515	1	3 516

Transferts entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs

	Actifs		Passifs
	Actifs détenus à des fins de transaction M\$	Placements financiers M\$	Passifs détenus à des fins de transaction M\$
Trimestre clos le 31 déc. 2018			
Transfert du niveau 1 au niveau 2	1	14	1
Transfert du niveau 2 au niveau 1	1	155	—
Trimestre clos le 31 déc. 2017			
Transfert du niveau 1 au niveau 2	327	47	—
Transfert du niveau 2 au niveau 1	618	2 947	237

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la banque a affiné davantage les données d'évaluation qui définissent un marché actif et a transféré en conséquence des actifs détenus à des fins de transaction, des placements financiers et des passifs détenus à des fins de transaction.

Des transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés se produire à chaque date de clôture. Ces transferts résultent essentiellement de l'observabilité des données d'entrée et de la transparence des prix.

Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

	Actifs	Passifs	
	Dérivés M\$	Détenus à des fins de transaction M\$	Dérivés M\$
Au 1 ^{er} janv. 2018	1	1	1
Total des profits ou pertes comptabilisés en résultat net	1	—	1
Achats	5	—	5
Règlements	(1)	(1)	(1)
Transferts sortants	(1)	—	(1)
Transferts entrants	—	—	—
Au 31 déc. 2018	5	—	5
Profits (pertes) latents comptabilisés en résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture	—	—	—
Au 1 ^{er} janv. 2017	1	3	1
Total des profits ou pertes comptabilisés en résultat net	—	—	—
Règlements	(1)	(2)	(1)
Transferts sortants	—	—	—
Transferts entrants	1	—	1
Au 31 déc. 2017	1	1	1
Profits (pertes) latents comptabilisés en résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture	—	—	—

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

a) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant une échéance, un prix révisé et un risque de crédit semblables.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouvrés.

b) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

c) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

Actifs	Passifs
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Dépôts effectués par des banques
Prêts et avances à des banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créditeurs à court terme au poste « Autres passifs »
Débiteurs à court terme au poste « Autres actifs »	Charges à payer
Prises en pension à des fins autres que de transaction	Mises en pension à des fins autres que de transaction
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

		2018					2017	
		Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1 : cours du marché	Niveau 2 : données observables	Niveau 3 : données non observables	Valeur comptable	Juste valeur
	Note	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 31 déc.								
Actif								
Prêts et avances à des clients	1	57 123	56 891	—	134	56 757	50 337	50 227
Passif								
Comptes des clients		59 812	60 119	—	60 119	—	57 054	57 071
Titres de créance émis		13 863	13 829	—	13 829	—	10 820	10 836
Créances subordonnées		1 039	1 016	—	1 016	—	1 039	1 035

1. Prêts et avances à des clients propres au Canada : valeur comptable de 53 148 M\$ et juste valeur de 52 927 M\$

25 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés

Actifs passés en charges à titre de garanties pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des obligations sécurisées, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de mises en pension. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, d'obligations sécurisées, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

	Note	2018 M\$	2017 M\$
Trésorerie		1 255	217
Prêts hypothécaires résidentiels	1	4 320	2 937
Titres de créance		8 924	4 965
Au 31 déc.		14 499	8 119

1. Inclut les prêts hypothécaires garantis aux termes du programme d'obligations sécurisées.

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2018 qu'au 31 décembre 2017, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance se chiffre à 7 369 M\$ (8 001 M\$ en 2017). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 5 633 M\$ (5 606 M\$ en 2017). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

Actifs transférés

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui ne respectaient pas les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice, de même que de leurs passifs financiers connexes comptabilisés pour les produits reçus, puisque la banque n'avait pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété :

Actifs financiers transférés et passifs financiers connexes qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

Note	Valeur comptable		Juste valeur		Position nette
	Actifs transférés	Passifs connexes	Actifs transférés	Passifs connexes	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 31 déc. 2018					
– actifs titrisés	2 032	2 009	2 018	2 025	(7)
– prêts hypothécaires vendus avec recours	1 572	1 572	1 556	1 556	—
– mises en pension ¹	5 574	5 574	5 574	5 574	—
Au 31 déc. 2017					
– actifs titrisés	1 317	1 304	1 309	1 310	(1)
– prêts hypothécaires vendus avec recours	1 676	1 676	1 670	1 670	—
– mises en pension ¹	3 947	3 947	3 947	3 947	—

1. Les transferts d'actifs financiers faisant l'objet de mises en pension sont présentés compte non tenu d'ajustements de compensation.

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 102 M\$ (32 M\$ en 2017) d'actifs titrisés garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés n'ont pas été transférés à des tiers. Les titres hypothécaires conservés peuvent servir de garantie pour les passifs de financement garantis.

26 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires.

Émis et entièrement libéré

Notes	2018		2017	
	Nombre d'actions	Capital-actions M\$	Nombre d'actions	Capital-actions M\$
Actions privilégiées de catégorie 1	34 000 000	850	34 000 000	850
Série G	20 000 000	500	20 000 000	500
Série I	14 000 000	350	14 000 000	350
Actions ordinaires	498 668 000	1 225	498 668 000	1 225

- Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 4 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Ces actions sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions de série G par voie d'imputations aux capitaux propres.
- Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,37 \$ par action et versé le 31 mars 2018. Par la suite, chaque action offre un rendement de 4,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série I à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Ces actions sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions de série I par voie d'imputations aux capitaux propres.

27 Notes afférentes au tableau consolidé des flux de trésorerie

Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt

	2018	2017
	M\$	M\$
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	49	47
Charges au titre des paiements fondés sur des actions	12	7
Variation des pertes de crédit attendues	(27)	s. o.
Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	s. o.	(108)
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	19	14
Exercice clos le 31 déc.	53	(40)

Variation des actifs d'exploitation

	2018	2017
	M\$	M\$
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir	(9)	(27)
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés	113	599
Variation des prêts et avances à des clients	(6 791)	(3 322)
Variation des prises en pension à des fins autres que de transaction	106	(244)
Variation des autres actifs	(163)	(988)
Exercice clos le 31 déc.	(6 744)	(3 982)

Variation des passifs d'exploitation

	2018	2017
	M\$	M\$
Variation des charges à payer et des produits différés	99	—
Variation des dépôts effectués par des banques	(321)	750
Variation des comptes des clients	2 766	380
Variation des mises en pension à des fins autres que de transaction	3 620	259
Variation des titres de créance émis	3 043	567
Variation des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	—	(3)
Variation des autres passifs	(1 288)	279
Exercice clos le 31 déc.	7 919	2 232

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2018	2017
	M\$	M\$
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	78	411
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques, montant net	(244)	(274)
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins	1 221	1 221
Prises en pension auprès de banques – un mois ou moins	227	414
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins	51	108
Au 31 déc.	1 333	1 880

28 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

	Note	2018	2017
		M\$	M\$
Garanties et autres passifs éventuels			
Garanties et lettres de crédit irrévocables données comme sûreté additionnelle		5 581	5 582
Au 31 déc.		5 581	5 582
Engagements			
Marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts formels inutilisés	1	42 892	40 063
Lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme		486	400
Au 31 déc.		43 378	40 463

1 Selon l'échéance contractuelle initiale.

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux du principal des engagements, des garanties et des autres passifs éventuels. Ils se rapportent principalement à des instruments de crédit qui incluent à la fois des garanties financières et non financières et des engagements d'accorder du crédit. Les montants nominaux du principal représentent les montants à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total de ces montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

Garanties

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires de la banque. Les principales catégories de garanties fournies et le montant potentiel maximal des paiements futurs que la banque pourrait être tenue d'effectuer le 31 décembre se détaillent comme suit :

	Note	2018 M\$	2017 M\$
Garanties en faveur de tiers			
Type de garantie		5 581	5 582
– contrats de garantie financière	1	2 182	2 094
– cautions de bonne exécution	2	3 399	3 488

- 1 Les contrats de garantie financière requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.
- 2 Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'exposition maximale de la banque relativement à un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

29 Contrats de location

Contrats de location simple

Au 31 décembre 2018, la banque avait, aux termes de certains contrats de location simple non résiliables, une obligation envers les terrains et les bâtiments pour lesquels les paiements minimaux futurs au titre de la location s'étendent sur plusieurs années, assortis d'une possibilité de renouvellement après cette période. L'augmentation des loyers de base est conforme aux modalités énoncées dans le contrat de location.

	Terrains et bâtiments	
	2018 M\$	2017 M\$
Paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables venant à échéance		
– à un an au plus	45	47
– à plus de un an mais à cinq ans au plus	123	115
– à plus de cinq ans	104	27
Au 31 déc.	272	189

En 2018, 49 M\$ (55 M\$ en 2017) ont été imputés au poste « Charges générales et administratives » relativement aux contrats de location et de sous-location, lesquels se rapportent tous aux paiements minimaux au titre de la location.

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport, des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Les preneurs peuvent participer à tout produit de cession réalisé. Les loyers de la période de location correspondront à un montant fixe ou varieront en fonction des fluctuations des taux d'imposition et des taux d'intérêt, notamment. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2018			2017		
	Paiement minimum futur total	Produits financiers non acquis	Valeur actualisée	Paiement minimum futur total	Produits financiers non acquis	Valeur actualisée
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Créances liées aux contrats de location						
– à un an au plus	665	(47)	618	615	(47)	568
– à plus de un an mais à cinq ans au plus	1 308	(65)	1 243	1 225	(59)	1 166
– à plus de cinq ans	94	(3)	91	76	(3)	73
Au 31 déc.	2 067	(115)	1 952	1 916	(109)	1 807

Au 31 décembre 2018, des valeurs résiduelles non garanties de 18 M\$ (20 M\$ en 2017) ont été comptabilisées, et la provision cumulée au titre des paiements minimaux non recouvrables au titre de la location est incluse dans les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au cours de l'exercice, aucun loyer éventuel n'a été reçu (aucun en 2017) et comptabilisé à l'état consolidé du résultat net.

30 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

Rémunération des principaux dirigeants

	2018 M\$	2017 M\$
Avantages à court terme	18	15
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Paiements fondés sur des actions	3	3
Exercice clos le 31 déc.	22	19

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	Note	2018		2017	
		Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre
		M\$	M\$	M\$	M\$
Principaux dirigeants	1				
– prêts		11,3	8,5	9,9	8,9
– cartes de crédit		0,4	0,2	0,3	0,2

1 Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

b) Transactions entre la banque et le Groupe HSBC

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir ou à payer de la banque et du Groupe HSBC. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties. Certaines garanties au titre de dérivés sont gérées par d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui ont des ententes avec certaines chambres de compensation et bourses.

	2018		2017	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$	Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$
Actif				
Actifs détenus à des fins de transaction	—	—	945	161
Dérivés	3 513	2 774	2 785	2 687
Prêts et avances à des banques	660	632	1 381	634
Prêts et avances à des clients	—	—	2 243	278
Autres actifs	1 193	1 031	53	41
Passif				
Dépôts effectués par des banques	912	912	1 046	843
Comptes des clients	32	32	7	7
Mises en pension à des fins autres que de transaction	1 936	1 936	1 716	1 347
Dérivés	3 341	3 341	2 584	2 518
Passifs détenus à des fins de transaction	—	—	321	84
Autres passifs	1 113	192	799	35
Créances subordonnées	1 000	1 000	1 000	1 000
			2018 M\$	2017 M\$
État du résultat net				
Produits d'intérêts			21	22
Charges d'intérêts			(80)	(53)
Produits de commissions			24	27
Charges de commissions			(16)	(11)
Autres produits d'exploitation			94	73
Charges générales et administratives			(209)	(165)

31 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

	Notes	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés M\$	Montants bruts compensés au bilan M\$	Montants présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan			Montant net M\$
					Instruments financiers M\$	Garantie autre qu'en trésorerie reçue M\$	Garantie en trésorerie reçue M\$	
Dérivés (note 12)	1	4 469	—	4 469	(443)	(47)	(14)	3 965
Prises en pension		7 341	(1 481)	5 860	—	(5 860)	—	—
— prêts et avances à des banques – coût amorti		271	(44)	227	—	(227)	—	—
— prêts et avances à des clients – coût amorti		7 070	(1 437)	5 633	—	(5 633)	—	—
Prêts et avances à des clients		896	—	896	(735)	—	—	161
Autres actifs (note 18)	2	798	(334)	464	—	—	—	464
Au 31 déc. 2018		13 504	(1 815)	11 689	(1 178)	(5 907)	(14)	4 590
Dérivés (note 12)	1	3 675	—	3 675	(368)	(42)	(234)	3 031
Prises en pension		8 022	(1 869)	6 153	—	(6 153)	—	—
— prêts et avances à des banques – coût amorti		495	(81)	414	—	(414)	—	—
— prêts et avances à des clients – coût amorti		7 527	(1 788)	5 739	—	(5 739)	—	—
Prêts et avances à des clients		1 111	—	1 111	(780)	—	—	331
Actifs détenus à des fins de transaction (note 11)	2	322	(74)	248	—	—	—	248
Au 31 déc. 2017		13 130	(1 943)	11 187	(1 148)	(6 195)	(234)	3 610

1. Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

2. Des comptes de règlement de 248 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés des actifs détenus à des fins de négociation aux autres actifs au 1^{er} janvier 2018.

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

Notes	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan	Montants présentés au bilan	Montants non compensés au bilan			Montant net
				Instruments financiers	Garantie autre qu'en trésorerie donnée	Garantie en trésorerie donnée	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Dérivés (note 12)	4 565	—	4 565	(443)	(75)	(293)	3 754
Mises en pension	9 704	(1 480)	8 224	—	(8 224)	—	—
— dépôts effectués par des banques – coût amorti	2 996	(44)	2 952	—	(2 952)	—	—
— comptes des clients – coût amorti	6 708	(1 436)	5 272	—	(5 272)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension –	1 525	—	1 525	(735)	—	—	790
Autres passifs (note 22)	367	(334)	33	—	—	—	33
Au 31 déc. 2018	16 161	(1 814)	14 347	(1 178)	(8 299)	(293)	4 577
Dérivés ² (note 12)	3 516	—	3 516	(368)	(99)	(61)	2 988
Mises en pensions	6 472	(1 868)	4 604	—	(4 603)	—	1
— dépôts effectués par des banques – coût amorti	1 844	(80)	1 764	—	(1 763)	—	1
— comptes des clients – coût amorti	4 628	(1 788)	2 840	—	(2 840)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension –	1 863	—	1 863	(780)	—	—	1 083
Passifs détenus à des fins de négociation (note 20)	242	(74)	168	—	—	—	168
Au 31 déc. 2017	12 093	(1 942)	10 151	(1 148)	(4 702)	(61)	4 240

1 Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

2 Des comptes de règlement de 160 M\$ au 31 décembre 2017 ont été reclassés des passifs détenus à des fins de négociation aux autres passifs au 1^{er} janvier 2018.

32 Actions en justice et litiges de nature réglementaire

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque soit engagée dans un certain nombre d'actions en justice ou de litiges de nature réglementaire. De l'avis de la banque, les conséquences de telles procédures, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur son état consolidé du résultat net.

33 Incidence du reclassement à l'adoption d'IFRS 9

Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2018

	Catégorie d'évaluation selon IAS 39	Catégorie d'évaluation selon IFRS 9	Valeur comptable au 31 déc. 2017 selon IAS 39	Autres changements de classement ¹	Reclassement selon IFRS 9			Valeur comptable après reclassement	Réévaluation, compte tenu des PCA, selon IFRS 9	Valeur comptable au 1 ^{er} janv. 2018, selon IFRS 9
					Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti			
			M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actif										
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	Coût amorti	Coût amorti	411	—	—	—	—	411	—	411
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Coût amorti	Coût amorti	25	—	—	—	—	25	—	25
Actifs détenus à des fins de transaction	JVRN	JVRN	5 373	(248)	—	—	—	5 125	—	5 125
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	JVRN	JVRN	—	—	9	—	—	9	—	9
Dérivés	JVRN	JVRN	3 675	—	—	—	—	3 675	—	3 675
Prêts et avances à des banques	Coût amorti	Coût amorti	1 221	(59)	—	—	—	1 162	—	1 162
Prêts et avances à des clients	Coût amorti	Coût amorti	50 337	(28)	—	—	—	50 309	(4)	50 305
Prises en pension à des fins autres que de transaction	Coût amorti	Coût amorti	6 153	—	—	—	—	6 153	—	6 153
Placements financiers	JVAERG (instruments d'emprunt disponibles à la vente)	JVAERG	22 884	—	—	—	—	22 884	—	22 884
	JVAERG (instruments d'emprunt disponibles à la vente)	JVAERG	20	—	—	—	—	20	—	20
		JVRN	9	—	—	(9)	—	—	—	—
Autres actifs	Coût amorti	Coût amorti	899	335	—	—	—	1 234	—	1 234
Paiements anticipés et produits à recevoir	Coût amorti	Coût amorti	213	—	—	—	—	213	12	225
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Coût amorti	Coût amorti	4 801	—	—	—	—	4 801	(5)	4 796
Actifs d'impôt exigible	s. o.	s. o.	44	—	—	—	—	44	—	44
Immobilisations corporelles	s. o.	s. o.	106	—	—	—	—	106	—	106
Goodwill et immobilisations incorporelles	s. o.	s. o.	90	—	—	—	—	90	—	90
Impôt différé	s. o.	s. o.	118	—	—	—	—	118	(4)	114
Total de l'actif			96 379	—	9	(9)	—	96 379	(1)	96 378

1. En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de règlement de 248 M\$ ont été reclassés des actifs détenus à des fins de transaction aux autres actifs, et des comptes de garantie en trésorerie de 59 M\$ et de 28 M\$, respectivement, ont été reclassés des prêts et avances à des banques et des prêts et avances à des clients aux autres actifs.

Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2018

	Reclassement selon IFRS 9										
	Catégorie d'évaluation selon IAS 39	Catégorie d'évaluation selon IFRS 39	Valeur comptable au 31 déc. 2017 selon IAS 39	Autres changements de classement ¹	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Valeur comptable après reclassement	Réévaluation, compte tenu des PCA, selon IFRS 9	Valeur comptable au 1 ^{er} janv. 2018, selon IFRS 9	
			M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Passif											
Dépôts effectués par des banques	Coût amorti	Coût amorti	1 696	(227)	—	—	—	1 469	—	1 469	
Comptes des clients	Coût amorti	Coût amorti	57 054	(8)	—	—	—	57 046	—	57 046	
Mises en pension à des fins autres que de transaction	Coût amorti	Coût amorti	4 604	—	—	—	—	4 604	—	4 604	
Effets en transit vers d'autres banques	Coût amorti	Coût amorti	299	—	—	—	—	299	—	299	
Passifs détenus à des fins de transaction	JVRN	JVRN	3 701	(160)	—	—	—	3 541	—	3 541	
Dérivés	JVRN	JVRN	3 516	—	—	—	—	3 516	—	3 516	
Titres de créance émis	Coût amorti	Coût amorti	10 820	—	—	—	—	10 820	—	10 820	
Autres passifs	Coût amorti	Coût amorti	2 217	395	—	—	—	2 612	—	2 612	
Acceptations	Coût amorti	Coût amorti	4 801	—	—	—	—	4 801	—	4 801	
Charges à payer et produits différés	Coût amorti	Coût amorti	475	—	—	—	—	475	—	475	
Passifs au titre des prestations de retraite	s. o.	s. o.	346	—	—	—	—	346	—	346	
Créances subordonnées	Coût amorti	Coût amorti	1 039	—	—	—	—	1 039	—	1 039	
Provisions	s. o.	s. o.	61	—	—	—	—	61	(12)	49	
Passifs d'impôt exigible	s. o.	s. o.	40	—	—	—	—	40	—	40	
Total du passif			90 669	—	—	—	—	90 669	(12)	90 657	
Capitaux propres											
Actions ordinaires			1 225	—	—	—	—	1 225	—	1 225	
Actions privilégiées			850	—	—	—	—	850	—	850	
Autres réserves			(61)	—	—	—	—	(61)	—	(61)	
Résultats non distribués			3 696	—	—	—	—	3 696	11	3 707	
Total des capitaux propres			5 710	—	—	—	—	5 710	11	5 721	
Total des capitaux propres et du passif			96 379	—	—	—	—	96 379	(1)	96 378	

¹ En date du 1^{er} janvier 2018, des comptes de garantie en trésorerie de 227 M\$ et de 8 M\$, respectivement, ont été reclassés des dépôts par des banques et des comptes des clients aux autres passifs, et des comptes de règlement totalisant 160 M\$ ont été reclassés des passifs détenus à des fins de transaction aux autres passifs.

Le tableau qui suit présente une comparaison des corrections de valeur pour dépréciation établies conformément à IAS 39 et IAS 37 et de la correction de valeur correspondante aux termes d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

Correction de valeur pour pertes de crédit

	IAS 39 ou IAS 37 au 31 décembre 2017				IFRS 9 ou IAS 37 au 1 ^{er} janvier 2018			
	Évaluées collective- ment	Évaluées individuel- lement	Total	Ajustements transitoires ¹	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances au coût amorti	134	149	283	4	30	77	180	287
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations au coût amorti	—	—	—	5	4	1	—	5
Paiements anticipés et produits à recevoir au coût amorti	—	—	—	41	—	—	41	41
Engagements et garanties financières hors bilan	41	1	42	(12)	8	15	7	30
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit	175	150	325	38	42	93	228	363

1. Les ajustements transitoires reflètent un reclassement de 53 M\$ des intérêts à recevoir dans la correction de valeur pour pertes de crédit. L'incidence de ces ajustements sur les résultats non distribués avant impôt s'est chiffrée à 15 M\$.

34 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 1^{er} janvier 2019, la banque a transféré certains services partagés à HSBC Global Services (Canada) Limited, afin de répondre aux exigences mondiales en matière de recouvrement et de résolution qui assurent la continuité des principaux services partagés et qui facilitent les mesures de recouvrement. Le transfert de personnel, de systèmes et d'autres actifs connexes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur l'ensemble des résultats financiers, la situation financière ni les activités de la banque.

Il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Le 15 février 2019, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

Réseau international du Groupe HSBC*

Services offerts par l'entremise de 66 pays et territoires

Europe	Asie et Pacifique	Amériques	Moyen-Orient et Afrique
Allemagne	Australie	Argentine	Afrique du Sud
Arménie	Bangladesh	Bermudes	Algérie
Autriche	Chine	Brésil	Arabie Saoudite
Belgique	Corée, République de	Canada	Bahreïn
Espagne	Hong Kong RAS	Chili	Égypte
France	Inde	Colombie	Émirats arabes unis
Grèce	Indonésie	États-Unis d'Amérique	Israël
Île de Man	Japon	Îles Caïmans	Koweït
Îles Anglo-Normandes	Macao RAS	Îles Vierges britanniques	Liban
Irlande	Malaisie	Mexique	Maroc
Italie	Maldives	Pérou	Maurice
Luxembourg	Nouvelle-Zélande	Uruguay	Nigeria
Malte	Philippines		Oman
Monaco	Singapour		Qatar
Pays-Bas	Sri Lanka		Turquie
Pologne	Taïwan		
République tchèque	Thaïlande		
Royaume-Uni	Vietnam		
Russie			
Suède			
Suisse			

*Au 31 décembre 2018

Comité de direction*

Sandra Stuart

Directrice générale du Groupe,
Présidente et chef de la
Vancouver

Kimberly Flood

Première vice-présidente
et responsable en chef,
communications
Toronto

Stephen L. O'Leary

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Kim Toews

Vice-présidente à la direction
et responsable en chef,
ressources humaines
Vancouver

Santokh Birk

Responsable en chef,
stratégie et planification
Vancouver

Kim Hallwood

Responsable en chef du
développement durable
Vancouver

Linda Seymour

Vice-présidente à la direction
responsable en chef nationale,
Services aux entreprises
Toronto

Larry Tomei

Vice-président à la direction
et responsable en chef des
services bancaires de détail
et gestion de patrimoine
Toronto

Lilac Bosma

Avocate générale
Vancouver

Chris J. Hatton

Chef de l'exploitation et
responsable en chef,
conformité à la réglementation
Vancouver

Georgia Stavridis

Première vice-présidente et
responsable en chef, service
de la conformité, lutte contre
les crimes financiers
Vancouver

Sophia Tsui

Première vice-présidente
et vérificatrice en chef
Vancouver

Lisa Dalton

Chef du personnel,
bureau du chef de la direction
Vancouver

Jason R. Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général,
en chef des services bancaires
internationaux et marchés

Gerhardt Samwell

Chef des finances
Vancouver

Josée Turcotte

Première vice-présidente,
secrétaire générale et
en chef de la gouvernance
Toronto

Conseil d'administration*

Samuel Minzberg

Président du conseil
d'administration, Banque
Canada et Associé principal,
Davies Ward Phillips &
Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Noel Quinn

Directeur général du Groupe,
et directeur général
services bancaires
HSBC Holdings plc

Sandra Stuart

Directrice générale du Groupe,
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Beth S. Horowitz

Administratrice

Judith J. Athaide

Administratrice,
Banque HSBC Canada et
présidente et chef de la
Cogent Group Inc.

Jason R. Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général,
en chef des services bancaires
internationaux et marchés,
Banque HSBC Canada

Robert G. McFarlane

Président du comité d'audit et
de gestion des risques,
Banque HSBC Canada

Nancy E. Hughes Anthony

Administratrice

Michael J. Korenberg

Administrateur

*En date de février 2019

Renseignements à l'intention des investisseurs

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX

Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télec. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9

Demandes des médias :

Anglais :
416-868-3878
604-641-1905
416-868-8282
Français :
416-868-8282

Site Web

www.hsbc.ca

Réseaux sociaux :

Twitter : @HSBC_CA
Facebook : @HSBCCanada
YouTube : HSBC Canada

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, par écrit :

Banque HSBC Canada
Service des relations avec les investisseurs -
Service des finances
4th Floor
2910 Virtual Way
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V5M 0B2
Courriel : investor_relations@hsbc.ca

Désignation de dividendes déterminés :

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et au cours des années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

Autres ressources HSBC

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1 (888) 390-3333

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 830-8888
www.hsbc.ca/funds

Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.

1 (844) 756-7783

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 760-1180

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

Banque HSBC Canada

885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Téléphone: 1 604-685-1000
www.hsbc.ca